

Ampuis | Chasse-sur-Rhône |
Chonas-l'Amballan | Chuzelles
| Condrieu | Échalas | Estrablin |
Eyzin-Pinet | Jardin | Les Côtes-d'Arej
| Les Haies | Loire-sur-Rhône |
Longes | Luzinay | Meyssez |
Moidieu-Détourbe | Pont-Évêque
| Reventin-Vaugris | Sainte-Colombe |
Saint-Cyr-sur-le-Rhône | Saint-Romain-en-Gal
| Saint-Romain-en-Gier | Saint-Sorlin-de-Vienne
| Septème | Serpaize | Seyssuel |
Trèves | Tupin-et-Semons | Vienne
| Villette-de-Vienne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Vienne
Condrieu
Agglomération



3 PRÉSENTATION DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

7 SERVICES TRANSVERSAUX

20 ACCESSIBILITÉ

23 ÉCONOMIE

29 TOURISME

32 JAZZ À VIENNE

35 PETITE ENFANCE

38 COHÉSION SOCIALE

44 AMÉNAGEMENT URBAIN

50 CYCLE DE L'EAU

51 CYCLE DE L'EAU - ASSAINISSEMENT

53 CYCLE DE L'EAU - GEMAPI

54 CYCLE DE L'EAU - EAU POTABLE

55 TRANSPORTS ET MOBILITÉ

58 VOIRIE

60 ENVIRONNEMENT - GESTION DES DÉCHETS

64 ENVIRONNEMENT - CLIMAT AIR ÉNERGIE

67 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

70 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

72 RAPPORT FINANCIER

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antares
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication :
Claudine Perrot-Berton
Rédactrice en chef : Brigitte Caruana
Rédaction : Les services de l'Agglo
Conception graphique : Catherine Ornon

- Le territoire, son fonctionnement
- Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération
 - Compétences obligatoires
 - Compétences supplémentaires
- Les élus

L'Agglo



L'Agglo

Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, né de la fusion de ViennAgglo avec la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meysiez.

C'est un espace de solidarité et de projet de développement qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, et d'autres supplémentaires.

Comment fonctionne Vienne Condrieu Agglomération ?

Vienne Condrieu Agglomération est administrée par un conseil communautaire.

Celui-ci est composé de 51 délégués issus des 30 communes membres. Le conseil communautaire délibère, vote les projets et prend notamment les décisions d'ordre budgétaire.

Depuis juillet 2020, le bureau communautaire est composé :

- du Président

Il ordonne et exécute les délibérations du conseil communautaire.

Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

- de 15 Vice-Présidents et de 16 conseillers délégués

Ils ont la responsabilité d'une délégation et préparent les dossiers et projets qui seront soumis en commission, en bureau et en conseil communautaire.

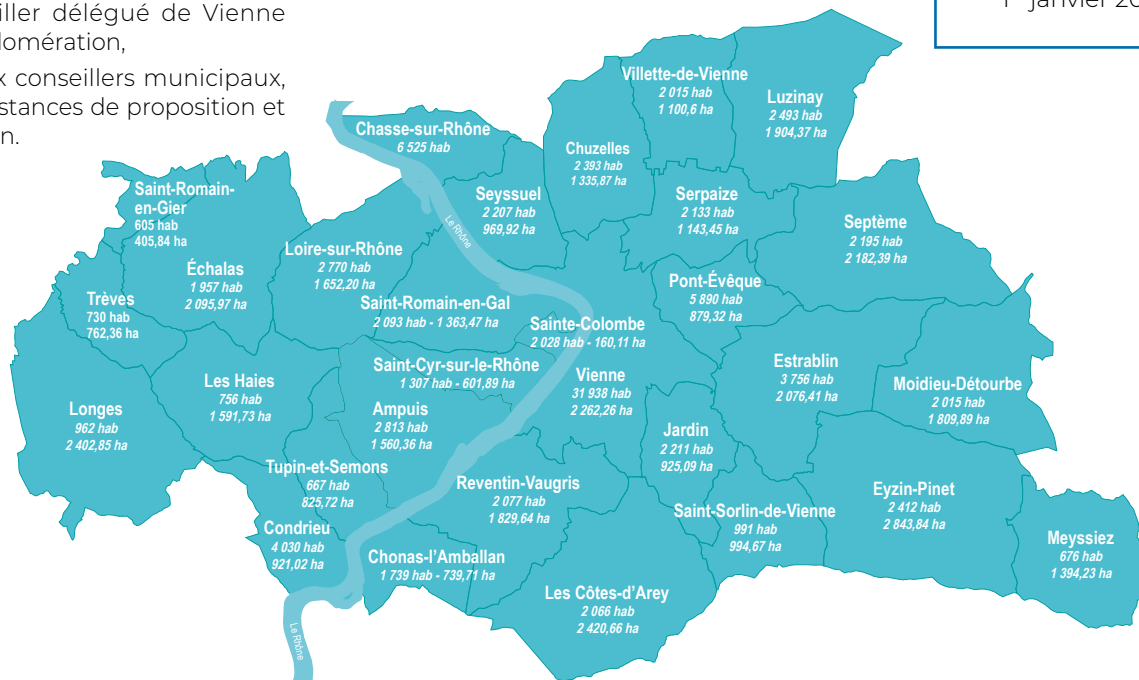
■ Les commissions thématiques :

- sont présidées par un Vice-Président ou un Conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération,

- ouvertes aux conseillers municipaux, ce sont des instances de proposition et de consultation.

Vienne Condrieu Agglomération compte 18 commissions thématiques :

- Administration générale
- Finances
- Économie
- Agriculture
- Tourisme
- Aménagement et planification
- Habitat
- Petite enfance
- Emploi et insertion
- Cohésion sociale
- Voirie
- Eau et assainissement
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Climat, air, énergie et biodiversité
- Gestion des déchets
- Mobilités
- Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Équipements sportifs.



Info



1^{er} janvier 2018

date de création

30 communes membres

18 communes en Isère et 12 dans le Rhône

Vienne

Sous-préfecture : ville centre

419 km² superficie

96 450 habitants en 2024

Population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération

■ Compétences obligatoires

- **Développement économique**
 - > Actions de développement économique ;
 - > Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques ;
 - > Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - > Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée..
- **Aménagement de l'espace communautaire**
 - > Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;
 - > Organisation de la mobilité : transports publics de personnes (services réguliers et à la demande), transports scolaires, vélo, covoiturage et autopartage, plan de mobilité ;
 - > Plan local d'urbanisme ;
 - > Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire.
- **Équilibre social de l'habitat**
 - > Politique du logement d'intérêt communautaire ;
 - > Programme Local de l'Habitat ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
 - > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
 - > Actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- **Politique de la ville**
 - > Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
 - > Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
 - > Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- **Accueil des gens du voyage** (création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil)
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- **Eau**
- **Assainissement des eaux usées**
- **Gestion des eaux pluviales urbaines**
- **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

■ Compétences supplémentaires

- **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (voiries communales et véloroute ViaRhôna)**
- **Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire**
- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**
 - > Équipements sportifs des collèges et lycées ;
 - > Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal ;
 - > Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet ;
 - > Piscine de Villette-de-Vienne ;
 - > Piscine de Loire-sur-Rhône ;
 - > Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal ;
 - > Aire de grands jeux à Saint-Romain-en-Gal ;
 - > Aérodrome situé à Reventin-Vaugris ;
 - > Boulodrome à Vienne ;
 - > Stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris ;
 - > Piste de bi-cross à Pont-Évêque ;
 - > Ponton flottant de l'Île Barlet à Saint-Romain-en-Gal ;
 - > Gymnase « Porte de Lyon » à Vienne.
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
 - > La création, la gestion et la coordination sur le territoire de l'Agglo :
 - des relais d'assistants maternels,
 - des établissements d'accueil du jeune enfant,
 - des lieux d'accueil enfants-parents,
 - des ludothèques et actions autour du jeu ;
 - > Validation des créations de micro crèches privées ;
 - > Élaboration, adoption, animation et coordination du schéma petite enfance ;
 - > Mise en place et suivi de politiques contractuelles en matière de petite enfance.
- **Dispositif de téléalarme en faveur des personnes âgées et handicapées.**

■ Autres compétences supplémentaires

• Aménagement du territoire

- > Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire ;
- > Politiques contractuelles de développement local ;
- > Participation au financement d'infrastructures ayant un intérêt pour l'agglomération ;
- > Toutes actions contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire.

• Environnement

Adaptation au changement climatique et transition énergétique :

- > Élaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), coordination et soutien des actions du territoire en matière de transition énergétique ;
- > Actions de soutien au développement des énergies renouvelables et/ou de récupération ;
- > Production et valorisation d'énergie renouvelable et/ou de récupération sur le patrimoine de l'Agglo ;
- > Production d'énergie renouvelable à travers la prise de participation au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée.

Protection et gestion de la ressource en eau :

- > Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion des sols ;
- > Lutte contre la pollution ;
- > Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- > Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- > Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Développement durable et environnement :

- > Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité ;
- > Élaboration, mise en œuvre et soutien des orientations en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne ;
- > Développement de l'économie circulaire autour des ressources locales.

Actions de sensibilisation et d'animation dans les compétences citées ci-dessus.

• Transports et déplacements

- > Sensibilisation et actions encourageant le développement des modes de déplacement non polluants et alternatifs à l'automobile (modes actifs, verdissement de la flotte des véhicules de l'Agglo, autopartage, covoiturage...) ;
- > Installation et entretien des abribus affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires.

• Développement touristique

- > Schéma de développement touristique ;
- > Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique.

• Rayonnement communautaire

- > Organisation et gestion du festival « Jazz à Vienne » et mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération ;
- > Soutien et organisation de manifestations et événements culturels et/ou sportifs participant au rayonnement communautaire.

• Sécurité et hygiène

- > Participation financière à la lutte contre l'incendie et le secours ;
- > Participation au financement de la gestion des fourrières animales.

• Technologies de l'information et de la communication

- > Soutien technique et /ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- > Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.

• Autres domaines

- > Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.



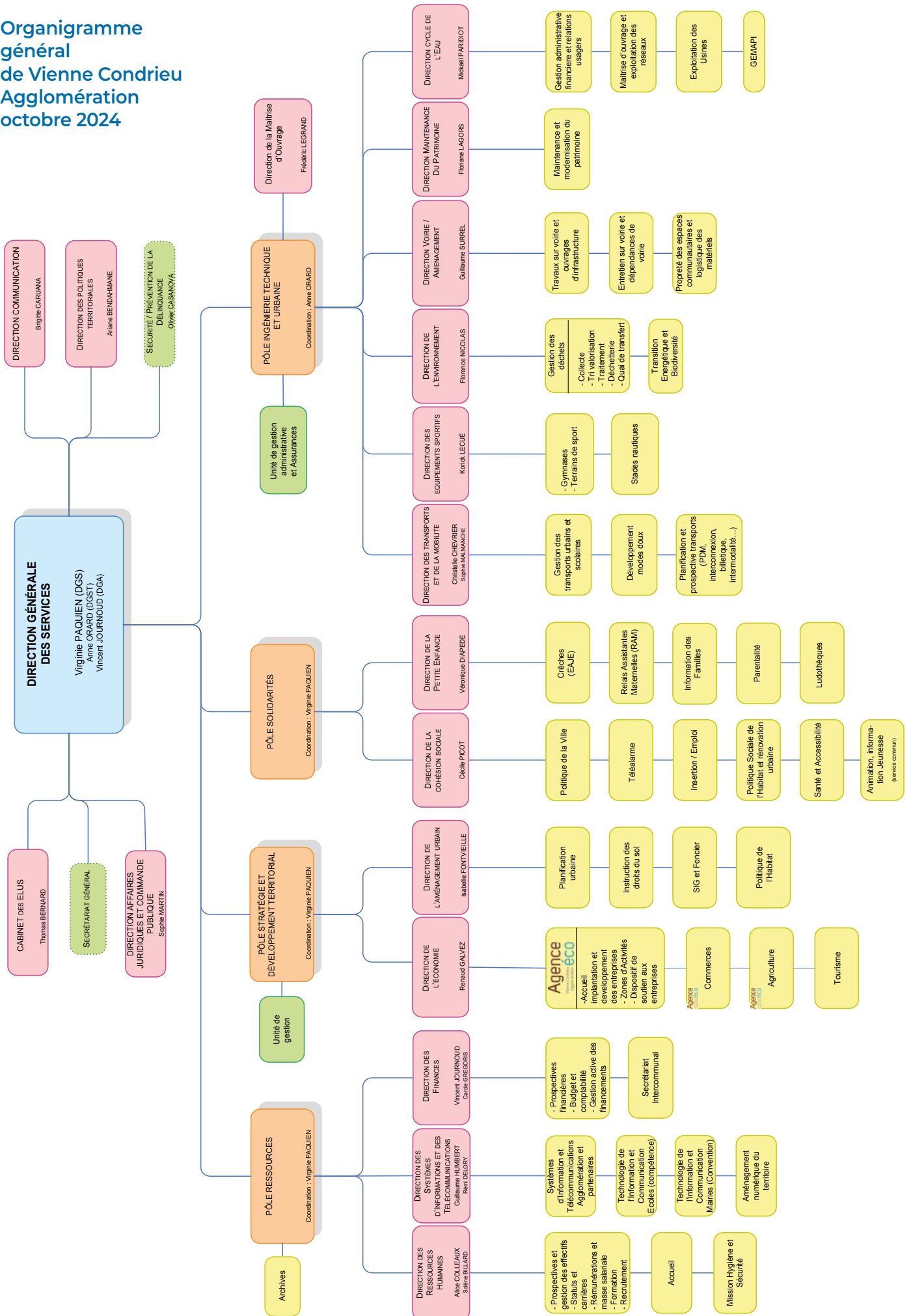
"Ma toiture a du potentiel"

Les services transversaux sont :

- La direction des ressources humaines composée de 9 collaborateurs
- Le service expertises internes composé de 2 collaborateurs
- La direction des finances composée de 6 collaborateurs
- La direction de la maintenance et du patrimoine composée de 10 collaborateurs
- La direction de la maîtrise d'ouvrage composée de 3 collaborateurs
- La direction de la commande publique composée de 5 collaborateurs
- La direction des politiques territoriales composée de 3 collaborateurs
- Le secrétariat général composé de 2 collaborateurs
- La direction des systèmes d'information et des télécommunications et de l'aménagement numérique composée de 9 collaborateurs
- La direction de la communication composée de 4 collaborateurs



Organigramme général de Vienne Condrieu Agglomération octobre 2024



Ressources humaines

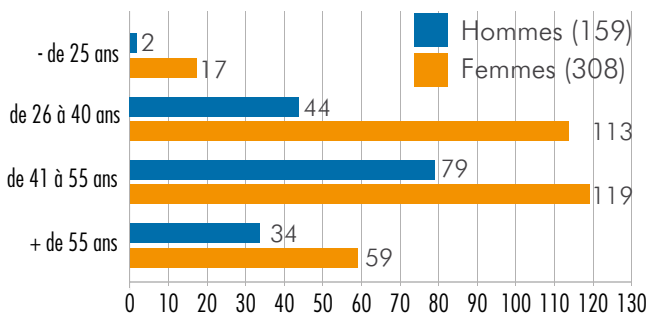
Les missions de la direction des ressources humaines sont les suivantes : gestion des carrières professionnelles des agents publics, du temps de travail, des recrutements, des retraites, des rémunérations et du suivi de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, participation à la communication interne, aux instances paritaires.

La direction des ressources humaines est composée de 9 agents : 1 directrice, 1 responsable de formation, 4 gestionnaires de carrières, 1 gestionnaire de paie, 1 chargée de recrutement et 1 assistante.

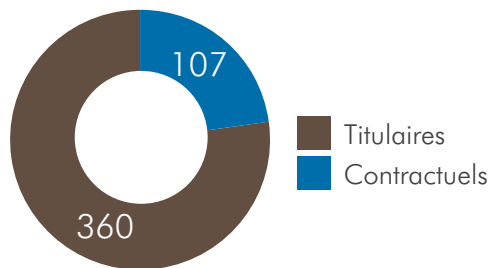
Sont rattachés à la fonction ressources humaines l'accueil assuré par 2 agents et la mission hygiène et sécurité.

■ Nombre d'agents sur emploi permanent : 467

Répartition des agents par tranche d'âge et sexe :



Répartition contractuels / titulaires :



■ Faits marquants

- **Organisation de 5 CST et 3 formations spécialisées** en santé, sécurité et conditions de travail
- **Tenue de 3 réunions** de dialogue social petite enfance
- Par ailleurs, dans le cadre de la démarche attractivité initiée en 2023 et poursuivie en 2024, la direction RH a proposé **une expérimentation de nouveaux cycles de travail en 2024**, pour permettre une meilleure conciliation vie professionnelle et vie personnelle. Ainsi, ce sont environ 140 agents qui ont fait le choix d'expérimenter un nouveau cycle de travail. Le bilan de cette expérimentation sera réalisé en 2025.
- **Enfin, la démarche attractivité a permis également en 2024 une large réflexion sur la politique de rémunération**, avec une refonte du dispositif du RIFSEEP permettant une meilleure prise en compte des sujétions des postes.

Répartition des agents par entité

Direction Générale et services rattachés dont	12
Communication	4
Finances	6
Ressources Humaines	9
Systèmes d'information et télécommunications	9
Autres services ressources (archives, accueil, H&S...)	5
Pôle Ressources	29
Aménagement (ADS, foncier, SIG, habitat, rénovation urbaine...)	19
Développement économique	6
Politiques territoriales	3
Unité de gestion	1
Pôle Stratégie et Développement Territorial (PSDT)	29
Cohésion sociale (politique de la ville, PLIE)	15
Petite enfance	172
Service commun jeunesse	5
Téléalarme	7
Pôle Solidarités	199
Commande publique et maîtrise d'ouvrage	8
Équipements sportifs	43
Voirie, réseaux et équipe polyvalente	16
Transports et déplacements	7
Cycle de l'eau	55
Environnement	56
Maintenance et patrimoine	10
Unité de gestion	3
Pôle Ingénierie Technique et Urbaine (PITU)	198

Chiffres établis au 31 décembre 2024

Nombres d'arrivées et de départs en 2024 sur emplois permanents

- 62 départs (retraites, mutations, fins de contrat...)
- 69 arrivées sur emplois permanents

Chiffres clés

110 stagiaires accueillis en 2024

72 procédures de recrutements réalisées

1 666 arrêtés administratifs rédigés

■ Formations

Dans le cadre du plan de formation, plusieurs formations « sur mesure » ont été organisées au sein de nos locaux sur des thématiques diverses :

- > Formation utilisation de LinkedIn
- > Formation Excel sur les tableaux croisés dynamiques
- > Formation sur la gestion des eaux pluviales
- > Marchés de maîtrise d'œuvre
- > Communication positive et gestion de conflits pour les agents de déchèteries et certains agents administratifs
- > Accueil dans les piscines : prise en charge des conflits et mobilisation des équipes
- > Accueil du public dans les gymnases et gestion des conflits
- > Sensibilisation des encadrants sur le rôle et la responsabilité en sécurité
- > Sensibilisation sur l'infobésité
- > Et pour les personnels petite enfance, outre la journée pédagogique annuelle, des formations sur l'observation du jeune enfant, sur l'ergonomie en petite enfance et l'hygiène alimentaire en distribution de repas.

■ Emploi des personnes en situation de handicap à l'Agglo

- L'Agglo s'engage pour l'emploi des personnes en situation de handicap. En effet, pour la seconde année consécutive, Vienne Condrieu Agglomération a participé à l'opération DuoDay, sous l'impulsion de la Ville de Vienne et de son CCAS. A l'occasion d'une journée, une personne en situation de handicap travaille en duo avec un professionnel volontaire qui lui fait découvrir son métier.
- 7 Duos ont été formés en 2024 avec une variété de métiers représentés (auxiliaire de puériculture, chargé de communication, assistant administratif...).
- De plus, l'Agglo respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (fixé par la loi à 6 % des effectifs) puisqu'en 2024, son taux est de 6,2 %.

■ Égalité femmes hommes

- Le plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle femmes-hommes 2021-2023 étant arrivé à échéance, il était nécessaire de le renouveler. Pour cela, l'Agglo a décidé de se faire accompagner pendant 6 mois par une personne diplômée d'une licence d'histoire et sciences politiques. Le nouveau plan 2024-2026 comporte un bilan du précédent plan, un diagnostic à jour sur 5 axes (contre 4 axes précédemment), ainsi que des fiches actions détaillées. Il comprend 25 actions, soit 11 actions de plus que le précédent plan.

■ Hygiène et sécurité

En 2024, l'Agglo a mandaté le Centre de gestion de l'Isère pour un accompagnement méthodologique en matière de prévention. Ainsi, un ingénieur en prévention des risques est intervenu lors de 10 journées pour former les assistants de prévention et les encadrants.

De plus, des visites d'inspection ont été réalisées par le Centre de gestion sur 2 sites de travail : le centre technique voirie logistique situé à Pont-Évêque et la halle sportive de Saint-Romain-en-Gal.

L'Agglo a également mené des actions « bonus santé » en faveur du personnel. Dans ce cadre, elle a proposé la vaccination contre la grippe aux agents qui le souhaitaient. 30 agents ont été vaccinés en 2024 à l'hôpital Lucien Hussel de Vienne .



Sensibilisation à l'infobésité



Accueil des duos lors de l'opération DuoDay

Expertises internes

Le service expertises internes, rattaché à la Direction Générale des Services, est composé de 2 chargées de mission.

Le service expertises internes est rattaché à la Direction Générale des Services. Il assure une fonction de conseil et d'expertise en matière juridique et organisationnelle auprès de la direction générale, des services de Vienne Condrieu Agglomération, des établissements publics rattachés à Vienne Condrieu Agglomération et des communes.

Ce service intervient dans le suivi de projets transversaux, les dossiers d'administration générale, les transferts de compétences, le schéma de mutualisation des services et les conventions qui en découlent, les procédures de délégation de service public, les contrats et conventions, le conseil juridique. Il participe également à la passation des marchés publics en appui au service commande publique.

Au titre de l'année 2024, le service expertises internes est intervenu notamment sur les dossiers suivants :

■ **Suivi et pilotage de l'étude menée sur le festival Jazz à Vienne en lien avec la directrice générale des services et participation à la création d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Cybèle Production » au 1^{er} janvier 2025 reprenant l'ensemble des activités de l'établissement public industriel et commercial « Jazz à Vienne » (dissolution au 31 décembre 2024) :**

Organisation des comités techniques pour le suivi de l'étude menée sur le festival, poursuite de l'étude sur la faisabilité de créer un EPCC, accompagnement de l'EPIC lors de sa dissolution, lien avec les services préfectoraux et la DGFIP

■ **Poursuite du projet de création d'une SAS de production d'énergies renouvelables (SAS Énergies Renouvelables Vienne Condrieu) en lien avec le service Environnement (transition énergétique et biodiversité) et un cabinet d'avocats spécialisé (création en cours de la SAS)**

Rédaction des statuts, du pacte d'associés et de la convention d'avances en comptes courants d'associés, désignation des représentants de l'Agglo au sein de la société...

■ **Poursuite de la démarche attractivité de l'Agglo en lien avec la directrice générale des services et la directrice des ressources humaines**

- Benchmark auprès des communes de l'Agglo sur les pratiques RH en lien avec l'attractivité
- Poursuite de 3 séminaires avec les directeurs
- Réunions avec les services de l'Agglo pour la présentation des nouvelles mesures RH prises

■ **Suivi de dossiers en lien avec le service foncier sur des sujets de domanialité**

■ **Assistance juridique sur l'ensemble des démarches liées à l'organisation et la gestion administrative et juridique de l'Agglo**

■ **Suivi complet de l'ensemble des démarches liées aux conseils communautaires avec le secrétariat général**

■ **Organisation de la réunion annuelle avec les DGS et secrétaires de Mairie**

■ **Organisation des réunions « direction élargie » en appui de la Directrice Générale des Services**

■ **Préparation et animation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :**

En 2024, cette commission s'est réunie 3 fois : examen des rapports annuels de délégation de service public (DSP), des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et des rapports d'opportunité sur le lancement des DSP

■ **Délégations de service public (concessions)**

- Publication et suivi de l'ensemble de la procédure de passation des DSP suivantes jusqu'à la notification des contrats : DSP base de loisirs, DSP Eau Ampuis et Saint-Cyr-sur-le-Rhône
- Suivi du lancement des procédures suivantes jusqu'à notification des contrats : DSP assainissement collectif pour 21 communes de l'Agglo (lot « Nord », lot « Ouest », lot « Est ») et DSP assainissement pour le collecteur « Rhône Gier 3 » passé en groupement avec le syndicat mixte Rhône Gier

■ **Renfort du service commande publique notamment concernant :**

- le lancement de tous les marchés de l'EPIC Jazz à Vienne et de l'Office de Tourisme
- l'organisation des commissions, avenants, reconduction des marchés de Jazz à Vienne
- le lancement et la passation des contrats de DSP, l'organisation des commissions DSP
- l'appui juridique sur différentes problématiques rencontrées par le service marchés.

Finances

La direction des finances est composée de 6 collaborateurs : 1 directeur, 1 directrice adjointe, 1 responsable d'exécution budgétaire et comptable et 3 agents comptables.

La mission du service est la gestion des finances de la collectivité. Cela comprend la préparation des budgets en lien avec les services, l'élaboration des maquettes comptables, l'exécution des budgets et la production des comptes administratifs, la gestion de la dette, la rédaction des délibérations portant sur les thématiques budgétaires, financières et fiscales, ou encore le pilotage d'études et d'analyses. Le service finances assure également la gestion des frais de mission des agents et des élus.

■ Faits marquants

- **Conduite du chantier marges de manœuvre** annoncé lors du débat d'orientation budgétaire 2024, conclu par un séminaire d'arbitrage avec l'ensemble des Maires le 8 juin
- **Élaboration de la convention d'engagement partenarial** avec la DGFIP
- **Formation et première approche méthodologique** sur l'élaboration de l'état relatif à l'impact du budget sur la transition écologique, qui doit être annexé au compte administratif 2024
- **Trois réunions de la commission des finances** les 17 janvier, 12 juin et 11 décembre
- **Réunion avec les unités comptables des services** sur plusieurs sujets techniques le 2 mai
- **Participation à des travaux avec d'autres services :**
 - > projet de coopération avec la métropole de Lyon sur le transport et le traitement de nos déchets
 - > mise en place et coordination d'un dispositif de prêt « intracting » mutualisé pour le financement de travaux de rénovation énergétique (Agglo et communes)
 - > réunions préparatoires à la création de l'EPCC Cybèle Production
 - > travail sur le budget de l'eau dans l'objectif de déterminer la capacité de financement des différentes zones de production
 - > élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre
 - > bilan de la ZAC des Platières à Chasse-sur-Rhône

■ Étapes budgétaires

Le budget primitif 2024 de Vienne Condrieu Agglomération a été voté le 30 janvier. Il est marqué par une hausse équilibrée des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement dans le budget principal, permettant de maintenir un niveau d'autofinancement prévisionnel significatif pour l'investissement. Celui-ci atteint un niveau très élevé qui témoigne de l'arrivée à maturité de nombreux projets à mi-mandat.

Les comptes administratifs 2023 et les budgets supplémentaires 2024 de l'eau et de l'assainissement ont été votés le 25 juin. Les budgets supplémentaires 2024 du budget principal et des budgets annexes des transports, de l'immobilier d'entreprises, des zones d'activités économiques et de la base de loisirs de Condrieu ont été votés le 24 septembre.

La préparation du budget 2025 est menée en étroite collaboration avec les élus, via l'organisation de conférences budgétaires par délégation dès le 9 octobre en présence de l'élu référent, du Vice-Président aux finances, de la Directrice Générale des Services, de la direction concernée et de la direction des finances.

Ce travail s'est effectué dans un contexte inédit où l'année se termine sans que la loi de finances ait été votée, entraînant le report au mois de janvier du débat d'orientation budgétaire habituellement examiné lors du Conseil communautaire de décembre.



Chiffres clés

21 737 mandats et titres émis dont **13 671** sur le budget principal et **5 792** sur les budgets eau et assainissement

11 853 factures enregistrées et traitées

Maintenance du patrimoine

La direction maintenance du patrimoine est composée de 10 collaborateurs : 1 directrice, 1 assistante, 2 techniciens, 6 agents.

La direction maintenance du Patrimoine gère l'entretien, la maintenance et les contrôles réglementaires des 93 bâtiments dont l'Agglo est propriétaire. La direction assure l'entretien et les contrôles relevant du locataire dans les 10 bâtiments dont l'Agglo est locataire.

■ Marchés

- **Renouvellement pour 4 ans de tous les marchés de contrôles réglementaires et maintenance des bâtiments** (13 marchés) en groupement de commande avec toutes les communes de l'Agglo qui l'ont souhaité.
- **Renouvellement pour 4 ans du marché de télésurveillance** des bâtiments
- **Mise en place d'un marché de maintenance des bornes de recharge** de véhicules électriques de l'Agglo (4 ans)

■ Travaux significatifs

- **Rafrâichissement de la peinture, préparation et adaptation des locaux de la rue des Granges à Condrieu** pour l'emménagement du service jeunesse
- **Ajout de 2 bornes de recharge de véhicules électriques** sur le parking Saint-Germain à Vienne
- **Remplacement de 4 sanitaires** sur l'aire d'accueil pour les gens du voyage de Chasse-sur-Rhône
- **Création d'un abri-poubelles à la crèche Mistelle à Condrieu**
- **Remplacement des portes coulissantes** de la crèche Petit Martin à Vienne
- **Climatisation et amélioration du renouvellement d'air** de la crèche Ronde des Collines à Échalas
- **Remplacement de la chaudière des ateliers** de Saint-Alban (environnement et assainissement) à Vienne
- **Mise en place de verrous sur les portes des pièces de confinement** des crèches suite aux recommandations du référent sûreté (Vigipirate)



Abri-poubelles à la crèche Mistelle

Chiffres clés



En plus du siège de l'Agglo, le service assure l'entretien de :

- 25** structures petite enfance
- 15** établissements sportifs
- 2** stations d'épuration
- 7** bâtiments du service environnement
- 18** bâtiments des services économie, tourisme et foncier
- 15** bâtiments transports
- 8** bâtiments jeunesse ou cohésion sociale
- 9** bâtiments du service eau potable
- 8** bâtiments techniques

- **Aménagement des locaux de la crèche Grain d'Aile à Vienne pour l'accueil des enfants et du personnel de la crèche Farandole** pendant la durée des travaux de celle-ci.
- **Rénovation de la lingerie** de la crèche Grain d'Aile à Vienne



Lingerie de la crèche Grain d'Aile

Maîtrise d'ouvrage

Le directeur de la maîtrise d'ouvrage et de la commande publique ainsi que 2 techniciens interviennent au sein du service maîtrise d'ouvrage.

Le service de la maîtrise d'ouvrage est en charge d'opérations d'investissement concernant essentiellement le domaine du bâtiment.

■ Chantiers livrés au 31 décembre 2024

• Stade nautique de Saint-Romain-en-Gal

L'opération consiste en une réhabilitation lourde des locaux existants avec la création d'un nouveau bassin couvert de 25 m qui a ouvert au public dès 2023. L'année 2024 a vu les travaux extérieurs s'achever.

• Belvédère de Tupin-et-Semons

Le belvédère est situé sur un site exceptionnel, offrant un panorama spectaculaire tout au long de l'année sur les coteaux de la Vallée du Rhône.

Inscrite dans le schéma touristique de l'Agglo voté en 2019 (action n° 4 du schéma), l'idée était de proposer un aménagement spectaculaire et original dans sa conception permettant une mise en valeur des paysages, mais aussi de créer un lieu d'accueil pour une offre événementielle. Ce chantier hors du commun a été conduit au premier semestre 2024, le site a été ouvert au public dès l'été 2024 et inauguré en septembre 2024.

• Crèche les P'tits mariniers à Chasse-sur-Rhône

Mise en place d'un calorifuge des réseaux et mise en service du rafraîchissement par le plancher de cette crèche.



■ Chantiers en cours au 31 décembre 2024

• Rénovation énergétique du bâtiment Antarès, siège de l'Agglo, à Vienne

La moitié du chantier de rénovation énergétique du bâtiment a été réalisée. Ces travaux visent à réduire la consommation énergétique du siège de l'agglomération de 47 %.

• Site embranché de Saint-Romain-en-Gal : réaménagement

Il s'agit de réaménager le site dans un but de développement du fret ferroviaire. Les marchés de travaux ont été attribués et le chantier engagé dès septembre 2024. Une première partie du chantier sera réceptionnée en juillet 2025. La fin des travaux est prévue pour le premier trimestre 2026.

• Archives de Pont-Évêque : extension

Les travaux ont été engagés en fin d'année, ils consistent à :

> reprendre entièrement la toiture et la charpente de la partie existante.

> créer une extension du bâtiment existant (avec l'installation de 886 mètres linéaires de rayonnages supplémentaires) pour stocker les archives de l'Agglo et des communes adhérentes au service commun.

Un local de quarantaine et une salle de tri sont également créés dans cette extension.

Les espaces de travail existants sont également repris afin de créer un bureau supplémentaire et un espace de réunion.

• Crèche Clé des Champs à Vienne : aménagement des espaces extérieurs

Les travaux d'aménagement ont été engagés en fin d'année, ils consistent à rénover la cour extérieure de la crèche et du relais petite enfance : désimperméabilisation du sol et création d'un cheminement en béton désactivé, ajout de voiles d'ombrages et de jeux, création de bacs potagers. Afin de sécuriser la crèche, des pare-ballons verticaux ont également été ajoutés.

• Crèche La Farandole à Vienne : réaménagement

L'Agglo réalise un réaménagement complet du pôle petite enfance (RPE+EAJE) de La Farandole situé dans le quartier d'Estressin à Vienne ainsi que la construction d'une extension de 24 m² à l'arrière du bâtiment.

Ce réaménagement complet prévoit :

- une mise en conformité,

- la rénovation énergétique des locaux par le changement complet des menuiseries, une isolation supplémentaire au plafond et au sol,

Les travaux permettent l'augmentation de la capacité d'accueil de l'établissement (qui passe de 20 à 24 enfants) et une amélioration significative des conditions de travail des agents.

Les travaux de démolition ont été réalisés fin 2024.

• Local vélo rue de Bourgogne à Vienne

L'acquisition d'un ancien restaurant a été retenue pour la mise en place d'un nouveau local vélo. La démolition est prévue début 2025.

■ Études en cours en 2024

• Halte fluviale de Vienne : extension et requalification des abords immédiats

Il s'agit d'augmenter la capacité d'accueil des bateaux de croisières (de 2 à 3) et aménager les abords pour une porte d'accès au centre ville apaisée.

L'année 2024 a vu l'élaboration et la consultation des marchés de travaux.

• Piscine de Loire sur Rhône : mise en accessibilité

Création d'un vestiaire et de toilettes PMR et la modification d'un pédiluve permettant de rendre la piscine accessible.

Les études de projet d'aménagement ont été réalisés en 2024. Les travaux d'une durée d'un mois s'effectueront à partir des vacances scolaires d'avril 2025.

• Plateforme de mobilité de Pont-Évêque : extension de la station GNV

La montée en puissance de la conversion de bus et de bennes à ordures ménagères en BioGNV se traduit par la nécessité d'augmenter la capacité de la station existante.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées, l'avant-projet définitif a été remis fin 2024.

Il s'agit de revoir le dimensionnement et sécuriser la station de compression, d'installer 9 places de charge lente soit 14 au total et 2 places de charge rapide.

• Ateliers de Saint-Alban à Vienne : étude réorganisation

• Équipement ludothèque de Pont-Évêque :

La demande initiale d'extension du site s'est traduite par une étude de réaménagement des locaux et l'acquisition de mobilier adapté.

• Aide au montage technique des dossiers Intracting : Archives, Antarès...

Une étude de programmation a été engagée avec les services de l'Agglo concernés et la Ville de Vienne afin de recenser les besoins et le potentiel d'évolution de ces sites.

• Crèches : études pour le confort d'été

Des relevés de température au pas de 10 ou 20 minutes ont été réalisés dans l'ensemble des crèches de l'Agglo. Après un travail d'analyse poussé des données récoltées, l'Agglo a pu mesurer exactement l'inconfort de chaque établissement en calculant le nombre d'heures ouvrées pendant lesquels la température dépasse 28°C. Des solutions d'ombrage ou de climatisation en dernier recours ont été chiffrées pour lancer les premiers travaux dès 2024.

• Ombrières photovoltaïques de Gemens

De premières études ont été conduites avec le service climat air énergie afin de valider la faisabilité de la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Gemens (études géotechniques notamment).

Politiques territoriales

La direction des Politiques territoriales est composée de 3 collaboratrices : 1 directrice et 2 chargées de mission, l'une dédiée à la recherche de financements et à l'évaluation, la seconde en charge de la concertation et de la participation citoyenne.

La direction des politiques territoriales a plusieurs missions. Elle s'implique dans des chantiers transversaux de la collectivité. Elle assure les relations avec les financeurs publics dans le cadre des politiques contractuelles et recherche, avec les services concernés et les communes, les co-financements pour mener à bien les projets. Elle fait vivre les démarches d'évaluation et de concertation de l'Agglo en étroite collaboration avec les services et les élus. Elle accompagne le Conseil de Développement de l'Agglo dans ses travaux et réflexions.

■ Recherche de financement

- **Positionnement des projets du territoire** (Agglo et communes) dans les différents dispositifs financiers mis en œuvre par les partenaires financiers tels que l'Europe, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de l'Isère et du Rhône, via l'animation d'un travail de réseau avec les partenaires et des échanges transversaux avec les différents services de l'Agglo
- **Recherche de financements pour les projets de l'Agglo** : 10 subventions ont été notifiées en 2024 pour les projets stratégiques de l'Agglo, pour un montant total de 1 432 863 €.
- **Accompagnement des communes dans la recherche de financements** : 533 contacts ont été pris entre les communes et la direction politiques territoriales
- **Rencontres annuelles avec les Maires pour réaliser une revue de projets et un état des lieux des besoins d'accompagnement dans la recherche de subventions** : 22 Maires ont souhaité rencontrer la direction, parfois accompagnés d'une partie de leur équipe municipale et/ou de leurs services.
- **Mise en place d'une ingénierie mutualisée avec les communes** pour financer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux avec l'intracring (prêt bonifié) : sollicitation des communes, lien avec la Banque des Territoires, réalisation des simulations à partir des audits énergétiques, accompagnement sur la préparation des demandes de prêt, suivi des conventions, organisation et suivi des comités de pilotage mutualisés

■ Évaluation

- Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation dans le projet d'Agglomération et le pacte de gouvernance entre l'Agglo et les communes membres pour la mandature 2020-2026
- Réalisation et édition du 3ème bilan annuel d'évaluation, brève synthèse des principaux indicateurs sélectionnés par chaque commission pour apporter un regard d'ensemble sur les principaux objectifs de l'Agglo
- Mise à jour de critères de mesure, le recueil des données sur les thématiques à présenter, et la poursuite de l'accompagnement et de la formation des services à l'outil IVOIRE
- Présentation de ce bilan en conseil communautaire et transmission à l'ensemble des adjoints communaux et aux secrétariats de mairie pour pouvoir être consulté par la population, aux services de l'Agglo, aux partenaires institutionnels et aux membres du Conseil de Développement

- Enjeu de faire évoluer la démarche d'évaluation et de favoriser son appropriation, notamment en actualisant le référentiel et le bilan annuel au regard de l'évolution des stratégies et actions menées. Celui-ci pourrait devenir un véritable outil de prospective et d'aide à la décision dans un contexte où services et élus doivent de plus en plus prioriser leurs actions
- Évaluation PCAET : accompagnement du service climat air énergie à la définition des indicateurs du PCAET en lien avec les autres directions
- Accompagnement de la Ville de Vienne dans l'élaboration du cadre évaluatif de son programme Action Cœur de Ville

■ Conseil de Développement

- **Forte mobilisation du Conseil de Développement dans le cadre de la concertation auprès du grand public pour l'élaboration du PLUi** :
 - Test du questionnaire
 - Propositions pour toucher un maximum d'habitants lors des actions de terrain et participation aux rencontres avec les habitants (10 communes du territoire) et aux 3 ateliers.
 - Propositions d'indicateurs pour évaluer la concertation
- **Suite des travaux du groupe de travail « Consommer local » et présentation de 5 propositions aux élus.**
- **Rédaction d'une note aux élus sur les enjeux sur l'eau potable et l'assainissement sur le territoire de l'Agglo.**

Chiffres clés

533 contacts avec les communes

34 appuis aux communes sur leurs demandes de financements

7 simulations de prêts intracring (3 projets communaux et 4 projets de l'Agglo)

122 indicateurs présentés dans le bilan annuel d'évaluation

14 concertations avec 7 457 visites uniques sur le site

35 membres au Conseil de Développement et 77 réunions ou actions de terrain

■ Concertation

• **Objectif de l'Agglo** : développer les démarches de concertation, afin d'associer au mieux les citoyens aux politiques menées, enrichir la réflexion et les décisions des élus.

• **Utilisation régulière de la plateforme numérique Vienne Condrieu Concertation** : 13 nouvelles concertations en 2024 dont une majorité destinée au grand public. Seuls deux questionnaires à l'attention des assistantes maternelles et des habitants concernés par les points d'apport volontaire de déchets alimentaires ont été dédiés à un public ciblé. Noter qu'en 2024 la plateforme a été l'un des outils d'information et de recueil de l'avis des habitants

pour l'élaboration du PLUi. C'est la concertation la plus importante de l'année, avec 3 523 visiteurs uniques et 846 participants.

• **Plateforme aussi proposée aux communes** : la commune de Chuzelles a utilisé la plateforme par deux fois : pour le projet d'aménagement du cœur de village (concertation volontaire) et pour l'évolution de son PLU. La commune de Villette-de-Vienne a également utilisé la plateforme dans le cadre de la concertation volontaire pour le projet d'aménagement du centre-village et notamment de sa maison des associations.

• **Au total, en 2024** : 14 concertations numériques, 7 457 visites uniques, 2 012 participants.

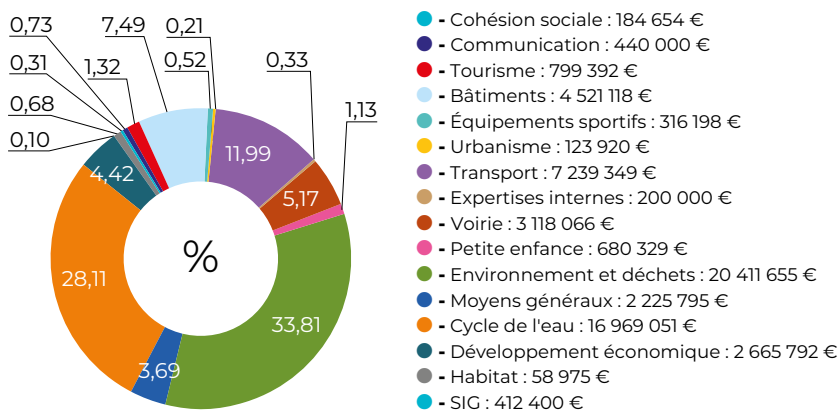
Commande publique

Placé au sein de la direction maîtrise d'ouvrage et commande publique, le service commande publique est mutualisé entre la ville de Vienne et l'Agglo. Ce service est composé de 5 personnes : 1 responsable de service, 3 instructrices des procédures de commande publique et 1 assistante.

Le service de la commande publique est chargé de l'élaboration et de la mise en place de l'ensemble des marchés publics passés par l'Agglo et la Ville de Vienne. Il apporte son expertise aux communes adhérentes à la convention de mutualisation des marchés publics, à Jazz à Vienne et à l'Office de Tourisme.

En fonction des plans de charge, le service peut également compter sur les renforts ponctuels apportés par le service expertises internes.

Montants des marchés engagés par service pour un total de 60 366 694 € HT



Chiffres clés

15 marchés passés en groupement de commandes entre Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres.

4 consultations pour Jazz à Vienne, 9 marchés attribués

22 communes membres ont signé la convention de mutualisation et ont fait appel à l'assistance juridique du service de la commande publique

35 consultations pour les communes membres, soit 96 marchés

Secrétariat général

Le secrétariat général, rattaché à la direction générale des services, est composé de 2 assistantes de direction et d'une assistante en renfort.

Le secrétariat général est en charge de l'organisation des assemblées et de la gestion du courrier.

Chiffres clés

6 conseils communautaires

14 bureaux communautaires

285 délibérations

2 746 courriers enregistrés

Informatique

La direction des systèmes d'information et des télécommunications et de l'aménagement numérique est composée de 9 collaborateurs : 1 directeur, 1 adjoint au directeur et 7 techniciens informatique.

La direction des systèmes d'information, des télécommunications et de l'aménagement numérique veille à mettre en place des outils numériques de communication permettant aux utilisateurs de l'Agglo, de ses partenaires, de l'Office de Tourisme et de Jazz à Vienne d'accéder à l'information simplement et avec la plus grande efficacité.

■ Les faits marquants de la direction

Côté Agglo

- **Migration de la messagerie** vers le serveur hébergé
- **Changement des serveurs d'authentification**
- **Évolution de la politique de gestion et de déploiement** des systèmes d'impression
- **Mise en place d'une baie de stockage SAN** pour les serveurs virtuels
- **Changement du pare-feu** de la station d'épuration
- **Démarrage du déploiement du logiciel RMM** pour gestion du parc informatique
- **Activation progressive de la double authentification** pour l'accès à la messagerie
- **Mise en place d'un marché** pour les mobiles
- **Mise en place d'un marché pour les terminaux mobiles** avec recyclage et réparation systématique des terminaux quand c'est possible

Coté mairies

- **Migration de 5 mairies vers le système de téléphonie sur IP** (hôtel de ville, écoles, bibliothèque, centre social ...)
- **Changement de l'infrastructure** du serveur virtuel de deux communes
- **Migration messagerie** vers système hébergé d'une commune

Coté écoles

- **15 vidéoprojecteurs interactifs** ont été installés
- **60 postes** ont été renouvelés
- **L'expérimentation des écrans numériques interactifs** pour les maternelles a été validée
- **200 tablettes éducatives** ont été déployées
- **Déploiement Wifi de 93 points d'accès** débrayables



Chiffres clés

1 726 postes de travail en gestion
2 602 interventions



Communication

Les missions de la direction de la communication sont les suivantes : organisation des temps forts de l'Agglo, conception et rédaction de l'ensemble des supports de communication, rédaction de l'Agglomag et du rapport d'activité annuel, gestion des relations presse, réalisation des reportages photos, gestion et animation du site internet et du Facebook.

La direction de la communication est composée de 4 collaborateurs : 1 directrice, 3 chargés de communication.

La communication institutionnelle

■ L'Agglomag

4 numéros de l'Agglomag sont parus en 2024.

■ Le rapport annuel d'activités des services

■ Les opérations les plus marquantes de l'année en communication

- Organisation de la totalité des temps forts de l'Agglo : Printemps des fermes, Vélo Village, Semaines d'Information sur la santé mentale, Challenge mobilité, inauguration de la piste cyclable route Alfred de Terrebasse à Vienne, d'une nouvelle boutique test à Septème...
- Mise en place des plans de communication autour des grands chantiers de l'Agglo comme la construction d'un belvédère à Tupin-et-Semons, l'aménagement du cours Brillier, le déploiement de la collecte des déchets alimentaires.
- Mise en page en interne du 3^e bilan d'évaluation de l'Agglo.
- Édition mensuelle du *In'Agglo*, journal interne dédié aux agents de l'Agglo.
- Poursuite de l'animation du groupe de travail communication composé d'élus et techniciens des communes de l'Agglo.

Zoom

Des premiers pas prometteurs sur LinkedIn

L'année 2024 est sans conteste marquée par le développement du réseau social LinkedIn de l'Agglo. Celui-ci permet d'accroître la notoriété de Vienne Condrieu Agglomération. LinkedIn renforce l'attractivité de l'Agglo en valorisant ses actions et en élargissant sa visibilité auprès d'un public professionnel ciblé.

Chiffres clés

1 380 nouveaux abonnés en 2023 portant à **16 539** le nombre total d'abonnés Facebook
540 posts ont été publiés
105 communiqués de presse édités
532 supports créés
33 inaugurations et événements
3 conférences de presse organisées



Inauguration de belvédère à Tupins-et-Semons

Le groupe projet accessibilité est composé de :

- 1 chargée de mission accessibilité
- 1 équipe projet formée des services suivants : économie, aménagement urbain, infrastructures, équipements et réseaux, environnement, transports et mobilité, petite enfance

Accessibilité



Rendre l'Agglo accessible à tous

L'Agglo a une responsabilité directe dans le domaine de l'accessibilité en matière de transports, de voirie et d'établissements recevant du public (ERP).

L'Agglo assure la mise en œuvre de différentes mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

■ 2 réunions de la commission intercommunale d'accessibilité

Réalisée le 19 mars et le 26 juin 2024

■ 4 visites de terrains

■ Le 4 juillet 2024 : présentation de l'aménagement quai bus accessible pour les personnes à mobilité réduite devant la résidence autonomie –

Résidence de la Tour d'Eyzin-Pinet située au 86 rue de l'Aqueduc – 38780 Eyzin-Pinet (Route de Meyssiez)

■ Le 7 novembre 2024, les membres de la commission intercommunale d'accessibilité ont participé à 3 visites ce jour : Point d'arrêt de bus ILLINS à Luzinay ; belvédère à Tupin-et-Semons ; Boulevard Fernand Point

■ La voirie

Principaux investissements 2024

AMPUIS

■ Rue Jean Julien Chapelant - 230 m de cheminement

Le bourg d'Ampuis comprenait différentes impasses en son centre :

- la rue Chapelant
- le chemin rural de la Brocarde
- la rue du Carcan

En lien avec l'implantation d'une maison intergénérationnelle, le projet visait à interconnecter ces différentes impasses pour former une voie nouvelle. La voie créée, à caractère de ruelle, dessert la maison intergénérationnelle, un parking créé par la commune à l'occasion des travaux, et la caserne de gendarmerie. Le projet présentait une complexité particulière liée à son nivèlement : les faibles emprises disponibles et la topographie naturelle du site ont nécessité la création de murs de soutènement conséquent.

Montant total : 420 000 € TTC

LUZINAY

■ Rue de l'Église et du 19 mars – 140 m de cheminement

La rue de l'Église à Luzinay subit une transformation majeure pour s'adapter aux nouveaux aménagements du centre bourg, notamment l'arrivée d'une maison de santé. Le projet d'aménagement inclut des cheminements piétonniers confortables, des places de

stationnement suffisantes, y compris pour les personnes à mobilité réduite, et des espaces verts pour améliorer le paysage. La réduction de l'imperméabilité avec des parkings perméables et des espaces verts en impluvium est également prévue. Ces changements visent à harmoniser la rue avec son caractère de centre village.

Montant total : 205 000 € TTC

SAINTE-COLOMBE

■ Rue Joubert - accès bibliothèque – 50 m de cheminement

La rue de Joubert a été aménagée afin de sécuriser la sortie de la nouvelle bibliothèque de Sainte-Colombe au carrefour de la rue Joubert et de la RD 386. Les travaux ont consisté à mettre en œuvre un plateau surélevé et à rectifier le carrefour. Par ailleurs les trottoirs ont été élargis et sécurisés avec une barrière de ville.

Montant total (travaux) : 27 350 € TTC

TUPIN-ET-SEMONS

■ Chemin du Belvédère – site accessible à tous

Le mur de soutènement du chemin du Belvédère s'était effondré il y a quelques années. En parallèle du projet de création d'un belvédère panoramique, ce mur a fait l'objet d'une reconstruction partielle, sur sa partie effondrée, et d'un confortement sur le reste de son linéaire. Le projet a consisté à clouer l'ouvrage, ainsi qu'à rejointoyer l'ensemble de la maçonnerie.

Montant total : 400 000 € TTC

VIENNE

■ Rue Alfred de Terrebase - 880 m de cheminement

Les travaux s'inscrivent dans un projet global de création d'un aménagement cyclable entre le centre-ville de Vienne et le quartier Malissol dans le cadre du 5^e appel à projet « fonds mobilités actives- aménagements cyclables » du plan France Relance. Ce tronçon réalisé rue Alfred de Terrebase s'étend entre le chemin des Aqueducs (RD41) et le boulevard des Alpes, au carrefour du chemin de la Belle Aude. Ces travaux s'étendent sur une distance d'environ 900 m, dans le prolongement de la piste cyclable réalisée boulevard des Alpes en 2021.

Caractéristiques principales : mise en place d'une voie verte en enrobé côté

nord, séparée côté voirie par un muret en béton de 60 cm de haut et côté talus, en accotement, par une barrière en bois. Mise en accessibilité de deux quais bus sur la ligne régulière n°1 entre Stade de Malissol et le Centre commercial d'Estressin au niveau de l'arrêt de « la Ravat ».

Les travaux ont également consisté à reprendre un talus, en enrochement, sur une quinzaine de mètres à la suite de l'effondrement des gabions existants.

Montant total (travaux) : 362 000 € TTC

■ Requalification du Cours Brillier – 700 m de cheminement (en cours de travaux)

Démarrés en juin 2024 par des fouilles archéologiques, les travaux de requalification des espaces publics du cours Marc-Antoine Brillier s'étendent sur 15 800 m² soit sur les 310 m de ce cours.

Les objectifs de l'aménagement sont multiples : améliorer l'attractivité du réseau L'VA (Lignes de Vienne et son agglomération), conforter et sécuriser les espaces dédiés aux piétons, sécuriser la circulation des cyclistes dans le cœur de la ville, réaménager cette porte d'entrée touristique du centre-ville, préserver et renforcer l'attractivité commerciale du cœur de Vienne, verdir le cours afin de lutter contre les îlots de chaleur, restituer une perméabilité au sol, affirmer la valeur emblématique de cet espace et la valeur culturelle de Vienne.

Livraison prévue : printemps 2026.

Montant total : 7 967 659,80 € TTC (MOE + études comprises et seulement VRD)

■ Avenue Lafayette – 350 m de cheminement

Le cheminement piétonnier de la rue Lafayette, le long de la Gère à Vienne, était un espace public dégradé : revêtement inexistant, espace constellé d'herbes folles. Identifié comme un maillon d'itinéraire cyclable dans le schéma directeur, et au vu de son caractère urbain, au voisinage direct de l'arrêt de bus « Conte Rolland », il a été aménagé pour supporter, à terme la circulation des vélos. De larges platebandes d'espaces verts ont été aménagées en impluvium pour recueillir et infiltrer les eaux de pluie.

Montant total : 110 000 € TTC

■ L'environnement

• Déploiement de conteneurs enterrés, en substitution des bacs roulants

- Suppression des bacs roulants, difficiles à manipuler, encombrants et inesthétiques sur les trottoirs déjà restreints dans un centre-ville historique. Leur hauteur permet d'être accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux enfants.
- Travaux engagés cours Brillier à cet effet
- Mais également travaux pour future implantation au centre bourg de Luzinay

• Déploiement de la collecte en apport volontaire des déchets alimentaires sur de nouveaux secteurs sur les 3 communes pilotes, initié en 2024 mais également sur de nouvelles communes : Ampuis, Condrieu, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe

- Acquisition et mise en place de bornes disposées sur l'espace public
- Implantation prioritairement à proximité des conteneurs enterrés existants sur dans le centre historique de Vienne
- Pour mémoire, le choix du matériel de l'abri bac tenait compte du critère accessibilité (abri bac le plus bas parmi les différentes offres, possibilité d'ouverture de la trappe via badge ou application, possibilité de manœuvre via pédale).
- Mise en œuvre d'une sensibilisation en porte à porte auprès des foyers concernés et remises d'outils dédiés (seau à compost, sac kraft, badge ou application pour accès à la borne) pour expliquer les consignes
- Poursuite de la densification des conteneurs aériens de collecte sélective des emballages, papiers, verre, textiles sur les communes (amélioration du maillage, augmentation des performances de tri ...)
- Poursuite de la résorption des points noirs de collecte (points qui posent un souci en matière de sécurité pour les agents ou les usagers)

■ Les établissements recevant du public

En 2018, l'Agglo a achevé l'agenda d'accessibilité programmée, elle n'a plus d'opérations programmées exclusivement dédiées à la mise en accessibilité de ses ERP, en dehors de celles concernant les ERP qui sont rentrés dans le patrimoine de l'Agglo après achèvement de l'Ad'Ap. C'est le cas des piscines de Villette-de-Vienne et de Loire-sur-Rhône.

• Les réalisations 2024

Étude accès PMR piscine de Loire-sur-Rhône

Ce site, qui est rentré dans le patrimoine de l'Agglo en 2022, souffre de non conformités majeures en terme d'accessibilité du fait notamment de sa configuration sur plusieurs niveaux.

En effet, le hall accueil n'est pas accessible depuis le parking public (franchissement d'un escalier) et les bassins ne sont pas accessibles depuis la zone d'accueil (franchissement d'un second escalier).

Dans l'attente d'une éventuelle restructuration globale de cet équipement, il a été étudié un compromis permettant de faciliter l'accès aux bassins pour les personnes en fauteuil roulant. Le scénario d'aménagement a été validé en 2024. Il consiste à créer une zone de stationnement PMR indépendante à proximité d'un accès technique (côté nord). Ce stationnement donnera accès, via une rampe PMR, à une zone de vestiaire dédiée, elle-même en lien rapide avec

le hall bassin sans franchissement de niveau et avec des travaux d'adaptation du pédiluve.

Les travaux sont programmés à compter d'avril 2025.

■ Les transports

Au 31 décembre 2024, le nombre de quais accessibles sur le réseau L'VA est de 216 (arrêts urbains et arrêts interurbains). En 2024, 6 quais ont été rendus accessibles :

- 1 arrêt urbain : Les Célestes (x1)
- 3 arrêts interurbains : Estrablin Les 4 Vents (x1), Eyzin-Pinet Montfort (x2), Luzinay Illins (x2)

En lien avec la commission accessibilité, il a été validé un nouveau référentiel technique à respecter pour la mise en accessibilité d'un quai bus sur le modèle de celui d'Illins à Luzinay.

■ L'habitat

- 47 logements du parc privé rénovés en 2024 avec mise en accessibilité
- Dont 34 sur la partie iséroise et 13 côté Rhône

■ La petite enfance

- En 2024, 17 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans différentes structures petite enfance de l'Agglo. 9 d'entre eux percevaient l'AAEH (allocation enfant handicapé), sinon les 8 autres étaient en cours de reconnaissance.
- À la demande des parents ou des professionnelles, les Référents Santé et Accueil Inclusif (RSAl) ont dû observer 32 enfants pour différentes raisons : troubles du comportement, du développement psycho moteur, problème de gestion des émotions... Ce qui a nécessité parfois des orientations vers la médecine ou la PMI (protection maternelle et infantile).

Nous travaillons avec différents partenaires du territoire pour essayer d'accompagner au mieux les enfants, les familles et les professionnelles. Voici les principaux :

- Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, le Centre Médico Psychologique, les plateformes d'orientation, la Protection Maternelle et Infantile...
- Le Pôle ressources handicap enfance et jeunesse de l'Isère (PRHEJI)
- Les écoles maternelles

■ L'Agence économique

- Informe et oriente les commerces et porteurs de projet de commerce sur les démarches à effectuer pour respecter les normes d'accessibilité dans les ERP de 5^e catégorie.
- Cofinance en partenariat avec la Région et les communes les travaux de mise aux normes et de modernisation (au total 50% de subvention pour des dépenses allant de 10 000 à 20 000 € HT). Dans ce cadre en 2024, 18 commerces ont réalisé des travaux soumis à autorisation de travaux ERP et ont ainsi fourni des projets de travaux répondant aux normes ERP ou motivant des dérogations.
- Réalise des études stratégiques des polarités commerciales dans lesquelles les questions d'accessibilité sont soulevées.
- Oriente en complément vers le nouveau fonds territorial accessibilité de l'État, qui subventionne les projets de mise aux normes d'ERP de 5^e catégorie, notamment les commerces. <https://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilite>.

Le service est composé de 6 collaborateurs :

- 1 directeur
- 1 chargé de mission commerce
- 1 chargée de mission économique - Responsable Pépinière - Animatrice RH
- 1 chargée de mission agriculture
- 1 chargée de mission foncier et relation entreprises
- 1 assistante

Économie



L'Agence économique

L'Agence économique est un service de l'Agglo qui a pour mission de faciliter le quotidien, l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire. Elle met en œuvre des actions dans tous les domaines de l'économie : industrie, service, artisanat, commerce, tourisme, agriculture. Attentive aux besoins et aux demandes des chefs d'entreprises, l'équipe de l'Agence éco est en mesure de les guider et les aider dans leur démarche de projet pour apporter des solutions opérationnelles et sur mesure.

■ Schéma de développement commercial

STRATÉGIE | Le schéma de développement commercial a été adopté fin 2021 pour la période 2022 /2027. Cette stratégie est pilotée par un comité composé des Maires des communes et suivi par un comité des partenaires regroupant les acteurs institutionnels agissant pour le commerce et les associations de commerçants. Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2024.

AXE

MAINTENIR ET RENFORCER L'OFFRE COMMERCIALE ET SA DIVERSITÉ

Enjeu « Conduire une stratégie foncière »

ACTION 1 : Poursuivre une veille foncière opérationnelle

- Recensement des locaux commerciaux effectué d'avril à juillet
- Mise à jour de la cartographie
- Mise à jour des caractéristiques des locaux vacants dans la base de données
- 1 fiche d'analyse par commune transmise à chaque Maire
- Présentation des données de l'observatoire aux commerçants

Indicateurs de suivi

- > 1 317 locaux commerciaux occupés par des commerces identifiés
- > 41 % des locaux vacants avec le nom du propriétaire ou mandataire
- > 34 % avec un loyer connu

ACTION 2 : Impliquer les propriétaires privés

- Mise en œuvre de la taxe sur les friches commerciales à Vienne et mise en relation propriétaires / mandataires / porteurs de projets
- Identification des locaux vacants depuis plus de deux ans : 119

ACTION 3 : Maîtriser le foncier commercial

- Études d'accompagnement des communes de Chasse-sur-Rhône, Loire-sur-Rhône, Chuzelles, Pont-Évêque, Vienne.
- Délégation d'un périmètre de sauvegarde à Chasse-sur-Rhône
- 4 appels à projets commerces à Eyzin-Pinet, Loire-sur-Rhône, Chuzelles et Échalas.

Indicateurs de suivi

- > 11 communes dotées d'un périmètre de sauvegarde
- > Taux de vacance commerciale : 13,7 %

ACTION 4 : Poursuivre le partenariat avec les agences immobilières

- Échanges réguliers avec les agents immobiliers
- Orientation des porteurs de projets
- Agences associées à la prospection d'enseignes

Indicateurs de suivi

- > 83 biens sous mandat (+8)
- > 35 projets nouveaux orientés

Enjeu « Faciliter l'implantation et la reprise des entreprises commerciales »

ACTION 6 : Repérer et accompagner de façon anticipée les cédants

- Partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat pour accompagner les cédants et les repreneurs d'entreprises artisanales : 1 commerce accompagné en 2024.

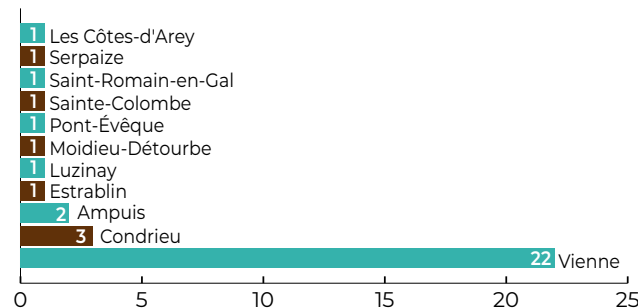
ACTION 7 : Faciliter l'accès aux aides financières

- Orientation des commerçants et porteurs de projet vers les dispositifs financiers existants
- Attribution d'aides à l'investissement
- Accompagnement à l'élaboration des dossiers
- Communication sur les réseaux sociaux lors du versement de l'aide

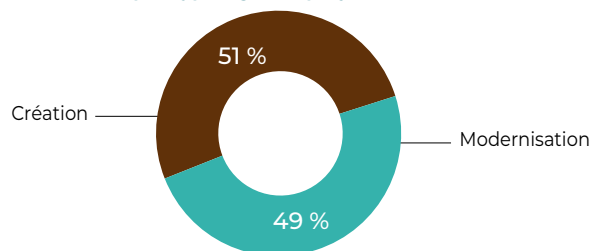
Indicateurs de suivi

- > 35 aides attribuées
- > 186 064 € attribués par l'Agglo et les communes
- > 1,7 M€ d'investissements générés

Nombre d'aides attribuées



Aides attribuées par typologie de projet



ACTION 8 : Prospector et accompagner spécifiquement des commerçants non sédentaires

Indicateurs de suivi

- > 30 marchés actifs
- > 400 commerçants à Vienne
- > 8 marchés de plus de 10 commerçants
- > 10 communes sans marché

AXE

AFFIRMER LA DESTINATION SHOPPING DU CENTRE-VILLE DE VIENNE

Enjeu « Créer une ambiance d'achat »

ACTION 9 : Favoriser l'émergence de services innovants à la clientèle

- Organisation d'un atelier de travail pour les commerçants du centre-ville de Vienne dans le cadre des rencontres professionnelles du commerce.

ACTION 10 : Décliner un plan marketing de la galerie marchande à ciel ouvert

- Réalisation d'un plan merchandising pour le centre-ville de Vienne :
 - État des lieux du commerce du centre-ville
 - Prospective d'implantation
 - Cartographie d'orientation des projets
- Identification des outils : PLUI, acquisition, accompagnement

Indicateur de suivi

> 13 projets d'implantation en centre-ville de Vienne accompagnés

ACTION 12 : Maintenir une relation de proximité avec les commerçants

- Coordination avec la manager de centre-ville de Vienne
- Programme d'animations commerciales de la ville et en soutien à Vienne Atout Commerce
- Soutien financier à la foire de Vienne par l'Agglo

ACTION 13 : Réaliser une politique proactive de recherche d'enseignes

- 18 mars - Visite Franchise expo Paris
- 2 juillet - Journée des enseignes Jazz à Vienne
- 10 octobre - Stand au salon de la franchise de Lyon

Indicateur de suivi

> Ouverture de 3 enseignes nationales (Adop't, Emilie & the cool kids, M. Albert)

AXE

ADAPTER L'APPAREIL COMMERCIAL AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

Enjeu « Mener une stratégie numérique / digitale »

ACTION 14 : Définir une stratégie numérique / digitale territoriale

- Recensement de la visibilité numérique des commerces et campagne de contacts et d'accompagnement des commerçants sans visibilité numérique.

Indicateur de suivi

> 82 % des commerçants ont une page internet (site et/ou réseau social)

ACTION 17 : Faciliter les actions d'économie circulaire

- Réalisation, en partenariat avec la CCI Nord-Isère, de diagnostics « commerces éco responsables » et diffusion de bonnes pratiques.

Indicateur de suivi

> 15 diagnostics conseils

Enjeu « Promouvoir la proximité et la qualité des produits »

ACTION 20 : Animer le réseau des associations de commerçants du territoire

- Information des associations via mail, newsletter, réseaux sociaux et relais de leurs informations
- Organisation d'une conférence et de deux ateliers professionnels

ACTION 21 : Soutenir les projets des associations de commerçants

- 4 associations soutenues financièrement
- 24 250 € attribués

Indicateur de suivi

> 11 événements portés par les associations de commerçants financés

ACTION 22 : Encourager les animations lors des événements touristiques

- Implication de Vienne Atout Commerce et des commerçants dans les animations liées à Jazz à Vienne
- Implication de l'Amicale HCR pour Jazz à Vienne
- Implication de Cap Commerce lors de Vin et Rigotte en fête
- Implication d'Articom dans l'organisation du Trail des Côtes-Rôties

Enjeu « Favoriser les actions du commerce de demain »

ACTION 23 : Encourager les formes innovantes de commerce

- Ouverture de la boutique test de Septème

Indicateur de suivi

> 7 commerçants ayant bénéficié d'un concept de boutique test ou éphémère

ACTION 24 : Sensibiliser les commerçants aux mutations du commerce

- 1 conférence « commerce de demain »
- 1 atelier commerce du centre-ville de Vienne
- 1 atelier « dynamique collective » à Condrieu

Indicateur de suivi

> 145 commerces sensibilisés



Casa Flores, commerce installé dans le centre-ancien de Vienne

AXE

PENSER L'AMENAGEMENT DES CENTRALITES COMME VECTEUR D'ATTRACTIVITE COMMERCIALE**Enjeu « Stopper l'extension des espaces commerciaux de périphérie »****ACTION 26 : Adapter et faire respecter les documents de planification**

- Intégration des enjeux dans le diagnostic PLUI

Indicateurs de suivi

- > Conformité des PLU au schéma de développement commercial : partielle
- > Pas d'implantation nouvelle en contradiction avec le schéma de développement commercial

ACTION 27 : Veiller à l'intégration des loisirs marchands en dehors des zones d'activités économiques

- Orientation des activités et porteurs de projet
- Veille et information des communes sur les règles d'urbanisme

Indicateur de suivi

- > Aucune implantation nouvelle de loisirs dans les parcs d'activités

ACTION 28 : Mettre en place un environnement favorable au commerce

- 2 études stratégiques commerce : Chuzelles et Seyssuel
- 2 plans de merchandising pour les centres-villes de Vienne et Pont-Évêque
- 1 étude de programmation commerciale pour un local à Reventin-Vaugris

Indicateur de suivi

- > 5 communes ayant réalisé une étude stratégique concernant le commerce

Enjeu « Placer le commerce au centre du projet urbain »**ACTION 29 : Définir une stratégie logistique du dernier kilomètre****2 ateliers de travail avec les professionnels**

Signature de la charte et programmation de 10 actions dédiées

**Stratégie d'accueil des entreprises****Enjeu : Requalifier - Mutualiser****ACTION 1 : Gestion et entretien des zones d'activités**

- Avenant de prorogation de 2 ans (jusqu'à fin 2026) des conventions de mise à disposition de personnel pour la réalisation de certaines prestations d'entretien des ZAE
- Sécurisation du chemin des Mines à Vienne, usine Yoplait (26 k€ TTC)
- Réfection partielle du chemin de la Saulaie à Chasse-sur-Rhône (57 k€ TTC)
- ZAE du Rocher : réalisation des travaux de création d'entrées charretières pour l'accueil des nouvelles entreprises (23 k€ TTC)

ACTION 3 : Stratégie de reconquête des friches économiques**Site de Loire-sur-Rhône**

La CNR a sélectionné 4 entreprises autorisées à déposer une offre sur deux parcelles du site industrialo-portuaire, l'une en bord à voie d'eau de 8 hectares, et une seconde embranchée ferroviaire de 6,5 ha. Le comité partenarial de développement du SIP s'est réuni en juillet 2024 pour valider les 2 entreprises retenues.

ACTION 6 : Assurer une gestion pérenne des sites économiques via les baux à construction**Sélection des dossiers**

En 2024, 1 groupe implantation (instruction des dossiers en amont des commissions) s'est réuni, pour étudier et valider la candidature d'1 entreprise :

- Zone de Leveau (Vienne): NG Inox

Enjeu : Conforter et développer**ACTION 7 : Conforter et adapter l'offre tertiaire du territoire****Ariane, pépinière d'entreprises**

- 3 jurys de sélection pour intégrer trois nouvelles entreprises en 2024 : Aricie Conseil, Biwac, Behale
- 2 sorties : Effischool et Espace O jardin

Les entreprises de la pépinière en 2024 :

- G-Talents : cabinet de recrutement spécialisé Salesforce (métiers informatiques) -2^e année de pépinière
- DSIntégration : accompagnement à la transformation digitale des entreprises - 2^e année de pépinière
- Copro développement : analyse financière de la copropriété-intégration 1/02/2024
- Aricie Conseil : éditeur de logiciels - intégration 1/06/2024
- Biwac : agence de communication digitale - intégration 1/10/2024
- Behale : BE VRD - intégration 1/10/2024

L'animation et la professionnalisation des entrepreneurs

- 6 ateliers proposés

Accompagnement à l'accélération des entrepreneurs accompagnés par Ariane

- 60 mises en relation entre entreprises du territoire, réseaux, partenaires
- 40 rendez-vous individuels de suivi coaching
- Accompagnement au concours de Copro Développement au Pépit'up 2024, sélectionné sur les 14 dossiers présentés.
- Articles de presse des jeunes recrues sur la lettre éco, AggloMag et réseaux sociaux.

Fédérer une communauté d'entrepreneurs solide

La mobilisation de la communauté des anciens entrepreneurs d'Ariane avec la réalisation de temps de convivialité (galette, repas d'été au jazz, Noël à Saint-Germain, les 4 bienvenues)

Prospection auprès d'un nouveau public d'entrepreneurs




- 3 « au fil d'un café » temps de networking
- 6 animations ateliers : comment bien s'implanter sur le territoire, la microentreprise, ateliers Intelligence artificielle, café de la création, gestion du temps, cybersécurité.
- Un évènement majeur : la matinée inspirante

Le flux annuel 2024 de contacts, de visites, de rencontres au sein d'Ariane en reconquête :

- 182 participants (créateurs, porteurs de projets, jeunes entreprises, entreprises)
- 26 porteurs de projets, jeunes créateurs reçus en rendez-vous individuels

Développer la notoriété et la visibilité d'Ariane

Nombre de post Ariane : 247 programmés pour chaque support (identiques). C'est donc une publication quasi quotidienne sur les jours ouvrés.

	 abonnés	 audience (impressions)	 abonnés
2023	1 081 (+112 %)	82 284	576
2024	1 203 (+11 %)	46 906	605

■ Semaine de l'industrie

- **15 partenaires de l'emploi**, de la formation, de l'insertion, des patronaux, de l'Education Nationale
- **29 entreprises du territoire** pour ouvrir leurs portes, participer à des tables rondes, des interventions en milieu scolaire, participants à l'atelier afterwork cybersécurité.
- **4 GT des partenaires** (et un GT bilan à prévoir en janvier)
- **35 visites d'entreprises**
- **Plus de 440 élèves collégiens et lycéens** ayant participé à soit des visites d'entreprises ou interventions ou à des animations (Galilée, Fitzgerald ; Grange, Brassens, Ponsard, Agrotec ; BIJ, ML)
- **200 personnes participantes** à la journée Chimday Chim4you au Lycée Galilée (hors collège)
- **90 demandeurs d'emploi** (dont jeunes E2C, ML) en visite dans les entreprises et participants à des ateliers
- **Forum Emploi** : 500 visiteurs
- **Une audience web sur les réseaux sociaux de près de 11 000 personnes** (toutes publications confondues)
- **Couverture presse** : 3 articles complets dans le Dauphiné Libéré, les Affiches et l'Essor. 8 visites avec la presse et des interviews programmées.



■ Agriculture

AXE 1

FAVORISER LES CIRCUITS COURTS QUI VALORISENT LES PRODUCTIONS LOCALES

• Suite à l'enquête auprès des communes sur leur restauration collective : proposer des rencontres entre les producteurs et les cuisiniers (régie ou prestataire)

> Non réalisé reporté à 2025, une rencontre avec les communes est prévue le 6 mai 2025 et à l'automne 2025 un temps d'information pour les agriculteurs : « Comment travailler avec la restauration collective » ;

> Poursuivre le soutien aux éleveurs impactés par les pertes des indemnités compensatoires de handicaps naturels ;

- Réalisation d'une étude prospective du plateau de Condrieu : quelle agriculture sur le plateau de Condrieu en 2040 ? Plusieurs pistes d'action ont émergé de ce travail. À poursuivre en 2025

> Accompagner les éleveurs de la filière Rigotte de Condrieu selon leurs sollicitations et les compétences des structures : installation/transmission, cahier des charges et liens avec d'autres AOP

- Visite avec les élus de la commission agriculture de la ferme des Pampilles sur la commune de Les Haies ;

- Mise en avant du métier de chevrier lors de la journée découverte des métiers dans le cadre des jeudis de l'installation et de la transmission.

• Irrigation :

> Informer sur l'usage de la ressource en eau afin de limiter les conflits agriculteurs / non-agriculteurs

- Mise en place d'un partenariat avec le Lycée Agrotec (élève en 2^e année de BTS) pour la conception d'un document visant à communiquer sur l'usage de l'eau en agriculture.

> Suivre les deux grands projets d'irrigation

- Plateau de Louze : un travail sur la diversification a été lancé avec la Chambre d'agriculture de l'Isère. En juillet 2024, le projet a été ajourné. Un groupe restreint d'agriculteurs de l'ASA a demandé une révision du projet.

- Projet plateau de Condrieu en 2024, le projet n'a pas avancé

> Stockage d'eau (inventaire existant, réglementation)

- Projet suivi par le Département du Rhône pas de retour à ce jour.

AXE 2

GÉRER L'ESPACE AGRICOLE ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE

• Adaptation au changement climatique

> Concrétiser le projet de valorisation de la ressource ligneuse : en partenariat avec La Ferme du Colombet et Vienne Condrieu Agglomération, une collecte des sapins de Noël a été organisée. Une session de broyage des sapins a été proposée par La Ferme du Colombet autour d'un temps convivial ;

> Développer l'outil station météo en lien avec l'existant (réseau Oxyane WEENAT) :

- Cette action a été ajournée en juin 2024, puis suite aux intempéries d'octobre 2024, une nouvelle réflexion a été lancée à la demande de la direction du cycle de l'eau.

• Assurer la protection du foncier agricole

> Élaboration du PLUi : analyse des enquêtes menées pendant le diagnostic

- Participation à l'élaboration du PLUi : Vienne Condrieu Agglomération a lancé son PLU intercommunal : réalisation du diagnostic agricole par les Chambres d'Agriculture ;

> Créer un document de communication de la préservation du foncier agricole à diffuser aux élus, propriétaires :

- Document réalisé, diffusion prévue 1^{er} semestre 2025.

• Favoriser la transition énergétique du monde agricole

> Agrivoltaïsme : présentation aux élus de la commission agriculture et accompagnement des Chambres d'Agriculture en lien avec la loi AENR (accélération des énergies renouvelables) :

- Organisation d'une intercommission aménagement, agriculture et air climat énergie en novembre 2024.

AXE 3

AFFIRMER LE RÔLE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

• Renouveler et adapter la semaine de l'Installation et de la Transmission : « Les Jeudis de l'installation et de la transmission »

• Thématique conférence agricole 2024

> La conférence agricole a réuni 60 participants et les ateliers ont permis de s'interroger sur comment « être acteur de l'installation et la transmission »

• Journée de sensibilisation au métier d'agriculteur (parcours installation, témoignage...)

> Le temps d'une demi-journée il a été proposé de découvrir les métiers de l'agriculture avec des témoignages de professionnels, un escape game et la présentation des dispositifs pour se lancer dans le monde agricole (15 participants)

• Café installation /transmission

> Témoignage de Clément et Xavier Jury (25 participants).

• Action sur la transmission (rencontre cédant, entretien individuel)

> Organisation du forum de la transmission en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère sur la commune de Seyssuel (25 participants)

• Poursuivre les actions avec les acteurs de l'emploi agricole

> Identifier les freins et les leviers au maintien de l'emploi des salariés agricoles (logement, transport...)

• Réflexion commune sur la main d'œuvre agricole avec la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône :

> Participation à l'organisation de l'évènement " Recruter, (se) former, fidéliser " pour février 2025 sur la thématique du salariat agricole.

AXE 4

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET COMMUNIQUER SUR SES ATOUTS

• Organisation de la troisième édition du Printemps des Fermes

> Organisation d'un événement propre à l'Agglo : le Printemps des fermes - 27 fermes participantes, plus de 5 000 visites.

• Visites d'exploitation

> 2 visites ont eu lieu en 2024 (en plus des 2 fermes visitées lors du Printemps des fermes) :

- La Ferme du Sambillot (Chonas-l'Amballan)

- La Ferme des Pampilles (Les Haies)

• Diffuser des portraits d'exploitants dans l'Agglomag, lettre éco, Newsletter de la Chambre d'agriculture

> 5 portraits d'agriculteurs en 2024

Le printemps des fermes



À la fin de l'année 2024, l'équipe de l'Office de Tourisme était composée d'une équipe opérationnelle de 15 collaborateurs permanents pour 14.63 ETP soit une baisse importante par rapport à N-1 ; conséquences des décisions prises de fermer la boutique du musée de Saint-Romain-en-Gal et de procéder par ailleurs à un plan de licenciement pour motifs économiques qui a impacté l'ensemble du service guidage et un poste associé aux boutiques.

Le groupe de direction est composé du directeur général et de la directrice administrative et financière ; le directeur opérationnel, parti en septembre 2024, n'a pas été remplacé.

Il anime une équipe de 13 personnes :

- 1 personne à l'administration générale
- 6 personnes à l'accueil, l'information et aux boutiques dont le responsable des services et de la qualité, épaulées par des saisonniers et des vacataires
- 5 personnes à la communication, promotion, marketing et commercialisation
- 1 personne au développement.

Tourisme

Inauguré en septembre 2024, le belvédère de Tupin-et-Semons est devenu un site incontournable pour les touristes comme pour les habitants.

Vienne Condrieu Tourisme

En 2024, l'Office de Tourisme et Vienne Condrieu Agglomération ont mené un travail de réflexion et d'évaluation qui a conduit à la rédaction puis au vote en septembre 2024 de la nouvelle convention partenariale d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les années 2025 à 2027 voire 2028.

Si le budget consacré pour ces prochaines années a été sanctuarisé, cette CPOM permet également de réaffirmer les missions principales de l'Office de Tourisme. 2024 aura donc été une année au cours de laquelle ont été mises en place les bases de ce que seront les prochaines années.

■ Accueil et informations

En 2024, le schéma d'accueil et d'information s'est articulé entre accueil au pavillon du tourisme, accueil digital et accueil hors de nos murs.

De début mars à fin octobre, l'équipe a assuré l'accueil 7 jours sur 7 au pavillon du tourisme (6 jours sur 7 de novembre à février). **39 291 visiteurs** ont été comptabilisés, soit une baisse de 6,7 % essentiellement due à une accessibilité compliquée du pavillon, car le nombre de contacts qualifiés (personnes ayant un besoin d'information) est resté sensiblement le même.

L'information via les systèmes digitaux et de téléphonie ont représenté près de 10 000 conversations.

De nouveaux points d'accueil chez des commerçants, appelés « Point Sait Tout » et les RIT (Relais d'Informations Touristiques) ont été consolidés sur les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône, Condrieu, Longes, Villette-de-Vienne et Tupin-et-Semons.

Enfin les conseillers en séjour sont intervenus sur la ViaRhôna (Maison Blanche), Jazz à Vienne (Cybèle) ou bien encore sur le marché de Vienne du samedi matin et ont pu ainsi développer plusieurs milliers de contacts qualifiés.

■ Boutique

Le CA global généré est en forte baisse du fait de la fermeture de l'Emporium et du développement de dépôts ventes pour un pool de créateurs locaux où seule la marge est intégrée au CA.

Focus billetteries : l'OT a réalisé pour le « compte de tiers » près de 3 000 ventes de billets (spectacles, animations, concerts, etc.).

■ Services commerciaux

• **Croisières** : la reprise est là et nous retrouvons enfin nos chiffres de 2019 soit +/- 67 000 croisiéristes.

• **City tram** : en lien direct avec l'activité croisière (près de 3/4). Le CA reste stable mais les coûts d'exploitation augmentent. Mais ce service reste indispensable pour l'attractivité et les retombées économiques générées par les croisiéristes.

■ Éditions

L'Office de Tourisme poursuit sa démarche engagée en 2020 afin de réduire le nombre d'éditions et de renforcer leur efficacité.

Parmi les supports imprimés, les cartes postales ont pris toute leur place et ont donc été reconduites tout en réduisant le nombre.

C'est un support simple et attractif qui, édité en amalgame, permet une impression en grand nombre tout en réduisant les coûts. 9 cartes postales différentes ont été éditées pour l'OT pour un total de 25 000 exemplaires.

• Magazine de destination

« L'ÉpiCurieux de tout » N°4 a été en partie réalisé en interne et a été édité à 50 000 exemplaires pour 2 ans. 75 % de ces magazines sont diffusés en dehors de notre territoire afin de participer à son attractivité et à la séduction des publics ciblés.

• **Carte touristique du territoire** : 15 000 exemplaires et **plan touristique de Vienne**. 25 000 exemplaires ont été également réédités.

• **Nouveauté 2024** : un support « 4 volets » de promotion de l'offre estivale a été réalisé et diffusé à 20 000 exemplaires sur la grande région essentiellement via des actions ciblées de street-marketing.

■ Relations presse et médias

• **La collaboration avec une agence de relation presse s'est poursuivie en 2024**, complétée par des actions en partenariat avec Atout France (presse internationale), Auvergne Rhône-Alpes tourisme (presse internationale ou thématique ViaRhôna et Art de Vivre), et Isère Attractivité (presse Suisse et UK).

• **Près de 70 journalistes ont été rencontrés ou accueillis directement**. Cette démarche reste un pilier de notre promotion. Ainsi 518 articles et reportages ont été publiés en 2024 (442 en 2023 et 390 en 2022).



Le patrimoine se partage également en famille avec les parcours de géocaching.

Zoom

Qui sont les touristes du territoire ?

Ce sont les mêmes tendances observées en 2022 et 2023.

2 touristes sur 3 accueillis et renseignés sont français.

La moitié d'entre eux est originaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'autre moitié du reste de la France dont le top 5 est composé de l'Île de France, du Grand Est, de PACA, des Hauts de France et de l'Occitanie.

En 2024, à ces touristes venant majoritairement des USA, d'Allemagne, de Grande Bretagne, se sont ajoutés ceux venant d'Espagne (+60%) et du Canada (+11%). Les touristes venant des Pays-Bas et de Belgique restent présents mais en recul au pavillon du tourisme.

■ Site internet

- La forte progression de 2023 (+ 53,5 %) s'est poursuivie en 2024
- Le nombre d'utilisateurs réels progresse de 46.5 % passant de 213 000 en 2023 à **312 000** en 2024 et le nombre de pages vues dépasse le million (1 030 500) contre 470 000 en 2023.

Ce constat est en grande partie le fruit

- D'une stratégie assumée de faire du web la porte d'entrée digitale du territoire.
- D'un choix de renforcer les RH dédiées au « digital »

■ Relations clients et applications digitales

- Depuis 2020, l'Office de tourisme dispose d'un outil permettant de qualifier l'ensemble de ses contacts et ainsi disposer d'une base de données de plusieurs milliers de personnes qui ont été au cœur de ses actions ciblées.

- Le nombre d'envois ciblés est passé de 21 en 2023 à **55 en 2024**. Ainsi 54 240 personnes contre 30 225 ont été « touchées » avec un taux d'ouverture de 46 % très au-delà de la norme qui se situe entre 20 et 25 %.

• Applications digitales

Les 3 parcours de géocaching mis en place en 2023 ont été enrichis d'un 4^e et ont totalisé en 2024 près de 10 000 joueurs (x2 / 2023)

■ Réseaux sociaux

- Le choix assumé de l'Office de Tourisme n'est pas la course aux « likes », mais de développer la viralité des publications. Cela passe notamment par un maillage de relais qui s'approprie ses « prises de parole » sans pour autant que celles-ci soient clairement identifiées Vienne Condrieu Tourisme. L'offre et les expériences proposées sont au cœur de cette prise de parole. Cette stratégie qui est complémentaire de celle mise en place pour le WEB, donne de bons résultats.
- La couverture totale Facebook est passée de 1 293 000 en 2023 à 2 350 000 en 2024.
- Pour Instagram l'analyse est plus délicate car il y a eu une modification du mode de comptage en milieu d'année. Seule la période d'août à décembre peut être comparée. Sur les 5 derniers mois de l'année, la couverture est passée de 69 000 en 2023 à 83 700 en 2024.



Avril 2024, Vienne accueille le tournage d'une nouvelle émission de M6 avec Cyril Lignac, François-Régis Gaudrit et Marc Veyrat

Chiffres clés

122 150 entrées en 2024 dans les musées de Vienne et de Saint-Romain-en-Gal - Vienne (+2,6 %)

340 à 341 000 nuitées en 2024 (stable par rapport à 2023 : année record à + 15,6 %)

Les réservations via les opérateurs numériques progressent encore :

- Elles représentent + de **28 % en 2024 contre 25 %** en 2023, 22 % en 2022 et 18 % en 2021.
- Le compteur devant la maison de la nature sur l'île du Beurre, comptabilisait en 2024 : **106 052 passages vélos** (nouveau record de fréquentation)

■ Labels et AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage)

- En 2024, ce pôle a continué d'accompagner Vitis Vienna, les AOP de Condrieu et Côte-Rôtie sur des actions nationales ciblées et a coproduit avec l'institution Robin la 3^e édition de ViaGusta passée de 700 à 800 participants.
- Principal fait marquant en 2024 : le développement du label Vignobles & Découvertes à l'échelle de l'ensemble de la Vallée du Rhône Nord, ce qui a conduit à la création d'une nouvelle destination (reconnue par Atout France en mars 2025) regroupant l'ensemble des partenaires (+/- 250) et les 7 Offices de Tourisme entre Vienne et Valence.

■ Partenariat

- Depuis 2023, il n'y a plus qu'une formule de partenariat. **120 établissements principaux sont engagés auprès de l'Office de Tourisme** (contre 113 en 2023)
 - Le programme de formations, rencontres, Éductours..., proposé sur un rythme de 2 par mois en moyenne a été poursuivi.
 - De nombreux partenaires ont bénéficié de la mise en place de leur vente en ligne (42 partenaires contre 28 en 2023), dispositif qui a généré en 2024 plus de 10 000 produits et services vendus en ligne (+20 %) et un panier moyen en croissance de 31 %.
 - Enfin, les démarches de classement et labélisation Accueil Vélo ont été poursuivies : une quarantaine d'établissements sont aujourd'hui labélisés et donc référencés nationalement.
- De nombreux partenaires ont bénéficié de la mise en place de leur vente en ligne ou bien encore de leur classement et labélisation Accueil Vélo.

INFO +

Depuis 2023, l'Office de Tourisme organise fin janvier en après-midi "Tourisme et Vous" : rencontre de l'attractivité touristique du territoire avec et pour les socioprofessionnels de l'agglomération, précédé d'un « workshop » tourisme d'affaires avec la complicité de l'Agence éco pour faire se rencontrer entreprises et offres du territoire.

JAZZ
À
VIENNE

27 ► 12 / 2024
JUN JUILLET / 43^e ÉDITION



Clériss

Pendant Jazz à Vienne, l'équipe est composée de près de 420 collaborateurs dont les bénévoles, les saisonniers, les stagiaires, les techniciens et l'équipe permanente.

Un festival aux promesses tenues

La 43^e édition du festival Jazz à Vienne s'est déroulée du 27 juin au 12 juillet 2024 avec une date supplémentaire le 16 juillet 2024. Jazz à Vienne a continué de surprendre, d'innover et de faire découvrir la richesse du jazz à tous les publics, tout en continuant à proposer de nouveaux projets pour améliorer la qualité d'accueil du public, ouvrir le festival au plus grand nombre et maîtriser son empreinte écologique.

Une programmation ouverte au plus grand nombre

■ Le Théâtre Antique

- Une programmation réunissant les jazz **de tous les horizons**, les styles et les générations
- 16 soirées au Théâtre Antique, rassemblant ainsi **plus de 88 000 spectateurs**
- **9 soirées thématiques** ont permis aux festivaliers de voyager musicalement entre la soul, la funk, le hip-hop, le blues en passant par des soirées piano, pop-jazz, jazz vocal, Cuba ou encore rhythm & blues. 20 artistes et groupes ont foulé la scène du Théâtre Antique pour la première fois, ce qui représente 51,28% de la programmation.

La fréquentation des festivaliers était au rendez-vous avec cinq soirées complètes : la soirée d'ouverture avec Ibrahim Maalouf et Louis Matute, la soirée funk du 2 juillet avec Earth Wind & Fire Experience, le 5 juillet avec Caravan Palace et David Krakauer, le 8 juillet avec Asaf Avidan et Lizz Wright et la Special Night du 16 juillet avec Vulfpeck et Léon Phal.

- **Près de 8 000 enfants des classes primaires de l'Agglo** et des environs accueillis aux concerts Jeune Public avec Joao Selva

■ La scène de Cybèle

- **Plus de 6 300 personnes par jour**
- **Tous les jours**, à partir de 12h, **une programmation entièrement gratuite**
- Le public a répondu présent, aussi bien en journée que lors des DJ-sets en after où de nombreux artistes se sont produits sur la scène du Kiosque pour partager leur musique et leur talent !

Chiffres clés



■ Le Club

- Près de **6 300 spectateurs accueillis** pour les afters au Club
- **14 concerts réunissant la nouvelle génération**



Une offre festivalière imaginée pour tous les publics

En marge du Théâtre Antique, des scènes de Cybèle et du Club, de nombreux projets gravitent autour de cette planète jazz, plus foisonnante que jamais. Une manière d'enrichir l'expérience festivalière et de faire le lien entre musique et autres disciplines artistiques. De nouveaux lieux ont ainsi été exploités et des projets inédits ont vu le jour.

■ La journée marathon

- Le 23 juin, journée marathon entièrement gratuite avec **150 artistes sur 11 lieux différents**
- **1 747 personnes**
- Dès 6h45 avec un concert au lever du soleil sur les hauteurs du belvédère de Pipet.

■ Jazz sur la ville

- Au détour d'une place, d'une avenue, d'un parc ou d'un jardin, Jazz à Vienne a invité les festivaliers à découvrir la ville de Vienne sous un nouvel angle, le tout en accès libre.
- Multitude de projets, d'animations et de concerts, le tout en accès libre, tous les jours à 18h dans les rues de Vienne, dans des lieux insolites et patrimoniaux.
- Au total, les **18 concerts ont réuni plus de 2 000 festivaliers !**

■ Jazz Ô musée

- Du solo aux musiques du monde en passant par le brunch musical,
- **Près de 1 140 personnes**

■ Lettres sur cour

Depuis plus de 20 ans, des auteurs de France et du monde entier viennent pendant quelques jours au rythme du festival. Pour cette édition, qui s'est déroulée dans la cour de la MJC de Vienne, Lettres sur Cour a rassemblé 1 025 personnes. Au programme : lectures publiques, buffet littéraire, hommages, rencontres...

■ Caravan'Jazz

La Caravan'Jazz a sillonné cette année encore les communes de Vienne Condrieu Agglomération. De Septème à Jardin en passant par Reventin-Vaugris, Chuzelles, Sainte-Colombe, Échalas et Eyzin-Pinet, ce sont au total **2 000 personnes** qui ont assisté aux 7 concerts avec Harmony's Brass Band et Radio Tutti Extra Bal avec des groupes locaux en première partie de soirée.

■ Jazz for Kids

Plus de 2 965 enfants ont fréquenté les ateliers ou assisté aux concerts jeune public tout au long du festival.

La politique tarifaire de 2023

■ La politique tarifaire du festival a été revue en 2024 avec

- **Le tarif haut (A) a été augmenté**, et est passé de 49 € à une fourchette allant de 60 € à 65 €.
- **Le tarif moyen (B) est resté à 45 € et le tarif C a été maintenu à 37 €.**
- **Les tarifs créés il y a 6 ans à destination du public jeune sont restés inchangés.** Plus de 4 200 billets « 15-25 ans » ont pu bénéficier d'un tarif à 30 € (quelle que soit la soirée). Ils étaient ainsi près de 270 jeunes par soir à profiter d'un concert au Théâtre Antique. Quant aux plus petits (4-14 ans), qui bénéficient d'un tarif symbolique à 4 €, ils étaient 200 par soir, soit près de 3200 au total.
- **Le Pass 7 soirées** était proposé à 195 € aux particuliers (+5€ sur 2024) et 185 € aux CE, collectivités, «15-25 ans» et demandeurs d'emploi. Près de 1 500 Pass se sont vendus pour la 43^e édition du festival, dont 145 ne donnant pas accès aux concerts d'Ibrahim Maalouf / Louis Matute et de Vulfpeck / Léon Phal.
- **Près de 40 festivaliers ont opté pour le Pass Intégral.** La formule, proposée à 355 € (+5€ sur 2024, tarif unique), permettait cette année l'accès aux 16 soirées du Théâtre Antique et offrait de nombreux avantages (invitations, accès à l'espace réservé sur certaines soirées).
- **Enfin, le Pack Trio** (3 soirées choisies pour 111€, +6€ sur 2024) a continué à séduire un public nombreux avec près de 1 350 formules vendues.

■ La politique digitale de Jazz à Vienne

- **Application mobile :**
4 518 utilisateurs soit une hausse de 79,29 %
- **Newsletters**
33 newsletters génériques et 21 newsletters spécifiques
- **Réseaux sociaux**
 - > **La page Facebook :** 64 400 fans, 1,6 million de personnes touchées, 92 000 interactions
 - > **Le compte Instagram Jazz à Vienne :** 25 000 followers
 - > **Le compte Deezer :** 450 followers
 - > **Le compte Spotify Jazz à Vienne :** 292 followers
 - > **Le compte SoundCloud :** 31 abonnés
 - > **La chaîne YouTube Jazz à Vienne :** 4 800 abonnés
 - > **Le compte LinkedIn Jazz à Vienne :** 9 000 abonnés





La direction de la petite enfance est composée de 172 collaborateurs dont :

- 1 directrice
- 4 coordinatrices
- 1 responsable administratif et financier/régisseur
- 4 assistantes administratives et comptables
- 1 agent référent du Point Info Mode de Garde (PIMG)
- 2 référents santé accueil inclusif et 1 médecin vacataire référent santé
- 9 responsables RPE
- 16 équipes d'EAJE
- Accompagnement professionnel de 116 stagiaires et 4 apprentis

Petite enfance

L'accueil des enfants de moins de 6 ans hors temps scolaires

La direction petite enfance gère directement l'ensemble des équipements publics situés sur le territoire parmi lesquels 9 relais petite enfance (RPE), 16 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et 1 lieu d'accueil enfants-parents (LAEP). Elle participe au financement des ludothèques. Elle exerce pleinement la compétence petite enfance et assure la mise en œuvre de son schéma grâce au soutien financier de la Caisse d'allocations familiales.

■ Accueil, information et orientation des familles

Cette mission est assurée par deux services.

• Le point info mode de garde (PIMG)

Il informe et accompagne les familles et plus spécifiquement :

- > Gère les demandes en accueil collectif ;
- > Instruit les dossiers pour leur passage en commission ;
- > Fait le lien parents, structures et services administratifs ;
- > Réoriente les parents en cas de refus lors de la commission ;
- > Traite les demandes spécifiques comme l'accueil d'urgence, les horaires atypiques et l'accueil estival ;
- > Travaille en étroite collaboration avec les Relais Petite Enfance et les EAJE, permettant d'assurer une continuité dans la prise en charge des enfants.

• Les Relais Petite Enfance (RPE)

En complément du Point Info Mode de Garde, les Relais Petite Enfance :

- > Accompagnent les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil ;
- > Participent à la valorisation, à la professionnalisation des assistantes maternelles ;

En 2024, les RPE ont réalisé 583 rendez-vous physiques et 1933 rendez-vous téléphoniques.

- > Ils offrent un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile ;
- > Ils accompagnent les professionnels dans leurs démarches administratives et leur parcours de formation.

En 2024, ils représentent 522 temps d'accueils et 255 assistants maternels ont participé soit 46 % des AM.

- > Ils favorisent l'amélioration continue des pratiques professionnelles par des formations et des échanges réguliers.

Le premier baby dating a rassemblé 28 assistants maternels sur deux sites.

Chiffres clés

804 dossiers présentés en commission d'attribution de places en crèche

328 réponses favorables

41 % : taux d'attribution

■ Développement et pérennisation de l'offre d'accueil collective et individuelle

• Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

- > **Au total : 412 places publiques et 119 places privées soit une hausse de 4,7 %**

L'accueil individuel

Le 1^{er} mode d'accueil du territoire subit une forte diminution de l'offre

à l'identique de ce qui est constaté à l'échelon national. Ceci est dû aux départs à la retraite, à la reconversion professionnelle des assistantes maternelles (après la période Covid) vers des activités plus sécurisées et à la baisse des nouveaux agréments.

Zoom

Réforme et accueil inclusif

Un des points importants de la réforme législative petite enfance est de mieux encadrer la prise en charge des enfants nécessitant des soins spécifiques durant leur accueil en crèche ou chez une assistante maternelle.

La fonction de référent santé accueil inclusif devient obligatoire pour chaque établissement tout comme la mise en place d'un certain nombre de protocoles.

Tout est mis en œuvre pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions et de façon sécurisante les enfants porteurs de handicap ou vivant avec une affection chronique, mais également tout enfant présentant un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Cette prise en charge s'accompagne de temps de formation et/ou d'information des agents.

La Caisse d'Allocations Familiales participe financièrement au surcoût que pourrait induire cet accueil spécifique comme l'achat de matériel ou un renfort d'équipe.

En 2024, 18 enfants porteurs de handicap ou en cours de détection ont ainsi pu être accueillis.

59 enfants pour lequel un PAI (projet d'accueil individualisé) est élaboré sont également accueillis.

Enfin, l'accueil des enfants avec traitement ponctuel est aussi possible grâce à l'élargissement des autorisations de distribution des médicaments à l'ensemble des agents.

■ Soutien à la parentalité

• LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Il favorise la rencontre et l'échange entre enfants et parents encadrés par des accueillants formés dans un espace de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole.

> L'accueil est gratuit, anonyme et sans inscription

LAEP "Bulle de partage" sur 3 sites à Chasse-sur-Rhône, Vienne et Condrieu

> Il est une évolution du LAEP "Graine de Malice"

LAEP "Arc en ciel" à Pont-Évêque

> Dans les locaux partagés du Centre social.

■ Ludothèque

Vienne Condrieu Agglomération soutient et développe la politique jeu du territoire.

Celle-ci est mise en œuvre par :

• Ludothèque Vienne

- > Ouverture au public : 1496h pour les particuliers
- > 427 adhésions soit 1600 personnes
- > 3 professionnels du jeu et de l'animation
- > 2 services civiques, 55 bénévoles et 31 stagiaires BAFA

• Ludomobiles

- > 15 communes accueillantes
- > 6 journées / an / commune
- > 82 dates sur l'année
- > 125 cartes d'adhésion (29,3% des adhésions totales) soit 541 personnes (33,8%) du public touché

> Au total : 7860 passages particuliers et 1100 passages de structures

• Ludothèque Pont-Évêque

- > Ouverture au public : 16h/semaine soit 691h tout public et 31h d'animation
- > 11 417 passages
- > 216 familles adhérentes soit 1028 personnes et 35 assistantes maternelles

• Repères

- 966 enfants accueillis en crèche
- 61 % de parents des enfants accueillis sont doubles actifs
- 22 % de familles avec au moins 1 parent qui travaille

Répartition selon le mode fréquentation

- 74 % en accueil régulier
- 10 % en accueil irrégulier (varie chaque semaine ou chaque mois)
- 16 % en accueil occasionnel (de courte durée sans caractère régulier)

Zoom

Révision du règlement d'attribution de places en crèche

Afin de s'adapter au contexte sociétal, un travail d'actualisation du règlement en vigueur depuis 2022 a été mené.

Il vise à revoir le système de cotation qui permet de classer les demandes, dans un objectif d'équité de traitement puisque les demandes sont anonymisées.

4 domaines font l'objet de cette cotation selon différents critères :

- > La situation familiale ;
- > La situation professionnelle : revalorisation de la cotation du ou des parents en situation d'emploi ;
- > La situation sanitaire et sociale ;
- > Et la situation financière : actualisation des quotients familiaux.

Ce règlement entrera en vigueur au cours de l'année 2025

Chiffres clés

16 EAJE publics et 11 micro-crèches privées

531 places d'accueil collectif

9 RPE

568 assistantes maternelles agréées (au 31/12/2024) dont 522 en activité

1 969 places d'accueil individuel

2 500 places d'accueil au total





Esplanade Claudine Coste
Hussel à Vienne-Vallée de Gère

La direction de la cohésion sociale est composée de 27 collaborateurs :

- 1 directrice
- 2 assistantes comptables
- 1 responsable du service emploi-insertion
- 1 facilitateur clauses d'insertion
- 1 chargée de parcours PLIE
- 1 cheffe de projet CitésLab
- 1 coordinatrice du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
- 1 chargée de mission santé, accessibilité et FPH
- 1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance
- 1 coordinateur réussite éducative
- 2 référentes de parcours réussite éducative
- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat
- 1 chargée d'écoute Relais Oxyjeunes
- 1 responsable du service jeunesse
- 3 animateurs jeunesse
- 1 assistante comptable jeunesse
- 1 responsable du service téléalarme
- 4 techniciens téléalarme
- 1 assistante comptable téléalarme
- 1 réceptionniste téléalarme des tests mensuels des communes

Cohésion sociale

Le Contrat de ville

Zoom

Signature du nouveau Contrat de ville 2024-2030

Portée par l'État, Vienne Condrieu Agglomération et les villes de Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque et Vienne, la politique de la ville, politique publique partenariale, participative et territorialisée, se poursuit avec la signature d'un nouveau Contrat de ville en 2024.

Elle propose de déployer dans les quartiers prioritaires **une nouvelle contractualisation, dénommée "Engagement Quartiers 2030" pour la période 2024-2030.**

Pour élaborer cette nouvelle contractualisation, les habitants ont été entendus lors de rencontres au début de l'été 2023. L'ensemble des partenaires s'est investi dans les comités techniques et les groupes de travail par quartier. Chacun a pu faire part de ses éléments de diagnostic, de ses priorités et des enjeux pour les 6 Quartiers Politique de la Ville (QPV) du territoire. Le travail partenarial mené a ainsi permis d'établir le cadre général d'une action commune.



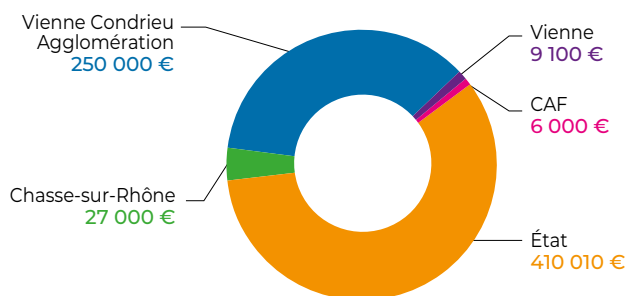
Vienne Condrieu Agglomération peut ainsi continuer à agir avec l'ensemble des partenaires, chacun en fonction de ses compétences, pour répondre aux besoins des habitants qui cumulent le plus de difficultés et **réduire les écarts entre les quartiers QPV et le reste du territoire.**

Le nouveau Contrat de ville décline des objectifs spécifiques pour chacun des QPV ainsi que **5 enjeux à l'échelle de l'Agglo :**

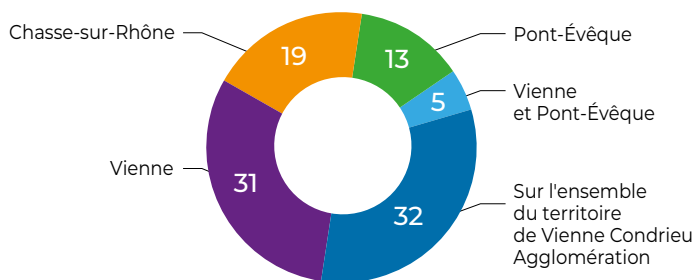
1. Développer l'accès à l'emploi et la création d'activité économique pour les habitants des QPV
2. Favoriser la réussite éducative
3. Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République
4. Agir contre la délinquance et contribuer à la tranquillité publique
5. Être acteur des défis environnementaux et des enjeux climatiques

■ Programmation 2024

Répartition des financements



Répartition des actions déposées sur le territoire



Participation du Contrat de ville au financement des actions spécifiques (en euros)



Chiffres clés

100 actions déposées pour un coût global de **3 164 543,80 €** et une demande totale de financement de **1 577 133 €**

66 actions reconduites

34 nouvelles actions

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

■ Élaboration d'un nouveau protocole pour la période 2023-2028

Il est le fruit de l'implication de l'ensemble des partenaires de l'emploi : État, Région, Départements de l'Isère et du Rhône, France Travail et les missions locales. De nouveaux signataires ont intégré ce protocole : la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les Chambres d'agriculture de l'Isère et du Rhône et Cap emploi 38.

Ce protocole définit les modalités de coopération entre acteurs autour de 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Le PLIE comme espace territorial de concertation et d'ingénierie de projets ;
- Axe 2 : Prise en compte des besoins des entreprises locales en matière de recrutement ;
- Axe 3 : Développement d'un plan d'action en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi du territoire.

Chiffres clés

412 personnes accompagnées dont **64 %** de femmes

268 étapes emploi réalisées soit **246** personnes en accompagnement renforcé qui ont travaillé

67 % de sorties positives vers un emploi pérenne (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante ou création d'entreprise)

34 700 heures de clauses réalisées

203 contrats de travail signés

155 personnes qui ont bénéficié des clauses d'insertion

Le Plan Local de Santé

- Organisation le 4 juillet d'une **soirée conviviale de promotion du territoire pour les internes de l'hôpital de Vienne** et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ;
- Participation à l'**accueil des deux promotions d'internes à l'hôpital de Vienne** en mai et en novembre ;
- Mise en place d'un article de **prévention et de sensibilisation au diabète et à l'obésité** dans l'*Agglomag* ;
- Création de l'**instance de concertation locale pour les futurs projets d'installation** en exercice coordonnée le 28 novembre.

Soirée de promotion du territoire pour les internes de l'hôpital de Vienne organisée le 4 juillet



Chiffres clés

Une vingtaine d'internes reçus lors de la soirée de promotion du territoire organisée le 4 juillet

2 articles de prévention et de sensibilisation au diabète et à l'obésité publiés dans l'*Agglomag*

Le centre hospitalier de Vienne vous informe

Le diabète se caractérise par un excès de sucre dans le sang : une hyperglycémie chronique.

On distingue principalement deux types de diabète : le diabète de type 1 qui touche environ 6% des diabétiques (diabète nécessitant absolument de l'insuline) et le diabète de type 2 qui en touche 92%, celui dont nous parlerons dans cet article. Les 2 % restants sont liés à d'autres pathologies.

Le diabète de type 2 touche une large majorité avec une certaine hérédité. En effet, lorsque l'un des deux parents est porteur d'un diabète de type 2, le risque de transmission à sa descendance est de l'ordre de 40 % et si les deux parents sont atteints, le risque atteint 70 %.

Il apparaît généralement chez les personnes âgées de plus de 40 ans. Cependant, les premiers cas d'adolescents et d'adultes jeunes touchés par cette pathologie apparaissent en France, en lien avec le surpoids, l'obésité et le manque d'activité physique qui sont des causes

révélatrices chez des personnes génétiquement prédisposées. Souvent et indolore, le développement du diabète de type 2 peut passer longtemps inaperçu : il s'écoule en moyenne 5 à 10 ans entre l'apparition des premières hyperglycémies et le diagnostic.

Les complications liées au diabète sont en lien avec l'hyperglycémie chronique et peuvent toucher de manière indolore : les nerfs, le cœur, les artères, les yeux, les mains, les pieds, les reins, les os ou encore les dents.

Il est traité dans un premier temps par des mesures hygiéno-diététiques, puis on a rapidement recours, en plus, à des traitements antidiabétiques oraux et/ou injectables.

Le bassin de population viennois présente une prédisposition au

CPTS VIENNE

LA SANTÉ AU CŒUR DE L'ACTION



diabète plus importante que la moyenne nationale.

Si vous vous sentez concerné ou êtes en difficultés de prise en charge, parlez-en à votre médecin traitant qui pourra répondre à vos questions ou saura vous orienter vers les spécialistes concernés, les endocrinologues.

Sur le bassin viennois, les correspondants sont, au sein de l'hôpital Dr Canonge Zafra, Dr Herbaut Elsa, Dr Ziari Maya et Dr Baud Besançon Séverine (qui a aussi un cabinet à Vienne)

■ Contact : Centre hospitalier de Vienne : diabeto-endocrinologie@ch-vienne.fr

Article de sensibilisation au diabète proposé par le centre hospitalier de Vienne (*Agglomag* n° 25)

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

• **Animation et coordination de la commission d'organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) qui ont permis d'organiser sept actions au mois d'octobre 2024 :** un stand sur le marché de Vienne, deux conférences à Condrieu et Jardin sur les bienfaits d'une activité physique sur la santé mentale, un forum à Sainte-Colombe sur les sports adaptés à la santé mentale, deux ateliers créatifs, un parcours santé à la médiathèque de Vienne, un spectacle d'improvisation théâtrale (annulé pour raisons météorologiques) ;

• **Animation et coordination de la commission errance à raison de 11 rendez-vous dans l'année.** Travail en réseau avec les acteurs de l'urgence sociale pour soutenir l'accompagnement des personnes en situation d'errance. Organisation de 3 maraudes par semaine par les bénévoles des associations et par les professionnels du CCAS de Vienne et l'équipe ELIPS de l'ESM Portes de l'Isère ;

• **Organisation et animation de la commission addiction ;**

• **Création, organisation et animation de deux commissions sur la prévention du suicide,** permettant aux acteurs d'élaborer un maillage territorial et de partager les informations et les ressources ;

Chiffres clés

9 réunions de la commission d'organisation des SISM

7 actions organisées dans le cadre des SISM

11 réunions de la commission errance

1 réunion de la commission addiction

2 réunions de la commission Prévention du suicide

1 session de formation aux gestes de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) module "jeunes", à destination de partenaires du Programme de réussite éducative (PRE)

• **Organisation d'une session de formation aux gestes de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) module "jeunes",** à destination de partenaires du Programme de Réussite Éducative (PRE).



Conférence "Jardin en mouvement" organisée le vendredi 11 octobre à la salle polyvalente de Jardin, dans le cadre des SISM



CitésLab, révélateur de talents

Ce dispositif vise à accompagner les personnes ayant un projet de création d'entreprise. Afin d'être au plus près des habitants, des permanences sont organisées dans tous les centres sociaux du territoire. En complément de l'accueil individuel, des événements sont organisés afin de promouvoir la création d'entreprise pour tous.

• **144 personnes accompagnées** dont **69 % résident dans un Quartier Politique de la Ville** ou dans la zone d'influence d'un QPV ;

• **335 personnes sensibilisées à la création d'entreprise** dans le cadre d'actions d'animations collectives et de prospections hors les murs ;

• **24 créations d'entreprises** dont **13 en Quartier Politique de la Ville** : retoucheuse couturière, association de breakdance, location de robes de soirée, installation de

bornes électriques, maquillage et relooking, vente sur les marchés, téléprospection, traiteur, salon de thé, vente en parfumerie, service à la personne, carreleur, sophrologue.



Rencontre sur l'entrepreneuriat au féminin organisée le vendredi 22 mars dans les locaux de la CCI Nord Isère à Vienne

Le Relais Oxyjeunes (ROJ)

Permanences au Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) à Vienne et dans les centres sociaux des communes de Pont-Évêque et Chasse-sur-Rhône.

RELAIS OXYJEUNES



Chiffres clés

138 situations : 134 situations de jeunes et 4 situations de parents

Parmi les 134 situations de jeunes :

12-25 ans : 68 jeunes

16-18 ans : 22 jeunes

19-25 ans : 44 jeunes

Répartition : 80 filles et 54 garçons

741 jeunes ont bénéficié d'au moins une **action collective de prévention** : 344 collégiens, 240 lycéens, 106 étudiants en BTS et 51 jeunes en insertion professionnelle

Le Programme de réussite éducative (PRE)

■ Les ateliers de la réussite éducative

• 3 ateliers mis en place :

> 1 atelier passerelle CM2-6^e

> 1 atelier maternelle

> 1 atelier coup de pouce lecture

Chaque enfant positionné sur un atelier bénéficie d'un parcours individualisé avec une présentation de la situation en équipe pluridisciplinaire de soutien.

• Les ateliers ont été construits avec les établissements scolaires et les structures suivantes :

> École Jacques-Yves Cousteau (Pont-Évêque)

> École Françoise Dolto (Pont-Évêque)

> École maternelle Jean Marcel (Vienne)

- > École Pierre Bouchard (Chasse-sur-Rhône)
- > Collège Georges Brassens (Pont-Évêque)
- > Centre socioculturel de Pont-Évêque
- > Bibliothèque municipale de Chasse-sur-Rhône

Chiffres clés

237 jeunes ont bénéficié d'un **parcours individuel** dont :

- 223 enfants de 2 à 16 ans

- 14 jeunes de 16 à 18 ans

80 nouveaux parcours mis en œuvre

La prévention de la délinquance

■ Intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG)

• Répartition des permanences

> Commissariat de police de Vienne-Pont-Évêque : lundi, mardi après-midi, mercredi et jeudi

> Gendarmerie de Vienne : mardi matin

> Gendarmerie d'Ampuis : vendredi matin

> Gendarmerie de Chasse-sur-Rhône : jeudi

506 nouvelles victimes ont été reçues par l'ISCG, ce qui a donné lieu à **803 entretiens** (soit une moyenne d'1,5 entretien par personne).

• Bilan quantitatif des entretiens

> Commissariat de police de Vienne-Pont-Évêque : 497

> Gendarmerie de Vienne : 32

> Gendarmerie d'Ampuis : 38

> Gendarmerie de Chasse-sur-Rhône : 236

L'intervenant social a reçu en entretien des **personnes domiciliées sur 23 des 30 communes** du territoire.

■ Cellules de veille pour lutter contre le décrochage et l'absentéisme scolaire

Chiffres clés

Sur l'année scolaire 2023-2024 :

7 cellules de veille pour 37 situations étudiées

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2024 :

18 situations étudiées

Au total depuis janvier 2020 :

177 situations étudiées

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

■ Le quartier de la Vallée de Gère a été retenu pour bénéficier d'un projet d'intérêt régional cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Poursuite du réaménagement des espaces publics en cœur de quartier avec la relance de l'opération sur l'esplanade Claudine Coste Hussel (rue Lafayette). Les travaux avaient été reportés dans l'attente de la réception du chantier sur la microcentrale attenante ;
- Poursuite de l'élaboration de l'ajustement mineur à la convention ANRU pour le refléchage de subventions excédentaires (démolition de la résidence Albert Thomas) au bénéfice de la place Drapière ;
- Poursuite de la conception relative à la requalification de la rue Serpaize (études de maîtrise d'œuvre) et démarrage de la programmation relative à l'aménagement de la place Drapière par la Ville de Vienne à l'été.

Chiffres clés

Au global à fin 2024

21 M € TTC investis sur la Vallée de Gère dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

6 opérations réalisées : réhabilitation des résidences Saint-Martin 2 et Teytu, démolition de la résidence Albert Thomas, réaménagement de la place de la Fûterie, réaménagement paysager des bords de Gère, requalification de l'immeuble Locagère et réaménagement des espaces publics en cœur de quartier

3 maîtres d'ouvrage : Advivo, Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

■ À la suite de l'adoption du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) en conseil communautaire de novembre 2023, la cotation des demandes de logement social est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi 3DS.

Cette cotation constitue une aide à la décision pour les attributions de logement social. Elle attribue un nombre de points aux demandeurs, en fonction d'un ensemble de critères prédéterminés.

Les critères pris en compte pour les attributions de logement social correspondent aux critères de priorité prévus par la loi : être en situation de handicap, hébergé.

Les aires d'accueil des gens du voyage

■ Vienne Condrieu Agglomération gère 3 aires d'accueil sur son territoire.

- Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie passage)

26 places / 14 ménages accueillis (74 personnes)

> Taux d'occupation moyen : 74,14 %

- Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie séjour)

26 places / 17 ménages accueillis en permanence (43 personnes)

> Taux d'occupation : 96 %

- Aire de passage de Pont-Évêque

14 places / 7 ménages accueillis (29 personnes)

> Taux d'occupation moyen : 33,7 %

- Aire de grand passage de Vienne

> 70 à 80 places

> Les forains ont été accueillis entre fin mars et début avril

> 1 autre groupe accueilli en septembre

La téléalarme

■ Le service téléalarme est un service d'assistance à distance des personnes qui relie un abonné, chez lui, au centre d'écoute téléalarme, afin d'obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel de sa part.

- Participation au forum des seniors organisé sur la commune de Roussillon le vendredi 4 octobre. Cet évènement a pour objectif de renseigner les personnes âgées et leur famille sur l'offre de prestations et les services des structures présentes sur le territoire.

Chiffres clés

93 communes couvertes

2 359 abonnés dont **892** sur le territoire

565 installations · **481** déposes

1 960 dépannages techniques

25 484 appels · **2 463** interventions

La direction de l'aménagement urbain est composée de 19 collaborateurs :

- 1 directrice
- 4 assistantes
- 1 responsable habitat
- 1 chargé de mission habitat
- 1 responsable service application du droit des sols et chargée de mission planification urbaine
- 2 chargés de mission planification urbaine
- 7 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable des affaires foncières et immobilières/SIG
- 1 géomaticien
- 1 topographe foncier SIG

Aménagement
urbain

Diagnostic en marchant à Longes

Accompagner l'aménagement du territoire

L'équipe met en œuvre le programme local de l'habitat approuvé en 2023 afin de répondre aux besoins en logement des habitants du territoire. Pour le compte des communes membres, l'Agglo instruit les autorisations d'urbanisme, conduit des procédures et des études de planification. Elle effectue également un travail de fond autour de l'information géographique et déploie une stratégie d'intervention foncière.

L'habitat

■ Étude pré-opérationnelle à une OPAH intercommunale à l'échelle des 30 communes

Dans le cadre du programme local de l'habitat 2023-2029, la réhabilitation du parc de logements privés demeure un enjeu fort pour le territoire.

L'Agglo a donc lancé une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif, confiée au groupement SOLIHA Rhône-Grand Lyon et Isère-Savoie.



■ La construction de logements sociaux

Vienne Condrieu Agglomération accompagne les communes dans le montage des projets et fait le lien avec les services de l'État pour la programmation de logements sociaux. Elle participe également au financement des logements sociaux.

2 opérations de construction de nouveaux logements sociaux ont fait l'objet d'une décision de financement par l'Agglo :

- Les Manoirs de Montléans à Jardin : 9 logements (subvention de 39 000 €)
- Le Château à Chasse-sur-Rhône : 48 logements (subvention de 201 000 €)

■ L'amélioration du parc de logements existants

Sur le parc public

5 opérations de réhabilitation ont fait l'objet de travaux conduits par le bailleur social Advivo et subventionnés par l'Agglo :

- L'Isle 2 : 150 logements (subvention de 225 000 €)
- L'Isle 3 : 39 logements (subvention de 58 500 €)
- Malissol 8 : 41 logements (subvention de 61 500 €)
- Robespierre : 94 logements (subvention de 141 000 €)
- Vimaine 2 : 48 logements (subvention de 72 000 €)

Parmi ces opérations de réhabilitation, **2 opérations devraient atteindre le niveau de performance énergétique BBC Rénovation** à la fin des travaux, ouvrant ainsi droit à une aide supplémentaire de Vienne Condrieu Agglomération :

- L'Isle 2 (éco-prime de 150 000 €)
- Vimaine 2 (éco-prime de 48 000 €)

Sur le parc privé

Poursuite du dispositif d'accompagnement des propriétaires modestes par le biais d'un conventionnement annuel avec les deux opérateurs de l'Agglo : SOLIHA Rhône-Grand Lyon et Isère-Savoie.

- **168 propriétaires renseignés** par les deux opérateurs de l'Agglo ;
- **17 logements réhabilités** avec des travaux de rénovation énergétique : 9 sur la rive gauche et 8 sur la rive droite ;
- **47 logements ont bénéficié de travaux d'adaptation** de leur logement au vieillissement ou au handicap : 34 sur la rive gauche et 13 sur la rive droite.



Opération L'Isle 3

■ Les OPAH-PPRT (plans de prévention des risques technologiques) de Chasse-sur-Rhône et de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne

Vienne Condrieu Agglomération a confié à SOLIHA Isère-Savoie une mission d'accompagnement des propriétaires, dont les habitations sont concernées par la réalisation de travaux obligatoires dans le cadre des PPRT de Chasse-sur-Rhône et de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne.

- Lancement de la phase opérationnelle sur les communes de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne : accompagnement des propriétaires jusqu'à la réalisation complète des travaux.

Chiffres clés



57 logements du parc public aidés

372 logements du parc public réhabilités dont 198 logements bénéficiant de l'éco-prime

17 logements du parc privé rénovés avec une amélioration de la performance énergétique ont bénéficié d'une aide de l'Agglo

47 logements du parc privé rénovés avec mise en accessibilité

45 permanences assurées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

10 permanences de SOLIHA Rhône-Grand Lyon en mairie d'Échalas et de Condrieu

20 permanences de SOLIHA Isère-Savoie au siège de l'Agglo

168 propriétaires renseignés par les deux opérateurs de l'Agglo



Opération Vimaine 2

La planification urbaine

Le Plan local d'urbanisme (PLU) permet de construire un projet d'aménagement durable sur un territoire à partir d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement. Il fixe ensuite les règles d'urbanisme qui s'appliquent pour mettre en œuvre ce projet. À ce titre, il s'agit d'un document prescriptif relatif à l'utilisation des sols.

■ Les PLU des communes

• Révisions de PLU

Procédure de révision finalisée : Saint-Romain-en-Gier (approuvée le 09/04/2024)

Procédures de révision en cours au 31/12/2024 : Luzinay, Seyssuel et Trèves

• Modifications de PLU

Procédure de modification finalisée : Estrablin (approuvée le 24/09/2024)

Procédures de modification en cours au 31/12/2024 : Chasse-sur-Rhône, Sainte-Colombe et Vienne

• Modifications simplifiées de PLU

Procédure de modification simplifiée finalisée : Villette-de-Vienne (approuvée le 09/04/2024)

Chiffres clés

- 1 révision de PLU finalisée
- 1 modification de PLU finalisée
- 1 modification simplifiée de PLU finalisée

Le PLUi

L'année 2024 a été consacrée essentiellement à la concertation, à l'écriture du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et à l'organisation d'ateliers avec les communes.

La phase de concertation volontaire et participative a permis aux habitants de s'exprimer lors d'ateliers participatifs, de sessions de terrain et de réunions publiques.

La plateforme numérique Vienne Condrieu Concertation a été utilisée pour informer les habitants de la démarche d'élaboration du PLUi et leur permettre de contribuer en répondant à un questionnaire numérique.

L'ensemble de cette démarche a permis de recueillir les avis, les suggestions et les préoccupations des habitants afin d'enrichir le PADD.

Ainsi, après cette phase de concertation et un débat dans chacun des 30 conseils municipaux du territoire, les élus communautaires ont débattu à leur tour sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** lors du conseil du 12 novembre 2024.

Des ateliers ont été organisés avec les communes sur le foncier, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et sur l'élaboration des nouvelles cartes d'aléas afin d'enclencher la phase d'élaboration des règles du PLUi (règlement, zonage, etc.).

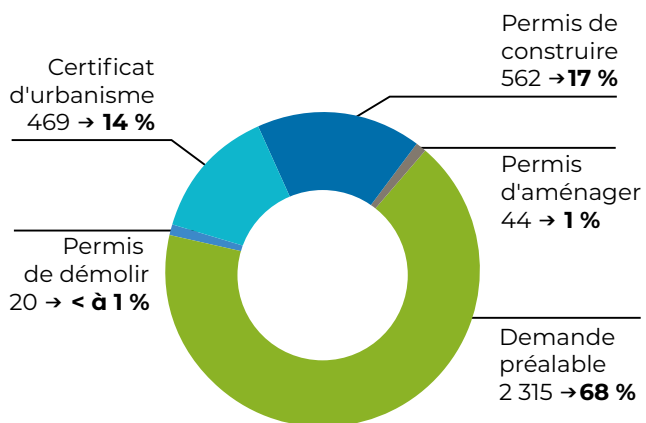
Chiffres clés

- + de 1 200 participants aux différents dispositifs de concertation
- 4 comités de pilotage réunissant les élus (Maires et adjoints à l'urbanisme) pour rédiger le PADD
- 30 conseils municipaux ont débattu le PADD
- 1 réunion au Manège à destination de l'ensemble des élus municipaux pour échanger sur le PADD
- 1 conférence des Maires sur le PADD
- 1 conseil communautaire pour débattre du PADD
- 9 réunions du groupe projet PLUi (composé de 7 élus)
- 45 ateliers communaux sur le foncier et les OAP
- 6 comités de pilotage sur l'élaboration des nouvelles cartes d'aléas

Le droit des sols

Le service instruit les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, etc.) pour le compte de ses communes membres en analysant les demandes à deux niveaux : règlementaire et architectural.

■ Répartition des autorisations d'urbanisme déposées par type



Chiffres clés

3 410 autorisations d'urbanisme déposées

25 permanences du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

281 personnes reçues par l'architecte conseil du CAUE

■ Les autorisations d'urbanisme déposées par commune et par type

COMMUNES	Permis de construire	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager	Permis de démolir	TOTAL
Ampuis	30	78	8	3	0	119
Chasse-sur-Rhône	17	111	25	0	0	153
Chonas-l'Amballan	10	55	6	2	2	75
Chuzelles	11	94	13	1	0	119
Condrieu	17	83	17	1	0	118
Échalas	18	63	5	0	0	86
Estrablin	32	112	16	2	2	164
Eyzin-Pinet	30	70	20	0	0	120
Jardin	11	54	7	0	1	73
Les Côtes-d'Arey	22	75	8	3	0	108
Les Haies	8	25	4	2	0	39
Loire-sur-Rhône	27	58	47	0	0	132
Longes	5	34	7	0	0	46
Luzinay	14	86	23	0	3	126
Meyssez	10	25	26	0	0	61
Moidieu-Détourbe	11	61	16	0	0	88
Pont-Évêque	42	109	21	6	1	179
Reventin-Vaugris	24	71	9	1	0	105
Sainte-Colombe	8	41	14	2	1	66
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	4	52	6	0	1	63
Saint-Romain-en-Gal	11	39	10	0	0	60
Saint-Romain-en-Gier	1	27	4	0	2	34
Saint-Sorlin-de-Vienne	9	22	1	0	0	32
Septème	13	75	16	3	0	107
Serpaize	24	40	11	1	0	76
Seyssuel	20	103	9	4	0	136
Trèves	29	21	11	0	0	61
Tupin-et-Semons	2	13	5	0	0	20
Vienne	94	560	97	13	7	771
Villette-de-Vienne	8	58	7	0	0	73
TOTAL	562	2 315	469	44	20	3 410

L'information géographique et l'action foncière

L'équipe SIG crée et met à jour des bases de données géographiques. Elle produit des documents (cartes, tableaux) pour faciliter le travail des services et aider la prise de décision. En parallèle, le service définit et met en œuvre une stratégie d'intervention foncière. Il procède à des acquisitions et cessions de biens immobiliers, assure la gestion des locaux mis en location par l'Agglo, rédige les baux et les conventions d'occupation et assure le suivi du paiement des loyers et des charges locatives. Enfin, le service foncier instruit les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

■ L'information géographique

• **Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)** sur le territoire de l'Agglo. Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi APER du 10 mars 2023 fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Dans ce cadre, le service SIG est venu en appui des communes dans la réalisation d'un **exercice cartographique des zones pour lesquelles il existe un potentiel en termes de production d'énergies renouvelables**.

412 zones d'implantation de ZAEnR ont ainsi pu être créées sur 24 communes du territoire :

- > 320 en solaire photovoltaïque
- > 52 en solaire thermique
- > 15 en biomasse
- > 14 en géothermie
- > 7 en hydroélectricité
- > 4 en biométhane

• Renouvellement pour trois ans du **marché de réalisation de prestations topographiques**.

■ L'action foncière

• **Signature et renouvellement de conventions**

Pépinière d'entreprises Ariane : accueil de quatre nouvelles sociétés

Renouvellement de 19 conventions pour de l'activité commerciale, industrielle, administrative, agricole et à usage privatif

• **Transactions foncières**

Acquisitions : un terrain nu pour la régularisation d'une parcelle base de loisirs sur la commune de Chonas-l'Amballan ; un local pour la création d'un local à vélo à Vienne.

Cessions : assiette foncière du collège Georges Brassens à Pont-Évêque au Département de l'Isère ; un terrain bâti au Département de l'Isère pour la création d'un rond-point sis route de la Croix Tourmente à Chuzelles ; un terrain nu (bail à construction) pour la création d'une déchèterie professionnelle située sur la zone du Rocher à Estrablin.

Échanges : plusieurs bâtiments situés à l'espace Saint-Germain à Vienne entre l'Agglo et la Ville de Vienne.

• **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

Le droit de préemption a été transféré des communes à l'Agglo de manière concomitante à la prise de compétence PLU. De ce fait, si les déclarations d'intention d'aliéner sont toujours déposées dans les communes, leur instruction relève de la compétence de l'Agglo. En 2024, l'Agglo a préempté un terrain bâti sis route de la Croix Tourmente à Chuzelles pour la création d'un rond-point. Le Président a délégué son droit de préemption en faveur des communes de Sainte-Colombe (1 délégation) et Vienne (1 délégation).

Répartition des DIA par commune

Ampuis	24
Chasse-sur-Rhône	53
Chonas-l'Amballan	16
Chuzelles	34
Condrieu	62
Échalas	20
Estrablin	40
Eyzin-Pinet	22
Jardin	18
Les Côtes-d'Arey	25
Les Haies	3
Loire-sur-Rhône	26
Longes	8
Luzinay	25
Meyssez	2
Moidieu-Détourbe	12
Pont-Évêque	116
Reventin-Vaugris	12
Sainte-Colombe	48
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	11
Saint-Romain-en-Gal	11
Saint-Romain-en-Gier	5
Saint-Sorlin-de-Vienne	4
Septème	35
Serpaize	30
Seyssuel	21
Trèves	2
Tupin-et-Semons	5
Vienne	493
Villette-de-Vienne	14
TOTAL	1 197

Chiffres clés

23 conventions renouvelées et/ou signées

6 transactions foncières (acquisitions, cessions et échanges)

1 197 DIA instruites (1 316 en 2023)



La direction du cycle de l'eau est composée de 55 collaborateurs :

- 1 directeur
- 1 assistante de direction
- 1 chargée du Système d'Information Géographique (SIG)
- 1 chargé de mission gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations et les ruissellements
- 13 agents en charge de l'accueil et du suivi administratif et financier
- 25 agents en charge de l'exploitation et de la maîtrise d'ouvrage réseaux
- 10 agents en charge de l'exploitation des usines

Cycle de l'eau

Réhabilitation de la galerie du ruisseau Saint-Gervais située sous le cours Brillier à Vienne

L'assainissement collectif et non collectif

L'assainissement collectif

■ Les modes de gestion

Vingt-sept communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire : la régie et l'affermage.

Par ailleurs, Vienne Condrieu Agglomération est membre de 2 syndicats : le SYndicat pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG) et le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG).

- Communes gérées en régie
- Communes gérées par la Saur
- Communes gérées par Suez
- Communes gérées par Cholton
- Communes intégrées au SYSEG
- Unités d'épuration gérées en régie
- Unités d'épuration gérées en affermage



1- En régie : gestion du réseau d'assainissement de 7 communes (en bleu sur la carte) et exploitation de 3 stations de traitement des eaux usées (en vert sur la carte)

2- En affermage : les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service, l'investissement étant porté par l'Agglo. Délégation à 3 entreprises délégataires via 6 contrats de délégation de service public :

Communes	Entreprise délégataire	Durée	Échéance du contrat	Périmètre
Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Vilette-de-Vienne et Chuzelles	Cholton	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Les Côtes-d'Arey et Eyzin-Pinet	Saur	7 ans	31/12/2024	Réseaux + STEP
Ampuis	Cholton	12 ans	31/12/2024	Réseaux
Condrieu, Les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Trèves et Tupin-et-Semons	Suez	5 ans	31/12/2024	Réseaux + STEP
Collecteur Rhône Gier	Suez	12 ans	31/12/2024	Transit

Les contrats de DSP ont tous été renouvelés au 1^{er} janvier 2025.

• Traitement des eaux usées en dehors du territoire

Les effluents de 5 communes sont traités hors de l'Agglo :

- Condrieu : station d'épuration de Saint-Alban-du-Rhône (communauté de communes Entre Bièvre et Rhône) ;
- Trèves-Bourg : station d'épuration de Tartaras (SIAMVG) ;
- Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier : station d'épuration de Givors (SYSEG).

Chiffres clés

34 797 abonnés à un réseau d'assainissement collectif (91,4 % de la population de l'Agglo raccordée)

587 km de conduites de collecte des eaux usées

202 km de conduites de collecte des eaux pluviales

2,09 € TTC : prix moyen sur le territoire du m³ d'eau assaini calculé pour une consommation de 120 m³ au 1^{er} janvier 2023

3 289 467 € HT d'investissements réalisés pour des études et travaux d'assainissement

661 863 € HT d'investissements réalisés pour la gestion des eaux pluviales urbaines

■ Mise à jour des zonages d'assainissement et autres études

- Poursuite de la mise à jour des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de l'ensemble des communes de l'Agglo (hors SYSEG).
- Dossier d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Vienne-Sud, en vue du raccordement de certaines communes de l'ex-Communauté de Communes de la région Saint-Jeannaise :
 - > Enquête publique du 24 juin au 24 juillet 2024
 - > Arrêté d'autorisation préfectoral obtenu le 8 novembre 2024

■ Réduction de la pollution au milieu naturel

Identification de 4 points de dysfonctionnement majeur du système de collecte qui ont fait l'objet d'un rapport à la police de l'eau :

- > En avril à Chasse-sur-Rhône ;
- > En août à Chuzelles ;
- > En octobre à Septème ;
- > En novembre à Serpaize.

À la suite de ces incidents, des mesures ont été prises pour limiter les problèmes et renforcer la surveillance du réseau d'assainissement.

■ Réalisation de travaux d'assainissement

• Actions réalisées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement

- > **Eyzin-Pinet (impasse du Moulin de la Garde)** : création d'un bassin d'orage et d'un poste de refoulement en vue de la suppression de la lagune et du raccordement des effluents à la STEP de Vienne-Sud
- > **Luzinay (chemin de la Pradine et route de Serpaize)** : finalisation des travaux de renforcement du collecteur de transit des eaux usées
- > **Les Haies** : démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration

• Actions diverses : coordination de voirie, opérations ponctuelles, etc.

- > **Chasse-sur-Rhône** : remplacement des diffuseurs fines bulles dans le bassin d'aération de la station d'épuration
- > **Reventin-Vaugris (autoroute A7)** : dévoiement du collecteur d'assainissement préalablement à la création du demi-échangeur
- > **Vienne (cours Brillier)** : mise en séparatif et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales



Construction d'une nouvelle station d'épuration aux Haies

Zoom

Les travaux de raccordement des 8 communes de la région Saint-Jeannaise démarrent

Ce projet de raccordement des eaux usées résulte de la non-conformité des infrastructures actuelles. En effet, les lagunes naturelles de Charantonnay, Beauvoir de Marc, Royas et Meyrieu les Étangs, ainsi que les stations d'épuration de Savas-Mépin, Châtonnay et Saint-Jean-de-Bournay, toutes mises en service entre les années 1970 et 1990, sont arrivées à saturation ou en surcharge hydraulique.

En 2018, face à l'impossibilité de réhabiliter ces équipements, Bièvre Isère Communauté, Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Charantonnay, située sur le territoire de Collines Isère Nord Communauté, ont lancé, en relation avec les services de l'État, une étude pour le raccordement à la station d'épuration de Vienne-Sud, basée à Reventin-Vaugris. Mise en service en 1995, cette STEP qui a bénéficié de travaux d'extension et de modernisation entre 2013 et 2017, peut recevoir sans difficulté les effluents des huit communes supplémentaires, soit environ 15 000 EH (équivalent-habitant), avec une capacité de traitement de 125 000 EH.

La réalisation de ce projet permettra de mettre à l'arrêt les stations d'épuration et les lagunes non conformes, diminuant ainsi l'impact des rejets dans le milieu naturel. Ces actions permettront en outre de préserver la ressource en eau de notre territoire en limitant les risques de pollution des captages de La Détourbe et de Gémens, ce dernier alimentant en eau 40 000 habitants du territoire.

Le montant total des travaux est estimé à 27,4 millions d'euros :

- 22 M € investis par Bièvre Isère Communauté, dont 4,8 M € de subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et 1,8 M € du Département de l'Isère
- 3,2 M € investis par Vienne Condrieu Agglomération
- 2,2 M € investis par la commune de Charantonnay

Les travaux menés par Vienne Condrieu Agglomération ont été scindés en 3 lots géographiques :

- Lot 1 : canalisation de transit à Estrablin
- Lot 2 : canalisation de transit à Jardin
- Lot 3 : création d'un bassin de stockage-restitution à Vienne-Vallée de Gère

L'assainissement non collectif

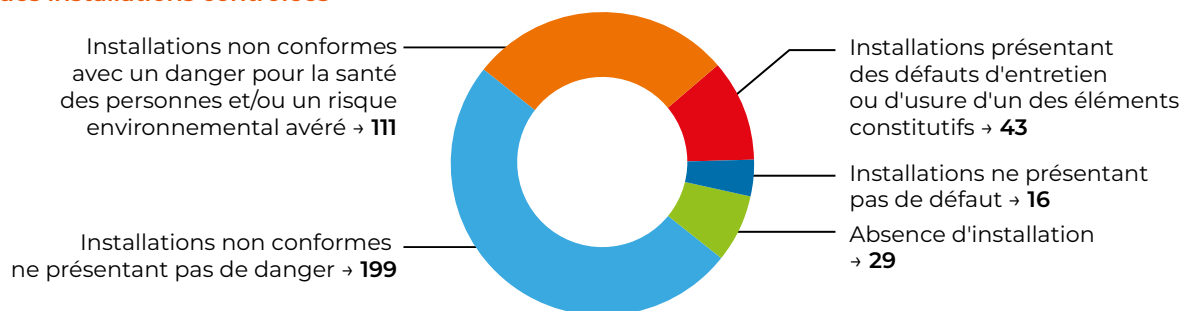
■ Les modes de gestion

La majorité des communes est gérée en régie, **sauf les communes de Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier**, où la compétence est exercée par le SYndicat pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG).

• Contrôle des installations

Poursuite de la deuxième campagne de contrôle périodique des installations existantes sur les **communes de Jardin, Les Côtes-d'Arey, Meyssiez et Saint-Sorlin-de-Vienne** (rive gauche).

État des installations contrôlées



Chiffres clés

398 installations existantes ont été visitées dans le cadre de contrôles périodiques de bon fonctionnement (dont 64 dans le cadre de ventes immobilières)

Visites d'installations neuves ou à réhabiliter :

41 examens préalables à la conception

41 chantiers ont fait l'objet d'une vérification de la bonne exécution des travaux

La gestion des rivières et des eaux de ruissellement

■ Organisation de la compétence

Vienne Condrieu Agglomération **exerce directement la compétence sur 9 communes.**

Pour l'exercice de la compétence sur les autres communes, **Vienne Condrieu Agglomération est membre de 2 syndicats** : le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) et le Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA).

■ Études

Vienne Condrieu Agglomération mène plusieurs études sur des secteurs impactés par des phénomènes de ruissellement et d'érosion :

- Finalisation de l'étude des eaux de ruissellement sur le **secteur de Combe Goure à Vienne**
- Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour les travaux de gestion des ruissellements sur le **secteur de Bérardier à Jardin**
- Démarrage de l'étude pour la lutte contre les cyanobactéries dans le **plan d'eau de la base de loisirs de Condrieu**
- Appui technique à la **réalisation du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)**
- Participation à la **révision des cartes d'aléas** dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- Constitution des **dossiers de demande de travaux urgents** à la suite des crues du 17 octobre 2024

■ Travaux

- Réhabilitation de la **galerie du ruisseau Saint-Gervais située sous le cours Brillier à Vienne**
- Travaux de protection pour maîtriser les risques d'inondation dans le **l'impasse de la Combe Bleue à Chuzelles**

Chiffre clé

1 018 543 € TTC consacrés aux études et travaux pour la GEMAPI et le ruissellement dont **805 518 €** pour la réhabilitation de la galerie du ruisseau Saint-Gervais, dans le cadre de la requalification du cours Brillier à Vienne



Réhabilitation de la galerie du ruisseau Saint-Gervais située sous le cours Brillier à Vienne

L'eau potable

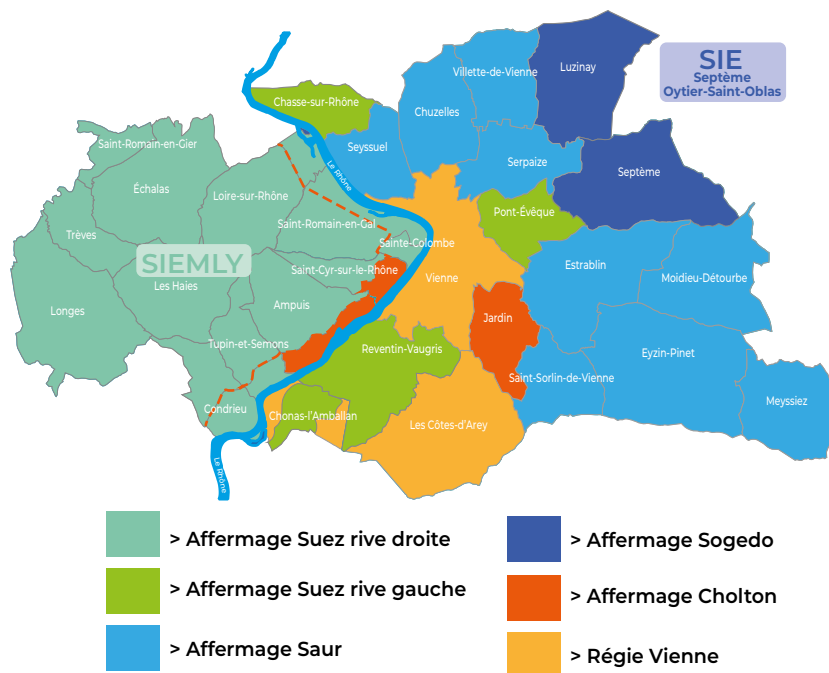
■ Les modes de gestion

Vingt-trois communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération (dont 6 sur seulement une partie de leur territoire), et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire : la régie et l'affermage.

Par ailleurs, **Vienne Condrieu Agglomération est membre de 3 syndicats** : le SYndicat des Eaux des Monts du LYonnais (SIEMLY), le Syndicat des eaux de Septème-Oytier-Saint-Oblas et le Syndicat mixte d'eau potable Rhône-Sud.

1 - En régie : gestion du réseau d'eau potable de Vienne, Les Côtes-d'Arej et une partie de Chonas-l'Amballan (en jaune sur la carte) ;

2 - En affermage : délégation de l'exploitation du service à 3 entreprises délégataires via 9 contrats de DSP :



Contrat	Communes concernées par l'affermage	Délégataire	Durée	Fin contrat
SIE Nord de Vienne	Seyssuel, Chuzelles, Vilette-de-Vienne et Serpaize	Saur	7 ans	31/12/2028
SIE Amballon	Estrablin, Eyzin-Pinet, Saint-Sorlin-de-Vienne, Meyssiez, Moidieu-Détourbe + 3 communes hors Agglo : Beauvoir-de-Marc, Savas-Mépin et Villeneuve-de-Marc	Saur	6 ans et 8 mois	31/12/2028
Loire-sur-Rhône	Loire-sur-Rhône*	Suez	3 ans	31/12/2026
Ampuis	Ampuis* et Saint-Cyr-sur-le-Rhône*	Cholton	2 ans	31/12/2026
Condrieu	Condrieu* et Tupin-et-Semons*	Suez	8 ans	31/12/2026
SIE Saint-Romain-Sainte-Colombe	Saint-Romain-en-Gal* et Sainte-Colombe	Suez	12 ans	31/12/2026
Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	Suez	12 ans	30/06/2027
Jardin	Jardin	Cholton	10 ans	30/09/2028
Pont-Évêque	Pont-Évêque	Suez	12 ans	31/12/2028
SIE de Gerbey-Bourrassonnes	Chonas-l'Amballan (en partie) et Reventin-Vaugris	Suez	13 ans	31/12/2024

* Seul le bas de la commune est concerné par le contrat d'affermage

Le contrat de DSP sur le périmètre des communes de Chonas-l'Amballan et Reventin-Vaugris prenant fin en 2024, le service est repris en régie au 1^{er} janvier 2025.

■ Réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable

- **Ampuis (rue Jean Julien Chapelant)** : renouvellement du réseau d'eau potable en parallèle des travaux d'aménagement et de création d'une voie nouvelle (303 mètres linéaires)
- **Chonas-l'Amballan (chemin de Champ-Sever)** : renouvellement du réseau d'eau potable (146 mètres linéaires)
- **Condrieu (RD 386)** : renouvellement du réseau d'eau potable (1 400 mètres linéaires)
- **Les Côtes-d'Arej (impasse Morin et montée du Château Grillet)** : renouvellement du réseau d'eau potable (392 mètres linéaires)
- **Reventin-Vaugris (autoroute A7)** : dévoiement du réseau d'eau potable préalablement à la création du demi-échangeur (1 303 mètres linéaires)
- **Sainte-Colombe (chemin du Boisset)** : réhabilitation du réservoir d'eau potable

- **Vienne (cours Brillier)** : réhabilitation des réseaux d'eau potable (266 mètres linéaires)
- **Vienne** : installation de 8 débitmètres pour améliorer la détection de fuites

Chiffres clés

849 km de réseaux d'eau potable (hors syndicats)

8 captages d'eau (hors captages de syndicats)

3 267 972 € HT de travaux sur les réseaux d'eau potable

La direction transports et mobilité est composée de 7 collaborateurs :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 1 assistante de direction
- 2 techniciens transports
- 1 médiatrice et contrôleur
- 1 chargée de mission mobilité, modes doux

Transports et mobilité



Organiser et gérer les modes de déplacement

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Vienne Condrieu Agglomération organise et gère le réseau de transports sur l'ensemble du territoire. La direction transports et mobilité a en charge la compétence transport urbain et transport scolaire. Cette compétence s'exerce désormais au sein d'une seule et unique Délégation de Service Public (DSP) rassemblant l'ensemble des lignes urbaines et à vocation scolaire, le transport à la demande et le covoiturage.

Elle met également en œuvre la politique des déplacements doux et les actions du Plan de Mobilité. Elle est aussi membre du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise aux côtés de la Région, du Sytral, de la CAPI, de Saint-Étienne Métropole, de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau et de la Communauté de Communes de la Côtère.

■ Approbation du Schéma directeur vélo

Voté en avril 2024, le schéma directeur vélo a pour objectif de mettre en place un ensemble de mesures permettant de **faire du territoire un environnement plus agréable et plus sécurisé pour la pratique du vélo et permettre un report modal de la voiture vers le vélo.**

Pour son élaboration, l'Agglo s'est appuyée sur un travail d'échanges et de co-construction avec le groupe de travail vélo, les communes, les EPCI voisins et les différents partenaires institutionnels et gestionnaires de voirie. Le schéma de principe du futur réseau cyclable s'appuie sur :

- La ViaRhôna
- Des liaisons structurantes sur lesquelles les plus grands flux de cyclistes sont attendus
- Des liaisons complémentaires
- Des liaisons ou boucles loisirs

En complément du développement des itinéraires cyclables, le schéma vélo vise la poursuite du déploiement de l'offre de services auprès des usagers du vélo. Un phasage échelonné sur 12 ans permettra d'organiser la réalisation des aménagements.

■ Adoption du Plan de Mobilité (PDM)

Approuvé en septembre 2024, ce document planifie et coordonne les actions en matière de mobilité pour les 10 prochaines années.

Il prend en compte la diversité du territoire, les différents besoins et l'évolution des modes de déplacements : vélos, transports en commun, pôles multimodaux...

Dans le cadre de la démarche commune et concertée avec l'élaboration du PLH et du PCAET, 4 enjeux forts et transversaux ont été retenus :

- S'engager durablement dans la réduction des émissions pour préserver la santé et le cadre de vie
- Construire un territoire attractif et accessible
- Assurer le lien entre urbanisme et politique de mobilité
- Tendre vers une gouvernance partenariale et une communication efficace

■ La logistique urbaine durable

Également appelée la logistique du dernier kilomètre, cette démarche consiste à acheminer dans les meilleures conditions, les flux de marchandises liés à l'approvisionnement de la ville et des centralités.

L'Agglo a choisi d'adhérer au programme national Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InterLUD) porté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

La signature de cette charte, en mars 2024, marque le point de départ d'un **programme d'actions sur les 5 prochaines années, construit autour de 3 volets :**

- Règlements et aires de livraison
- Nouvelles organisations logistiques
- Aménagement et urbanisation

■ Nouvelle navette Jazz à Vienne

Pour faciliter l'arrivée sur les sites du festival Jazz à Vienne, et réduire l'utilisation de la voiture en centre-ville, une navette L'va, en direction/provenance du sud de Vienne, a été ajoutée au dispositif existant (navettes est de Malissol et nord de Leclerc).

À l'aller, les festivaliers pouvaient prendre la ligne 2 au départ de l'arrêt Stade Etcheberry jusqu'au Jeu de Paume. Au retour, 2 navettes dédiées, au départ du Jeu de Paume, les ramenaient directement au Stade Etcheberry.

Sur la totalité du festival Jazz à Vienne, 515 personnes ont été transportées dans cette navette reliant le sud de Vienne, soit une moyenne de 32 personnes par concert.

■ BlaBlaCar Daily

Fin mai, Klaxit, le service de covoiturage subventionné par l'Agglo, est devenu BlaBlaCar Daily.

Cette application permet de trouver facilement des covoitureurs pour des trajets domicile-travail ou domicile-étude. Ce service encourage une nouvelle forme de transport.

Rien n'a changé dans le dispositif ! Les utilisateurs déjà abonnés au service n'ont perdu aucun des avantages acquis. Ils ont simplement téléchargé la nouvelle application et transféré leur compte.

Au total :

- **67 537 trajets réalisés en 2024**, contre 63 440 en 2023, **soit une augmentation de 6,46 %.**
- **1,4 M de km effectués en 2024**, contre 1,3 M en 2023
- **256 tonnes de CO² économisées en 2024**, contre 147 tonnes en 2023

■ Réseau de bus urbain

La rentrée 2024 a été marquée par l'évolution de l'offre du réseau de lignes régulières afin d'améliorer l'attractivité globale du service de transport en commun en proposant une offre efficiente, accessible au plus grand nombre et respectueuse de l'environnement.

La fréquentation a augmenté de 6,5 % en 2024 avec 2,2 M de voyages, contre 2,1 M en 2023.

■ Navette L'va

Complémentaire aux lignes régulières du réseau L'va, le service de transport à la demande de l'Agglo permet de connecter de manière continue, les lignes régulières et différents points d'intérêts (zones d'activités, pôles médicaux, commerces et gares du territoire).

La fréquentation a augmenté de 18 % en 2024 avec 20 403 voyages, contre 17 236 en 2023.

■ Aménagement pour les modes doux (vélos, marche à pied) - Rue Alfred de Terrebonne

Dans le cadre du développement des déplacements quotidiens de courte distance, une liaison cyclable sécurisée a été aménagée entre le centre-ville de Vienne et le secteur de Malissol, dans la continuité de la piste cyclable le long du boulevard des Alpes.

D'une longueur de 900 m, cette voie verte est séparée de la circulation automobile par un muret en béton.

Chiffres clés



9 bus GNV acquis

1 service de transport à la demande PMR

24 bus complètement accessibles

32 lignes scolaires

12 nouveaux arceaux de stationnement vélos

47,4 km d'itinéraires cyclables



Zoom

La gratuité des transports scolaires

Afin d'uniformiser l'offre et de simplifier les procédures pour les parents, la gratuité des transports scolaires sur le réseau L'va a été généralisée.

À partir de la rentrée 2024, le critère de distance entre l'établissement scolaire et le point d'arrêt le plus proche du domicile de l'élève a été supprimé, et le transport scolaire est désormais gratuit pour tous, dans la limite d'un aller/retour par jour.

Pour l'année scolaire 2024/2025, ce sont 5 374 élèves qui disposent d'un abonnement Dom'École gratuit, soit + 6,86 % par rapport à l'année scolaire précédente.

Cette extension de la gratuité ne s'applique pas aux autorités organisatrices de mobilité de second rang (Chasse-sur-Rhône).



Le service voirie et aménagement est composé de 16 collaborateurs :

- 1 directeur
- 3 chefs de projets
- 2 techniciens responsables de secteur
- 1 technicien en charge de l'exploitation, chef d'équipe
- 1 adjoint au chef d'équipe
- 4 chauffeurs
- 4 agents techniques

Voirie

Travaux de requalification du Cours Brillier

Aménager et entretenir la voirie

Le service voirie de l'Agglo assure l'ensemble des travaux d'entretien et d'aménagement des voiries d'intérêt communautaire classées dans la voirie communale. Il gère ainsi un réseau de près de 1 000 km.

Les principaux travaux sur la voirie communale



TRÈVES

Aménagement de la zone d'activités dans une démarche environnementale exemplaire (gestion de l'eau et développement des énergies renouvelables)

- ZAE du Plateau
- > Montant total (MOE, études et travaux) : 1 189 452 €

LUZINAY

Création de cheminements piétonniers et de places de stationnement, réduction de l'imperméabilité des parkings et création d'espaces verts en impluvium

- Rues de l'Église et du 19 Mars
- > Montant total : 205 000 €

SAINTE-COLOMBE

Réalisation d'un plateau surélevé et rectification du carrefour, élargissement et sécurisation des trottoirs

- Rue Joubert
- > Montant total : 27 350 €

TUPIN-ET-SEMONS

Reconstruction partielle du mur de soutènement au niveau du belvédère, renforcement du mur sur le reste du linéaire et rejointoiement de l'ensemble de la maçonnerie

- Chemin du Belvédère
- > Montant total : 400 000 €

AMPUIS

Création d'une nouvelle ruelle pour connecter 3 impasses et création de murs de soutènement

- Rue Jean Julien Chapelant
- > Montant total : 625 000 € (dont 170 000 € financés par la commune)

VIENNE

Réalisation d'un plateau surélevé et passage en zone 30

- Chemin des Mines
- > Montant total : 25 850 €

Création d'une voie verte, mise en accessibilité de 2 quais bus et enrochement d'un talus

- Rue Alfred de Terrebase
- > Montant total : 362 000 €

Requalification du cours Brillier pour affirmer la valeur emblématique de cet espace et la valeur culturelle de Vienne, et renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville.

Création d'un couloir de bus et d'une piste cyclable, sécurisation des espaces piétons, végétalisation de l'espace et restitution de la perméabilité du sol.

- Cours Brillier
- > Montant total (MOE + études comprises) : 8 000 000 €

Aménagement de larges platebandes d'espaces verts en impluvium pour les eaux pluviales

- Avenue Lafayette
- > Montant total : 110 000 €



Route du Bief à Serpaize



Zoom

Les communes impactées par les inondations d'octobre

La plupart des travaux sur les dégradations résultant des pluies diluviennes d'octobre 2024 ont été réalisés fin 2024 : raclage de matériaux, reconstitution de fossés, reprise de revêtement de chaussée, création de soutènements en enrochement.

La réalisation des opérations les plus complexes sur un plan administratif et techniques sont en cours, principalement à Ampuis, Condrieu et Saint-Romain-en-Gier.

> Montant total : 280 000 €



La direction environnement est composée de 54 collaborateurs :

- 1 directrice
- 2 assistantes administrative et comptable
- 1 assistant gestion de données

Le service gestion des déchets compte :

- 1 responsable d'exploitation
- 1 responsable projets, relations usagers
- 1 cheffe de projet prévention/valorisation
- 45 agents (collecte, quai de transfert, déchèteries, valorisation, animation)

Le service Climat Air Énergie compte :

- 1 responsable de service
- 1 technicien chargé de développement photovoltaïque

Environnement

Réduire, collecter et valoriser les déchets

L'équipe a en charge la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle comprend les actions de soutien à la réduction des productions de déchets (mise à disposition de composteurs), la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs), la collecte proprement dite, le transfert, la gestion de 5 déchèteries, la sensibilisation des usagers (communication grand public, programme d'animations scolaires...), les relations avec les usagers (habitants, entreprises...) ainsi qu'avec les repreneurs de matériaux et les filières de traitement.

■ Mise en œuvre du nouveau PLPDMA adopté en 2023

- Échanges avec la commission consultative d'élaboration et de suivi

- Poursuite des actions déjà engagées :

- > Mise en place du service Éco-gobelets et promotion de la charte éco-événements.
- > Promotion de la consommation de l'eau du robinet « AquaVienna » avec poursuite du partenariat mené avec Jazz à Vienne (mise en place de fontaines).
- > Mise à disposition de carafes « AquaVienna » auprès des cafés hôtels et restaurants ainsi qu'auprès des communes.
- > Poursuite de la diffusion de l'autocollant stop pub et des différentes actions de communication.

- Mise en place de nouvelles actions (voir ci-dessous)

■ Sensibilisation et accompagnement aux changements de comportements

- Parution d'un article spécifique dans chaque Agglomag.

- Création et diffusion d'un guide écocitoyen réalisé avec le Conseil de Développement

- Mise en place d'une action avec les commerces de proximité, élargie à une démarche « **Mon commerce éco-responsable** » en partenariat avec l'Agence éco et la CCI Nord Isère :

- > réalisation de 15 diagnostics sur la gestion et la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire mais également les économies d'énergie et d'eau, l'approvisionnement local et la sensibilisation de la clientèle.

- > organisation d'un événement en novembre 2024, avec la mise en valeur des 3 lauréats et des ateliers pour les commerces.

- Relais de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

■ Poursuite de la démarche « achat responsable » co-portée avec la direction de la commande publique

- Organisation de 2 nouvelles sessions de formation, en avril 2024 (22 participants) pour les agents de l'Agglo mais également pour les communes (Chuzelles, Échalas, Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Reventin-Vaugris, Vienne). Partage et mises à jour des ressources documentaires pour faciliter la mise en œuvre par les services.

- Création d'une charte chantier éco-responsable et d'un cadre de mémoire technique associé pour intégration dans les marchés de travaux et généralisation de son utilisation.

- Organisation d'une rencontre avec les entreprises sur les achats responsables en novembre 2024, en partenariat avec la CCI Nord Isère : informer les entreprises du territoire des nouvelles pratiques d'achat de l'Agglo, et pour l'Agglo, mieux connaître et s'adapter aux offres de produits et de services. La démarche d'achats responsables de la collectivité doit servir de levier pour développer l'économie locale et faire évoluer les pratiques environnementales et sociales.

- Mise en place d'une procédure interne Agglo pour le don et la revente du matériel non utilisé via une convention avec la plateforme AgoraStore (plateforme de vente aux enchères). 5 tonnes de déchets évités : matériels sportifs, imprimante grand format, chalets événementiels...

■ Gaspillage alimentaire

- Consolidation du contenu du programme d'animations scolaires et périscolaires et poursuite de la sensibilisation grand public (site internet, Facebook et AggloMag).

- Réalisation d'une synthèse des actions menées par les communes de l'Agglo pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire, suite à une enquête réalisée par l'Agglo au printemps 2024.

- Sensibilisation pendant la SERD « Manger mieux, gaspiller moins ! » :

- > Proposition d'une semaine de pesées des restes alimentaires au sein des écoles.

- > Série de posts Facebook : bonnes pratiques et recettes antigaspi...

■ Mise en service d'une nouvelle déchèterie professionnelle et fin de l'accueil des professionnels dans les déchèteries publiques

- Accompagnement des entreprises du territoire pour les orienter sur des sites adaptés à leurs besoins via une campagne de communication de janvier à mai 2024.

- Mise en service par l'entreprise Delauzun, d'une nouvelle déchèterie professionnelle mécanisée dans la ZA du Rocher à Estrablin, le 1^{er} juillet 2024.



Sites acceptant uniquement les gravats / inertes



Sites monofilières spécialisés (acceptant une seule catégorie de déchets)



Sites multifilières (acceptant plusieurs catégories de déchets)

■ Réduction des apports et valorisation des végétaux en déchèterie ou à la compostière

- Promotion des bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin, intégrée dans la démarche « Tous au compost », en mars 2024.
- Compostage à la plateforme AgroCompost à Eyzin-Pinet et mise en place d'un dispositif d'aide à la location de broyeur (voir Zoom).
- Compostage à la plateforme Racine, à Ternay, pour les apports déposés à la déchèterie de Chasse-sur-Rhône.
- Promotion du service de mise à disposition d'un broyeur intercommunal aux services techniques des communes (convention, formation).
- **Organisation d'une formation pour les communes, animée par FREDON en octobre 2024**, afin de les accompagner à la réduction des végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts.
- Poursuite de la réflexion avec le service agriculture de l'Agglo pour valoriser localement la ressource ligneuse.

■ Émergence d'une ressourcerie pour favoriser le réemploi

- Forte attente des usagers suite à l'étude conduite en 2023.
- Étude de 2 sites d'implantation avec une préférence sur Vienne Sévenne.
- Manifestation d'intérêt d'Emmaüs pour piloter le projet mais besoin de déménager son site actuel à Vienne avant de s'engager dans le projet de ressourcerie. Décision de "geler" le dossier en attendant ce déménagement.

■ Mise en œuvre de la stratégie de tri des déchets alimentaires adoptée fin 2022

• Développement du compostage de proximité sous toutes ses formes :

> Déploiement de nouveaux points de compostage partagés en résidences, établissements scolaires, et composteurs de quartier : 1^{er} composteur de quartier mis en service à Saint-Romain-en-Gier.

> Animation de la quinzaine « Tous au compost » : visites, ateliers et webinaire sur la pratique du compostage.

> **Poursuite des sessions de formation et distribution de composteurs individuels : toutes les communes ont ainsi bénéficié d'une session.**

• Déploiement de la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire, en habitat vertical et dense :

> **Enquête et bilan auprès des habitants des secteurs pilotes** (Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque et Vienne).

> **Déploiement d'une 2^{de} phase, fin 2024** sur de nouvelles communes : Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Condrieu, Pont-Évêque, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe et Vienne (L'Isle, Malissol, Sévenne) :

- Acquisition et mise en place de bornes sur l'espace public, après concertation avec les communes.

- Accompagnement et sensibilisation en porte-à-porte auprès des foyers concernés avec remise d'outils dédiés (seau à compost, sacs kraft, badge ou application pour accès aux bornes) et explications des consignes.

- Collecte effectuée en régie et traitement par compostage à l'entreprise Racine à Ternay.

- Sessions d'information/formation organisées avec les relais de terrain (communes notamment).



Zoom

La valorisation des végétaux pour les particuliers

L'Agglo s'est fixé l'objectif de réduire les quantités de végétaux déposés en déchèterie et d'encourager les habitants à la gestion sur place de leurs végétaux, notamment par la pratique du broyage.

Ainsi, les particuliers peuvent apporter directement leurs végétaux sur le site de la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet.

De plus, depuis septembre 2024, l'Agglo a mis en place un nouveau dispositif d'aide à la location de broyeur à végétaux auprès d'entreprises spécialisées du territoire, pour valoriser directement les végétaux chez les particuliers. Cela favorise l'économie circulaire en permettant aux particuliers d'utiliser leur broyat au jardin soit en paillage, soit en compostage.

Il s'agit d'une participation financière valant pour 2 locations par an et par foyer. La prise en charge est de 50 % du coût de location facturé, plafonnée à hauteur de 50 €.

Pour bénéficier de l'aide, le broyeur doit être loué auprès d'une entreprise partenaire, située sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Il suffit de compléter le formulaire en ligne en fournissant facture, justificatif de domicile et RIB.

■ Collecte des ordures ménagères et amélioration du tri des emballages/papiers

- **Étude de préfaisabilité** et démarrage de la mission d'AMO pour améliorer la collecte et préparer le renouvellement des marchés de collecte. **Objectif : mise en place de la nouvelle organisation 2^e semestre 2026** (périmètres régie/ prestataire, fréquences de collecte des ordures ménagères et faisabilité d'une extension de la dotation en bacs jaunes).
- Déploiement de conteneurs enterrés avec de nouveaux travaux sur Vienne (Cours Brillier) et centres-bourgs (Luzinay).
- Ajouts de nouveaux points d'apport volontaire pour faciliter l'accès au tri.

■ Amélioration du tri en déchèteries

- Réalisation de petits travaux de réparation sur les différents sites, suite à des effractions (reprise de grillage, portes...).
- **Mise en place de la vidéosurveillance sur les déchèteries de Pont-Évêque, Vienne et Villette-de-Vienne.**
- Poursuite de l'adaptation des horaires des déchèteries en période de canicules (2 alertes orange et rouge), soit 7 jours (contre 13 jours en 2023).
- Poursuite du service de déchèterie mobile :
 - > Un samedi par mois.
 - > Pour les particuliers des communes les plus éloignées d'une déchèterie fixe (Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gier, Trèves).
- Maintien de la convention avec Saint-Étienne Métropole pour l'accès à la déchèterie de Tartaras.
- Poursuite des permanences Emmaüs pour favoriser le réemploi dans les déchèteries de Pont-Évêque, Vienne et Villette-de-Vienne.
- **Mise en place d'une nouvelle filière Jouets dans les déchèteries, à partir de début juillet.**



■ Transfert et traitement par incinération des ordures ménagères

- Transport avec un véhicule gaz jusqu'aux exutoires de traitement.
- Gestion post-exploitation de l'ancien centre de stockage de Saint-Alban-Les-Vignes à Vienne pour contrôle des effluents (lixiviats, gaz...) et tenue des massifs et des ouvrages.
- **Renouvellement du marché de valorisation énergétique des ordures ménagères avec renfort de l'exigence de valorisation** afin de limiter le recours à l'enfouissement, y compris pendant les éventuelles pannes et les arrêts techniques pour maintenance. Marché attribué à TREDI à Salaise-sur-Sanne.

■ Poursuite de la coopération avec la Métropole de Lyon

- Mise en place d'une convention d'apport (2 000 tonnes par an d'ordures ménagères) à l'unité de valorisation énergétique de Lyon Sud.
- Participation aux études sur le montage juridique et financier de la coopération territoriale sur les déchets avec la Métropole de Lyon.
- Étude de faisabilité d'un transport fluvial des ordures ménagères.

Chiffres clés



48 871 tonnes de déchets prises en charge par l'Agglo

Dont

19 954 tonnes d'ordures ménagères collectées et traitées

1 871 composteurs distribués dont près de **67 lombricomposteurs**

24 nouveaux sites de compostage partagés

134 animations scolaires : **126 classes, 2 398 enfants**

13 formations compostage et lombricompostage : **1 464 participants**

668 personnes sensibilisées au tri et à la réduction des déchets dans le cadre de stands sur des événements

■ Plus d'informations :

voir les indicateurs techniques et financiers disponibles sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Les candidats du 1^{er} Concours des initiatives du Plan Climat

Préparer la transition écologique

L'enjeu est de planifier et agir en faveur de la nécessaire transition écologique du territoire. Il s'agit de construire des stratégies et des plans d'actions : Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) et de développer et accompagner les projets en faveur de la transition énergétique sur le territoire. L'équipe, en collaboration avec les autres services et partenaires, soutient, accompagne et coordonne les actions de lutte contre le dérèglement climatique, d'adaptation à ce changement rapide et de diminution de la pollution de l'air. Le service suit également les 2 chartes forestières sur son territoire.

Depuis janvier 2024, le périmètre du service a changé. Le volet nature (lutte contre l'ambrosie et autres espèces invasives) est piloté par le service santé de la cohésion sociale.

■ Animation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

- Organisation des 1^{ers} Rencontres du Plan Climat le 11 mars 2024 au siège de l'Agglo :
- > Présence d'une centaine de participants (associations, entreprises, habitants, institutionnels, élus et agents de l'Agglo) engagés ou souhaitant agir en faveur de cette thématique.
- > Temps fort rythmé par des temps d'échanges, des ateliers et l'intervention d'Olivier Hamant (chercheur biologiste à l'INRAE) qui a proposé une autre façon d'agir face aux défis posés par le changement climatique.
- > L'occasion de lancer le concours des initiatives plan climat pour promouvoir des projets d'acteurs locaux contribuant à la transition écologique. Les 3 lauréats : le restaurant Court-Circuit, les paniers solidaires d'Alpes Isère Habitat et la réhabilitation d'une friche urbaine par Architecte4future.



■ Lancement du Bilan Carbone (BEGES) de l'Agglo

- Mission confiée à ClimaMundi et mobilisation des différents services de l'Agglo.

■ Poursuite du déploiement de la prime air bois

- Aide versée par l'Agglo aux particuliers, sous certaines conditions, et financée par l'Agglo et l'ADEME.
- Encourager le remplacement d'un ancien système de chauffage au bois par un appareil neuf et performant afin de réduire la pollution et améliorer la qualité de l'air sur le territoire.

■ Participation au comité de pilotage et suivi du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise

- Analyse de l'étude des impacts d'une baisse de vitesse conduite par les services de l'État en lien avec l'ATMO et le CEREMA.
- Confirmation de la demande de baisse de vitesse sur l'autoroute A7 (- 20 km/h) sur la traversée de l'Agglo.

■ Poursuite du plan de sobriété Agglo

- Démarrage des travaux de rénovation énergétique du siège de l'Agglo (installation de panneaux photovoltaïques sur le toit, isolation des façades, remplacement de certaines menuiseries et installation de brise-soleil orientables aux fenêtres).
- Mise en avant d'un affichage spécifique sur l'ensemble des bâtiments de l'Agglo afin de sensibiliser les utilisateurs.

■ Accompagnement à la rénovation énergétique

- Poursuite de la convention tripartite avec Ageden / Alte 69 dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la performance énergétique.
- Maintien du service Espace Énergie pour accompagner les particuliers, et refonte des outils de communication.
- Permanence trimestrielle pour accompagner les professionnels et les commerces à la rénovation énergétique.
- Accompagnement de plusieurs copropriétés et organisation d'un événement pour les mobiliser.
- Organisation de 12 animations : soirée thermographique, atelier sensibilisation chauffage au bois "au frais sans climatisation", photovoltaïque, rénovation performante et tenue d'un stand au salon de l'habitat et de la rénovation.

■ Développement des énergies renouvelables

- Accompagnement des communes pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Participation aux instances du PNR du Pilat pour l'élaboration de son schéma des énergies renouvelables.
- Plan de solarisation :
 - > Création de la nouvelle SAS VCENR constituée de l'Agglo à 60 % et du fonds OSER à 40 %.
 - > Analyse de la 1^{re} série de projets à intégrer dans la SAS avec 13 ombrières et 3 projets photovoltaïques au sol.
 - > Réalisation des études de développement pour 3 projets photovoltaïques au sol et de préfaisabilité pour les 13 ombrières.
 - > Intégration du photovoltaïque dans les travaux des bâtiments des archives et du siège de l'Agglo.
 - > Poursuite de la démarche de développement du photovoltaïque sur la ZA du Rocher en lien avec Engie, les entreprises et l'Agence éco.
 - > Suivi et soutien des activités des 2 centrales villageoises situées sur l'Agglo.
 - > Suivi du projet de centrale photovoltaïque au sol d'EDF Renouvelable sur l'île Pavie à Loire-sur-Rhône.
 - > Communication sur le nouveau cadastre solaire permettant d'identifier le potentiel de sa toiture (particulier ou entreprise) et de faire une simulation financière.

• **Réseaux de chaleur :**

> **Suivi des réseaux de chaleur en fonctionnement sur le territoire et notamment le réseau de chaleur de Vienne Nord** alimenté grâce à la fourniture de chaleur latente industrielle (Yoplait, producteur) ainsi que le **réseau de chaleur bois citoyen à Estrablin**.

> **Accompagnement et suivi des différents dossiers communaux** intégrés dans des contrats chaleur renouvelable :

- **Les Haies** : encore en attente des financements pour réaliser son projet.
- **Pont-Évêque** : étude de faisabilité pour un réseau de chaleur et une chaufferie bois (1000 logements Advivo, 7 bâtiments communaux et 3 copropriétés). Le plus gros potentiel réseau du territoire.
- **Loire-sur-Rhône** : maîtrise d'ouvrage confiée au SYDER et études de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour le centre village ainsi que la piscine.
- **Saint-Sorlin-de-Vienne** : abandon du projet d'extension du réseau de chaleur bois existant.

• **AgroMétha : méthanisation à la ferme à Eyzin-Pinet :**

- > Suivi du projet autour de 8 exploitations agricoles.
- > Mise en service fin 2024.

■ **Poursuite de l'adhésion et du suivi des travaux des 2 chartes forestières : Bas Dauphiné et Bonnevaux et Pilat :**

• Le travail engagé, un élément majeur pour l'atteinte des objectifs du PCAET :

> **La préservation et l'augmentation de la séquestration carbone** (ressources forestières notamment).

> **Le développement des énergies renouvelables sous toutes ses formes** y compris la chaleur bois avec la valorisation de la filière bois et l'approvisionnement en bois local.

> **La mise en œuvre de nouvelles solutions de gestion et d'exploitations des forêts** pour une gestion durable adaptée au changement climatique (incendies...) et favorable à la biodiversité.

• **Des chartes forestières spécifiques mais avec des enjeux communs :**

> Animation d'un territoire via des actions intégrant les acteurs du territoire (élus, propriétaires forestiers, professionnels, techniciens, grand public...).

- > Des actions menées en 2024 sur :
 - La desserte forestière, dont un état des lieux.
 - Le foncier forestier.
 - L'intégration des enjeux environnementaux.
 - Le développement des filières locales et durables
 - Le changement climatique : expérimentations face au changement climatique.
 - La gestion durable.

• **Adoption fin 2024 d'une nouvelle convention de gouvernance** à partir de 2025 avec la charte forestière Bas Dauphiné et Bonnevaux.

• Réunion le 07/12 à Eyzin-Pinet pour promouvoir les états des lieux avant et après l'exploitation forestière, destinée aux correspondants-forêts et élus.

• Développement des documents de gestion durable avec une assistance de Septème à ce sujet.

• Promotion de la conversion en futaie dans le cadre de l'adhésion à Sylv'ACCTES et des travaux forestiers subventionnés par Sylv'ACCTES.

• Analyse de l'évolution des peuplements (robinier et érable plane aux Côtes-d'Arej), 2 diagnostics par an pour évaluer l'adaptation au changement climatique.

• Travail sur les enjeux forestiers dans le cadre du PLUi de Vienne Condrieu Agglomération.

• Sensibilisation à la défense des forêts contre les incendies (DFCI).

• Accompagnement de plusieurs entreprises par FiBois 38 dans le cadre du partenariat avec la charte (entreprise Piroid à Villette-de-Vienne) et intervention de FIBOIS lors de la semaine du développement durable chez Calor (Groupe Seb) pour informer sur la coupe de bois et la filière bois énergie, en lien avec le projet de chaufferie bois à Pont-Évêque.

• Développement d'une culture forestière auprès du grand public avec les Forestivités ainsi que des animations scolaires.

Chiffres clés



894 accompagnements de l'Espace Renov'Habitat, dont 133 RDV physiques, 39 visites à domicile, 10 copropriétés

112 dossiers « prime air bois » validés en 2024, soit **229** bénéficiaires du dispositif depuis sa création

66 GWh d'électricité photovoltaïque produite sur l'Agglo



Agrométha

La direction des équipements sportifs est composée de 43 collaborateurs :

- 1 directeur

Les équipements nautiques comptent 30 personnes :

- 1 responsable du stade nautique
- 2 chefs de bassin
- 1 coordonnateur technique
- 12 maîtres-nageurs
- 3 agents commerciaux d'accueil
- 4 agents d'accueil et d'entretien
- 7 agents techniques

Les autres équipements sportifs comptent 12 agents :

- 10 gardiens de gymnases
- 2 agents de maîtrise

Équipements sportifs

Bassin sportif extérieur
du Stade nautique

Les équipements sportifs

La direction des équipements sportifs assure la gestion des équipements communautaires dédiés aux sports afin que les clubs sportifs, les scolaires et le grand public puissent profiter au mieux de leur pratique sportive.

■ Le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

• **Première réouverture en configuration estivale** depuis les travaux de modernisation avec l'ouverture des bassins extérieurs du 1^{er} juin au 31 août 2024. Cette ouverture a permis au public de profiter du bassin de 50 m extérieur et du nouveau bassin inox, des espaces verts, arborés avec de nouvelles variétés d'arbres et réensemencés, de l'espace solarium et de son espace snacking-buvette assuré par un prestataire extérieur.

• **Valorisation des eaux de lavage** : mise en place d'un système de récupération des eaux de lavage directement dans les bacs de décantation des eaux de contre-lavage ou dans une citerne souple d'une capacité de 50 m³ posée sur les espaces extérieurs. Ces eaux peuvent être réutilisées par l'Agglo et par les communes du territoire pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage de véhicules...

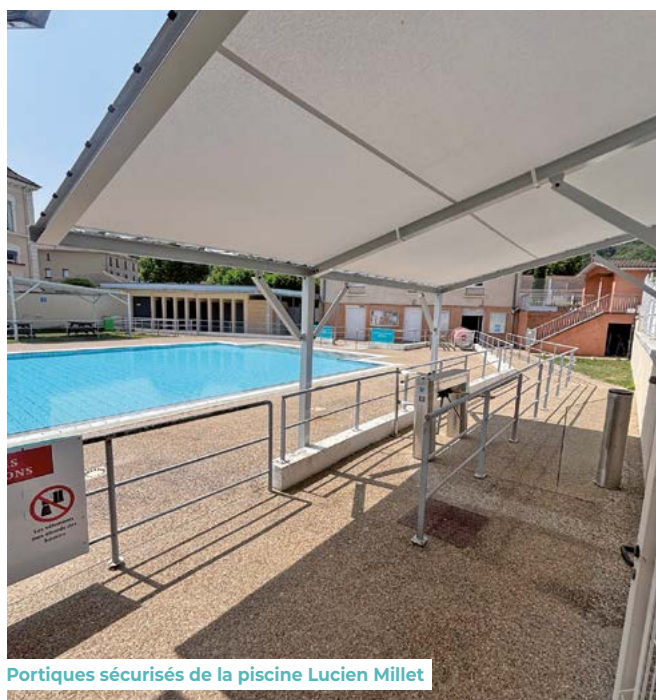
• **Une première année de fonctionnement avec 128 000 utilisateurs de l'équipement.**

■ La piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet

En 2024, l'Agglo a investi sur :

• **La création d'un espace de 144 casiers individuels de change** en lieu et place d'un local porte-habits qui méritait d'être repensé. Les usagers peuvent désormais accéder aux vestiaires individuels en toute autonomie et sécuriser leurs effets personnels.

• **La mise en place de portiques sécurisés** pour accéder aux bassins en scannant le support magnétique.



Portiques sécurisés de la piscine Lucien Millet

■ La piscine à Loire-sur-Rhône

Fin octobre 2024, lancement des travaux de mise en place d'un réseau de chaleur avec construction d'une chaufferie bois et chaudière d'appoint gaz par le SYDER, en partenariat avec la commune de Loire-sur-Rhône et l'Agglo. Fin des travaux prévue pour le dernier trimestre 2025.

■ La piscine à Vilette-de-Vienne

- Déploiement de la fibre sur l'établissement.
- Remplacement de luminaires par des éclairages à basse consommation.
- Maintien à niveau de l'équipement en investissant sur de nouvelles pompes de circulation, moins énergivores.
- Reprise des vestiaires et cabines pour le confort des usagers.
- Changement des analyseurs d'eau pour un suivi à distance et une optimisation des consommations de produits.

Chiffres clés

228 000 personnes accueillies sur les 4 piscines ouvertes

20 700 heures de mise à disposition des gymnases

59 associations ont fréquenté les équipements sportifs



Piscine à Loire-sur-Rhône

■ La Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal

Rénovation de l'éclairage sur ce site accueillant plus de 100 000 utilisateurs par an : mise en place de LED avec trois niveaux d'éclairage selon les pratiques (scolaires, entraînement, compétition).

■ Le gymnase du lycée à Saint-Romain-en-Gal

Réfection du traçage détourné du terrain de volley suite à l'accession du club de volley-ball sur la scène nationale.

■ La piste de BMX à Pont-Évêque

Achat d'une nouvelle grille de départ électrique afin de permettre l'organisation de compétitions de niveau national.

■ Le gymnase des Portes de Lyon à Vienne

Mise en accessibilité du gymnase en partenariat avec la commune de Vienne.

■ Les plateaux sportifs à Pont-Évêque

Novembre 2024, début des travaux de réfection des terrains de sports utilisés par le collège :

- Création d'un terrain synthétique collé sur enrobé avec 1 terrain de handball et de 2 terrains de basket.
- Reprise des terrains sur enrobé et traçage de couloirs de pistes d'athlétisme
- Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'une convention d'indemnisation financière du Département de l'Isère.



Plateau gymnique de la Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal

■ Le gymnase Vaganay à Vienne

Reprise de l'ensemble des surfaces de combat-lutte et reprise des rampes d'éclairage.

■ Le stand de tir à Reventin-Vaugris

Lancement d'une étude sur la vulnérabilité de l'équipement face aux inondations.

Zoom

Diagnostic des équipements sportifs du territoire

Fruit d'un travail de plus d'une année de recueil de données, ce diagnostic est un outil d'aide à la décision des élus pour définir les grandes orientations stratégiques en matière d'équipements sportifs sur le territoire de l'Agglo dans les prochaines années :

- **Recensement de tous les équipements sportifs du territoire** sur le logiciel GEO-SIG de l'Agglo avec visualisation géographique et fonctionnelle du parc des équipements sportifs et des associations sur le territoire : plus de 260 équipements sportifs recensés sur 127 installations sportives utilisées par 20 000 licenciés sportifs et tous les autres publics (primaires, secondaires...).
- **État des lieux détaillé des caractéristiques de chaque équipement** : type, gestionnaire, exploitation, maintenance, travaux, capacités d'accueil, niveau de jeu, pratiques, utilisateurs, taux d'utilisation...
- **Analyse du taux d'occupation de chaque équipement sportif** pour identifier les tensions au regard des capacités d'accueil et des sports pratiqués.
- **Évaluation de la croissance associative** : nombre de clubs sportifs sur le territoire, nombre de clubs par type de pratiques, utilisations multisites pour un même club et comparaison (territoire national et territoire de strate démographique similaire à celle de l'Agglo).

La parole aux citoyens



Venez nous rejoindre !



04 82 06 33 23 - cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr

 Conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement (CdD) est une instance consultative composée de citoyens volontaires et bénévoles. Il partage son expertise d'usage du territoire pour faire des propositions à l'Agglo, accompagner la collectivité dans ses démarches de concertation et participer à l'évaluation de ses projets.

Le Conseil de Développement définit sa méthode de travail comme suit :

- S'emparer du sujet et se l'approprier ;
- Solliciter des experts et rencontrer des personnes sur le terrain ;
- Apporter un regard citoyen ;
- Inscrire le tout dans une dynamique collective, conviviale et respectueuse de la parole de chacun.

En 2024, le Conseil de Développement s'est particulièrement mobilisé sur 4 sujets : la concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la suite du travail sur les circuits courts alimentaires, le sujet du cycle de l'eau et une expérimentation de terrain aux côtés de Vienne Condrieu Tourisme. Il a également conçu un film animé de présentation de son action.

■ Concertation et PLUi

Le CdD a participé activement à la concertation menée au printemps auprès du grand public pour l'élaboration du PLUi.

Son engagement s'est manifesté à plusieurs niveaux : en testant le questionnaire destiné au public, en proposant des stratégies pour atteindre un maximum d'habitants lors des actions de terrain et en participant directement aux rencontres organisées dans dix communes du territoire ainsi qu'aux trois ateliers. De plus, il a formulé des propositions d'indicateurs afin d'évaluer l'efficacité de cette concertation.

Climat
PROPOSITIONS
Découvertes Tourisme
CONCERTATION
eau Citoyens
Participation Évaluation
Territoire
PLUi déchets
Consommer local
Expérimentation

■ Expérimenter et informer les touristes pendant Jazz à Vienne

En 2024, l'Office de Tourisme a proposé aux membres du CdD de tester l'idée d'ambassadeurs du territoire, surnommés "city helpers".

Durant Jazz à Vienne, des binômes constitués de membres du CdD et des conseillers de l'OT ont interagi avec les festivaliers pour les informer et les encourager à explorer le territoire différemment, prolongeant ainsi leur séjour ou les incitant à revenir.

■ Consommer local

Le groupe de travail « consommer local » a poursuivi les travaux engagés en 2023. Il débouche sur 5 propositions présentées aux élus en commission agriculture :

- > Communiquer l'offre auprès du grand public et sensibiliser à l'intérêt de consommer local ;
- > Créer un site internet collectif et/ou un drive à la ferme ;
- > Favoriser les producteurs locaux sur les marchés du territoire ;
- > Favoriser les points de regroupement, magasins ou casiers en libre service ;
- > Pousser et promouvoir les productions locales dans la restauration collective.

■ Enjeux de l'eau potable et de l'assainissement

En décembre 2024, le Conseil de Développement a remis une note d'enjeux aux élus. Il y aborde les sujets de la préservation de la ressource en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, la récupération des eaux pluviales ou de ruissellement, la sensibilisation des habitants et les changements de comportements.



Pour découvrir
la vidéo animée
du CdD

Chiffres clés

35 membres au 31 décembre 2024 dont

34 membres résidents et **1** membre travaillant sur le territoire

Les membres du CdD sont issus de **16** communes du territoire

77 réunions des groupes de travail

858 heures d'engagement citoyen



Le budget de l'Agglo se structure de la manière suivante :

- 1 budget principal
- 7 budgets annexes : les transports et déplacements, l'immobilier d'entreprises, les zones économiques, l'assainissement, l'eau potable, la base de loisirs de Condrieu et le parking de l'Espace Saint-Germain

Rapport
financier

Des résultats en amélioration, mais qui masquent des tendances de fond à surveiller

Comme annoncé dès la préparation budgétaire, Vienne Condrieu Agglomération a lancé un chantier marges de manœuvre peu après le vote du budget 2024, afin d'anticiper les tensions financières à venir. Objectif : maintenir une capacité d'autofinancement significative au regard des investissements importants à conduire d'ici à la fin du mandat.

Synthèse du compte administratif 2024

■ Fonctionnement : de bons résultats grâce à la maîtrise des dépenses, mais des recettes à surveiller

À la clôture de l'exercice, le compte administratif enregistre dans le budget principal un montant de recettes réelles de 78 744 145 € en hausse de 8,7 %, alors que les dépenses réelles, avec 64 759 155 €, augmentent de 3,7 %. Il en résulte une épargne nette de 8 833 099 € qui gagne 44,8 % par rapport à 2023. Il convient toutefois de préciser que cette « embellie » tient pour beaucoup à la comptabilisation de deux recettes spécifiques à l'année 2024, sans lesquelles l'épargne nette aurait diminué. Le chantier marges de manœuvre avait donc bien tout son sens et la maîtrise du budget de fonctionnement est restée le maître-mot de la préparation budgétaire 2025.

Avec une hausse des dépenses réelles de 3,7 %, on peut considérer que cette maîtrise a déjà été une réalité en 2024, dans un contexte où le développement du nombre de places en crèches et la réouverture du stade nautique ont pesé en année pleine à la fois sur les dépenses d'exploitation et sur la masse salariale. Cette dernière a dû également absorber en année pleine les revalorisations des rémunérations accordées au cours de l'année 2023, ainsi que la hausse généralisée et nationale de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024. Une politique volontariste sur la rénovation énergétique et la réduction des déchets a pu également être déployée sans laisser déraiper la dépense, malgré la croissance des coûts relatifs aux marchés de collecte, de transfert et de traitement des ordures ménagères.

Côté recettes, l'année 2024 apparaît contrastée. Même sans compter les recettes exceptionnelles évoquées plus haut, elles augmentent de 4,3 %, soit un peu plus que les dépenses réelles. Mais cela s'explique beaucoup plus significativement par les recettes des domaines d'activité, qui sont en hausse de 11,3 % en lien avec le développement des services communautaires, que par les recettes dites « principales » qui incluent la fiscalité et qui ne gagnent que 2,4 %. Au sein de ces dernières, le contraste existe aussi entre une certaine dynamique de la fiscalité économique sur le territoire et l'atonie des reversements de TVA nationale, qui sont eux déconnectés des réalités locales, alors qu'ils sont censés compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Si le bilan de l'année 2024 apparaît donc en amélioration par rapport à 2023 et qu'il témoigne encore d'une bonne santé financière, il ne doit pas masquer une tendance au tassement de l'épargne nette liée à la perte de dynamique des recettes fiscales. Une évolution inquiétante particulièrement ressentie lors de la préparation budgétaire, mais qui est amorcée depuis deux ans au moins et qui risque malheureusement de perdurer compte tenu de la situation financière de l'État. Il convient dans ce contexte de poursuivre sans relâche l'effort sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Dans les budgets annexes, on constate des évolutions différentes tant du point de vue des résultats que de l'épargne dégagée par les sections de fonctionnement, mais dans tous les cas maîtrisées. A cet égard, le redressement du budget des transports est amorcé malgré un résultat encore négatif,

conséquence de l'impact conjugué de l'inflation et du tassement du versement mobilité.

■ Un niveau d'investissement toujours élevé

En 2024, le montant des investissements reste élevé, bien qu'en léger retrait par rapport à l'exercice 2023 (25,1 M€ tous budgets confondus contre 26,6 M€).

Dans les pages suivantes, le paragraphe consacré aux dépenses d'équipement de Vienne Condrieu Agglomération présente le contenu des investissements, avec les montants comptabilisés en 2024 par budget et par domaine d'intervention.

Parmi les opérations les plus notables on peut citer :

- la réhabilitation du cours Brillier à Vienne avec une dépense de 2 199 000 €,
- les programmes annuels de voirie pour un montant total de 3 300 000 €,
- le belvédère de Tupin-et-Semons avec la réfection du mur de soutènement pour 847 000 € au total,
- des acquisitions et aménagements de terrains à vocation économique pour 933 000 €,
- le démarrage de la réhabilitation énergétique du bâtiment Antarès pour 657 000 €,
- la poursuite des programmes d'investissement sur les déchets pour 1 457 000 €,
- l'achèvement du stade nautique pour 1 074 000 €,
- la poursuite du PLU intercommunal pour 582 000 €,
- la poursuite du déploiement du numérique dans les écoles pour 553 000 €,
- les travaux sur les réseaux d'assainissement, au total 2 518 000 €, par exemple les raccordements d'Eyzin-Pinet et de Bièvre Isère Communauté à la station d'épuration Vienne Sud et d'importantes opérations à Luzinay et aux Côtes-d'Arej,
- les travaux sur les stations d'épuration, notamment le démarrage de la nouvelle STEP des Haies pour 221 000 €,
- les opérations de réfection et d'extension des conduites d'eau potable, au total 2 268 000 €, avec de gros travaux à Condrieu, Ampuis, aux Côtes-d'Arej, sans oublier le réservoir du Boisset à Sainte-Colombe,
- les travaux annuels eaux pluviales, ruissellement et rivières pour 890 000 €,
- etc.

■ Une dette qui reste raisonnable

Conformément aux projections budgétaires et compte tenu des incertitudes qui pesaient sur l'exécution du budget comme sur l'évolution des taux d'intérêt, Vienne Condrieu Agglomération a recouru à l'emprunt de manière plus importante que d'habitude pour financer ses investissements, mais en restant bien en deçà de la prévision budgétaire.

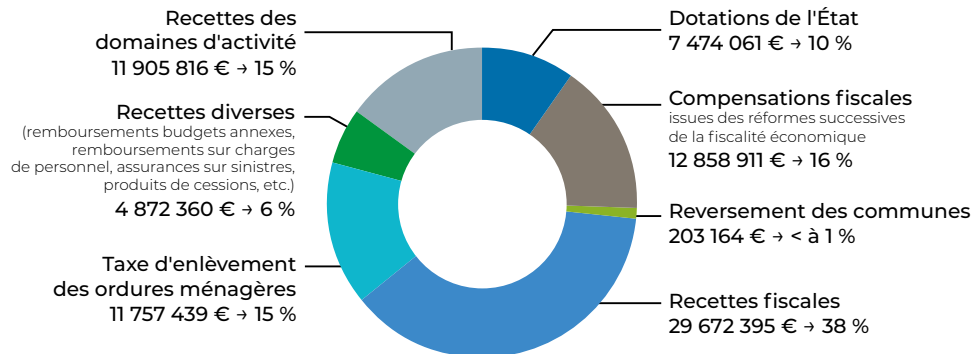
Malgré cela, elle dispose encore d'un niveau d'endettement raisonnable, avec par exemple un ratio encours de dette/épargne brute de 3 ans et 2 mois dans le budget principal (soit une baisse de 7 mois).

La section fonctionnement du budget principal

Principaux postes de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 78 744 145 €.

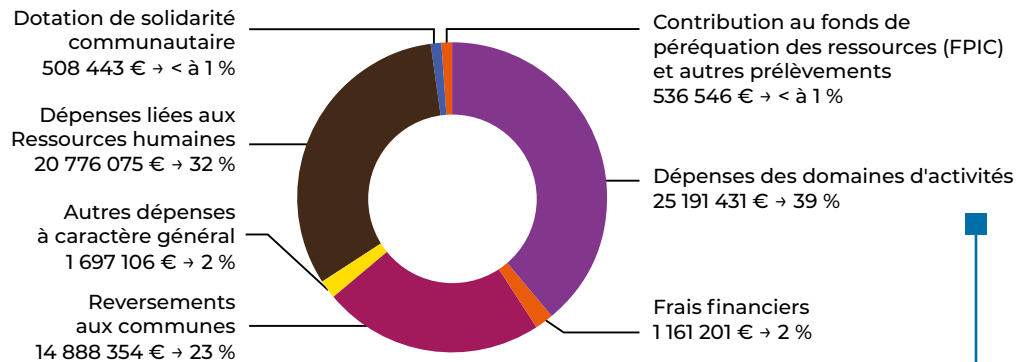
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 64 759 155 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint 13 545 738 € en 2024, hors produits de cessions et reprise sur provision pour risques et charges.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à 11 747 604 €.

· Économie, tourisme, Jazz à Vienne	2 303 563 €
· Subventions d'équilibre budgets annexes éco/tourisme	276 000 €
· Emploi, formation, insertion	565 779 €
· Aménagement urbain	355 969 €
· Politique de l'habitat	485 833 €
· Cohésion sociale et politique de la ville	499 997 €
· Jeunesse	68 768 €
· Petite enfance	1 416 469 €
· Service téléalarme	196 904 €
· Politiques territoriales	9 666 €
· Voirie communautaire	1 853 067 €
· Eaux pluviales et rivières	629 145 €
· Équipements sportifs	525 864 €
· Piscines	1 388 977 €
· Subvention d'équilibre budget des transports	1 000 000 €
· Transition énergétique et biodiversité	285 226 €
· Gestion des déchets	9 522 677 €
· Maintenance du patrimoine et moyens techniques	528 681 €
· Soutien aux événements intercommunaux	61 966 €
· Fourrière animale	74 848 €
· Contribution aux services incendie	3 142 033 €

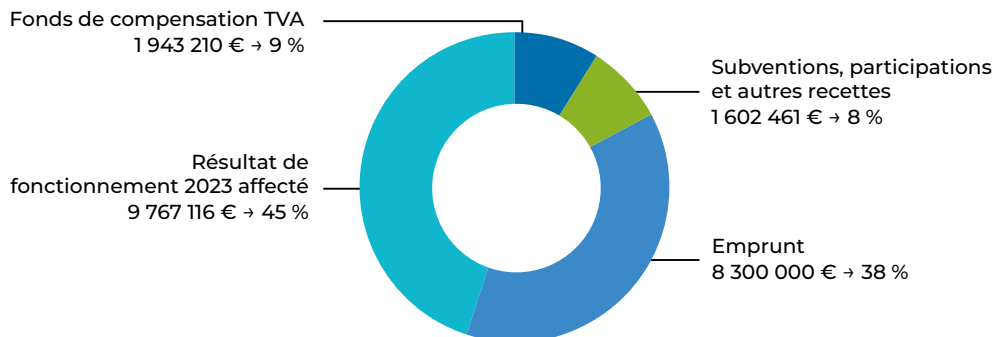
Répartition des dépenses de fonctionnement dans les domaines d'activité (hors dépenses de personnel)

La section investissement du budget principal

Principaux postes de recettes

Il s'agit des recettes réelles d'investissement du budget principal, hors opérations d'ordre, financières, et patrimoniales. Elles s'élèvent à **21 612 787 €**.

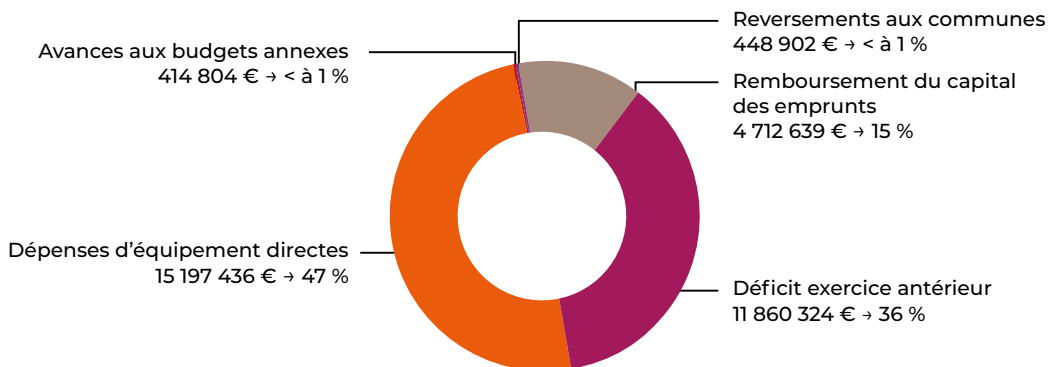
Répartition des recettes réelles d'investissement



Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **32 634 105 €** (hors opérations patrimoniales).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Travaux du belvédère de Tupin-et-Semons

Les dépenses d'équipement de l'Agglo (tous budgets)

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières et patrimoniales. **Elles s'élèvent à 25 118 879 €**.

■ Répartition des dépenses d'équipement de l'Agglo

par budget :

> Budget principal	15 646 338 € (y compris versements aux collectivités)
> Budget transports et déplacements	1 387 148 €
> Budget immobilier d'entreprises	146 699 €
> Budget zones économiques	933 395 €
> Budget assainissement	3 507 345 €
> Budget eau potable	3 457 964 €
> Budget base de loisirs de Condrieu	39 989 €
> Budget parking de Saint-Germain	0 €

par domaine d'activité :



Aménagement et rénovation urbaine
1 335 312 €

- Aménagements urbains vallée de la Gère et Vienne Sévenne
- PLU des communes et PLU intercommunal



Environnement et gestion des déchets
1 594 545 €

- Déploiement des conteneurs enterrés et des conteneurs pour les restes alimentaires
- Renouvellement et maintenance des véhicules et équipements de collecte
- Programme annuel composteurs
- Déploiement des points d'apport volontaire et amélioration de leurs abords
- Modernisation des déchèteries
- Plan de solarisation
- Soutien au remplacement des foyers bois non conformes



Politique de l'habitat
415 022 €

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage



Cycle de l'eau
9 261 380 €

- Réhabilitation, extension et mise en séparatif des réseaux d'assainissement
- Raccordements à la station d'épuration Vienne Sud
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales
- Rivières et lutte contre les inondations
- Schémas directeurs
- Renouvellement et extension des conduites d'alimentation en eau potable
- Maintien à niveau des stations de production
- Travaux de captage de nouvelles ressources en eau



Petite enfance et téléalarme
366 536 €

- Création, extension, rénovation, restructuration de crèches et relais
- Maintien à niveau et mise aux normes des établissements existants
- Maintien à niveau des équipements : mobilier, matériel...
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme



Voirie et infrastructures
5 232 161 €

- Création et réaménagement de voies
- Participation à l'échangeur de Vienne sud
- Aménagements de sécurité liés au Plan de mobilité
- Ouvrages d'art (ponts)
- Aménagement de pistes cyclables
- Requalification de la voirie et éclairage des zones d'activités




Économie et tourisme
1 902 414 €

- Création et aménagement de zones économiques
- Acquisition de terrains à vocation économique
- Immobilier d'entreprises
- Soutien au commerce
- Tourisme :
 - travaux belvédère Tupin-et-Semons, poursuite des études halte fluviale et programme annuel pavillon du tourisme
 - programme annuel d'investissement Jazz à Vienne
 - Programme de travaux sur la base de loisirs de Condrieu



Équipements sportifs et piscines
1 727 320 €

- Extension-réhabilitation du stade nautique Française Clavery-Bouysson
- Maintien à niveau des gymnases, des terrains de sport, des piscines et de leurs équipements
- Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs



Transports et déplacements
1 387 148 €

- Travaux de réaménagement cours Brillier
- Renouvellement du matériel roulant (bus GNV notamment)
- Développement des modes de déplacement non motorisés
- Poursuite de la mise en accessibilité et de la sécurisation des arrêts de bus
- Maintenance et renouvellement des sites et équipements d'exploitation
- Parking relais
- Programme annuel mobilier urbain



Maintenance patrimoine, informatique, communication
1 897 041 €

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Maintien à niveau des bâtiments
- Renouvellement des équipements techniques
- Informatique (services de l'Agglo et écoles)
- Signalétique et communication

Le recours à l'emprunt

	Capital remboursé en 2024	Emprunts inscrits en 2024 (BP+reports+DM)	Emprunts réalisés en 2024	Emprunts reportés en 2025
Budget principal	4 712 638 €	14 836 000 €	8 300 000 €	3 100 000 €
Transports et déplacements	220 063 €	1 655 000 €	1 600 000 €	- €
Immobilier d'entreprises	46 000 €	2 036 673 €	- €	1 895 000 €
Base de loisirs de Condrieu	73 023 €	450 932 €	- €	304 000 €
Assainissement	1 316 870 €	- €	- €	- €
Eau potable	613 912 €	3 385 333 €	1 800 000 €	- €
TOTAL	6 982 509 €	22 363 938 €	11 700 000 €	5 299 000 €

Pour financer **25,1 millions d'euros d'investissement réalisés en 2024**, Vienne Condrieu Agglomération a mobilisé **11,7 millions d'euros de prêts bancaires, bien en deçà de la prévision budgétaire**. En parallèle, l'Agglo a remboursé **7 millions d'euros** de capital.

La dette

Ainsi, avec **un encours global de 66,1 millions d'euros au 31 décembre 2024**, la dette globale de Vienne Condrieu Agglomération est en hausse de 4,7 millions d'euros par rapport au 1^{er} janvier de la même année. Dans le budget principal, qui concentre les deux tiers des emprunts nouveaux, la dette augmente de 3,6 millions d'euros.

Cette évolution a été anticipée et elle est maîtrisée.

Le coût de la dette reste raisonnable avec un taux d'intérêt moyen qui oscille entre 2,14 % et 5,42 % selon les budgets. Il est précisé que le taux moyen le plus élevé (budget immobilier d'entreprises) correspond à deux emprunts à taux variables contractés en 2013 et 2014 qui ne peuvent être refinancés dans des conditions intéressantes pour l'Agglo.

En outre, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » se maintient à un niveau tout à fait soutenable. Elle diminue de 7 mois dans le budget principal, avec 3 ans et 2 mois. Elle augmente en revanche dans le budget des transports et déplacements, où le ratio atteint 9 ans et 2 mois en raison d'un nouvel emprunt et d'une épargne brute limitée. Dans les autres budgets annexes, elle oscille entre 8 mois et 3 ans et 7 mois.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

Il convient enfin de rappeler que Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit « toxique » et que son exposition au risque de taux reste faible avec une répartition entre les taux fixes et les taux variables de 81 et 19 %.

Chiffres clés

109,6 M€ de recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

90,2 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)

25,1 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

**Vienne
Condrieu**
Agglomération

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

